This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

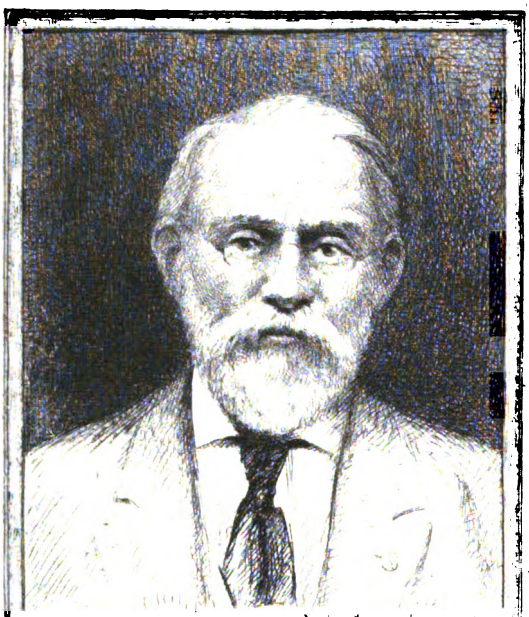

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HC
611
.V46
S8

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU VENDOMOIS

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS, Vendôme

TOME XXIII

1884

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS

1884

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
4-1-27
13603

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

23e ANNÉE — 1er TRIMESTRE

JANVIER 1884

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 10 janvier 1884, à deux heures.

Étaient présents au Bureau :

MM. Gervais Launay, président; Isnard, vice-président; Soudée, secrétaire; G. de Trémault, trésorier; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; L. Martellière, conservateur ; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire;

Et MM. le Dr Brocheton; L. Buffereau ; de Chaban ; Delpon: Deniau; Dunoyer; Duvau ; Dr Hème; P. Lemercier; Malardier ; l'abbé Métais ; Thillier.

Digitized by Google

M. le Président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'installation des membres du Bureau nommés à la réunion générale du 11 octobre 1883, conformément aux statuts.

Le Bureau pour l'année 1884 est ainsi composé :

MM. G. Launay, *président ;*
Isnard, *vice-président ;*
Soudée, *secrétaire ;*
G. de Trémault, *trésorier ;*
L. Martellière, *conservateur ;*
Nouel, *bibliothécaire-archiviste ;*
A. de Lavau ;
de Rochambeau ;
Charpentier ;
Chanteaud.
l'abbé Roulet ;
Ch. Chautard.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres admis par le Bureau depuis la séance du 11 octobre 1883 ; ce sont :

MM. Godin, notaire à Pezou ;
Capval, juge à Vendôme ;
G. Pineau, avocat à Paris.

Digitized by Google

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de la Société.

COMPTES DE L'ANNÉE 1883.

RECETTES ORDINAIRES

Avoir en caisse au 1er janvier 1883	443 f	42
Cotisations recouvrées pendant l'année 1883 . . .	1668	»
Prix de diplômes délivrés	6	»
Vente de Bulletins	4	50
Intérêts de fonds placés	15	»
Boni sur frais de recouvrements de cotisations . .	2	85
Total des Recettes ordinaires. .	2139	77

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Subvention du Conseil général	300	»
Allocation de la ville de Vendôme, pour l'entretien du Musée (Pour mémoire, 300 fr.)	»	»
Total des Recettes extraordinaires . .	300	»

Recettes ordinaires . . .	2139	77
Recettes extraordinaires.	300	»
TOTAL général des RECETTES.	2439	77

DÉPENSES ORDINAIRES

Restes à payer sur 1882	36	10
Frais d'administration	247	13
Entretien du Musée. Allocation de la Ville (Pour mémoire, 300 fr.)	»	»
Abonnements et achats pour la bibliothèque. . . .	50	»
Impression et brochage du Bulletin	1592	70
Frais de planches	86	15
Fouilles et recherches.	»	»
Dépenses imprévues (Souscription à la statue de Chanzy)	25	25
Total des Dépenses ordinaires. .	2037	33

Digitized by Google

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Versement de fonds déposés à la Caisse d'épargne.	400	»

Dépenses ordinaires.	2037	33
Dépenses extraordinaires . .	400	»
TOTAL des DÉPENSES . .	2437	33

BALANCE

Recettes	2439	77
Dépenses	2437	33
Excédant des Recettes en caisse . .	2	44

A la suite de cette lecture, M. le Président demande si quelqu'un a des observations à faire sur les comptes de 1883. L'assemblée adopte ces comptes, et en donne quittance définitive à M. le Trésorier. Celui-ci donne ensuite lecture du budget de 1884.

BUDGET DE 1884

—

RECETTES

Première Section

Avoir en caisse au 1er janvier 1882.	2	44

Deuxième Section

Recettes ordinaires

Cotisations de l'exercice 1884 et arriérées	2245	80
Allocation de la ville de Vendôme pour le Musée	»	»
(Pour mémoire, 300 fr.).	»	»
Intérêts de fonds placés	15	»
Vente de bulletins et diplômes	10	»
Total des Recettes ordinaires . .	2270	80

Digitized by Google

Troisième Section

Recettes extraordinaires

Subvention du Conseil général	300	»
Total des Recettes extraordinaires.	300	»

Avoir en caisse.	2	44
Recettes ordinaires . . .	2270	80
Recettes extraordinaires.	300	»
TOTAL général des RECETTES . .	2573	24

DÉPENSES

Première Section

Dépenses ordinaires.

Restes à payer sur 1884	209	60
Frais d'administration	250	»
Bibliothèque de la Société, achats, reliures, abonnements	100	»
Impression du Bulletin, planches et brochage. . .	1700	»
Fouilles et recherches	100	»
Dépenses imprévues	50	»
Entretien des collections. Allocation de la Ville (Pour mémoire, 300 fr.) . .	»	»
Total des Dépenses ordinaires . .	2409	60

Deuxième Section

Dépenses extraordinaires

Travaux de consolidation à Lavardin	200	»

Dépenses ordinaires. . . .	2409	60
Dépenses extraordinaires .	200	»
TOTAL général des Dépenses. .	2609	60

Digitized by Google

BALANCE

Dépenses	2609	60
Recettes	2573	24
EXCÉDANT des Dépenses du budget de 1884 .	36	36

Le budget de 1884 est voté à l'unanimité.

A la suite de cette lecture, le Trésorier fait connaître à l'assemblée que le Bureau a reconnu qu'avec nos ressources ordinaires nous pourrons marcher cette année encore, mais qu'il faudra, en octobre prochain, au moment des élections du Bureau, proposer à la réunion générale une *augmentation de cotisation.*

Un rapport détaillé sera présenté pour justifier cette mesure inévitable. Nous espérons que les membres qui ont bien voulu soutenir jusqu'à présent la Société Archéologique du Vendômois ne reculeront pas devant un petit sacrifice, pour ne pas perdre le fruit de vingt années de travail.

Digitized by Google

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 11 octobre 1883

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

NOUS AVONS REÇU :

De M. le Marquis DE NADAILLAC :

Un lot d'échantillons de POTERIES PRÉHISTORIQUES, trouvées dans des *pueblos* de l'Utah (Etats-Unis de l'Amérique du Nord), récemment fouillés par M. Barker. On s'accorde généralement à les regarder comme très anciens, mais on n'a sur ces gisements aucune donnée précise. Le territoire de l'Utah, avant d'être occupé par les Mormons en 1847, n'avait jamais été conquis par les Européens. Nous renvoyons pour plus de détails au beau livre du Marquis de Nadaillac lui-même sur L'AMÉRIQUE PRÉHISTORIQUE.

L'ornementation de ces poteries consiste en bandes noires sur fond blanc, disposées en lignes presque toujours horizontales, quelquefois obliques ou croisées, et seulement à l'intérieur. L'extérieur est lisse ; un échantillon porte cependant à la surface extérieure une sorte de rayure en relief ; un autre présente aussi une série d'écailles d'une faible saillie. La terre en est fine, et la fabrication régulière dénote un art assez avancé. Un morceau de vase rouge rappelle même un peu les poteries dites *samiennes*. Tous les fragments sont de trop faible dimension pour qu'on puisse reconnaître sûrement la forme primitive de ces vases ; ils semblent pourtant avoir appartenu à des coupes plus ou moins évasées.

Digitized by Google

De M. le Vicomte de Nadaillac, capitaine adjudant-major au 101e de ligne :

Une collection de SILEX TAILLÉS recueillis aux environs de l'Oued-Gabès et de l'Oued-Alouba, deux rivières voisines du camp de Raz-el-Oued (Tunisie).

Tous ces silex, trouvés par le donateur lui-même, et dont l'authenticité ne peut être suspectée, sont extrêmement intéressants comme points de comparaison avec nos instruments européens. Nous y retrouvons, en effet, les types usités dans les diverses contrées et surtout en France, la pointe de Moustier, les grattoirs et perçoirs de la Madeleine, les lames avec et sans retouches, les petits éclats retouchés au dos seulement, les pointes de flèches amygdaloïdes et à ailerons, etc. Cette dernière série est digne d'attention, bien que quelques pièces en soient incomplètes ; les spécimens en sont de très petite dimension et d'une remarquable perfection de travail. Un, entre autres, offre un type assez rare, croyons-nous : les ailettes, au lieu de s'écarter latéralement ou de retomber vers le pédoncule, remontent dans le sens de la pointe, et offrent la disposition d'un fer de hallebarde du XVIe siècle. Plusieurs ébauches à divers états d'avancement sont curieuses à examiner, au point de vue des procédés employés dans le travail de la taille. La pierre mise en œuvre est toujours le silex avec ses variétés de nuances, dont certaines rappellent celle de l'onyx.

Cette jolie collection formera un appoint précieux aux silex d'origine africaine, dons de MM. Bourgeois et de Maricourt, que possédait déjà notre Musée.

De M. Ch. Chautard, notre collègue :

Une longue bande autographiée représentant une grande CAVALCADE qui eut lieu à Vendôme le 4 mars 1875, jour de la mi-carême, et dont les Vendômois conservent encore le souvenir. Elle avait été organisée par le 10e chasseurs, encore aujourd'hui en garnison à Vendôme, et le colonel du régiment, M. Alleaume, en dessina et autographia lui-même les scènes variées, dont la double file offre un développement total de 5m,40. — Les dessins de M. Alleaume ne manquent ni de verve ni de vérité, et dénotent surtout une étude approfondie du cheval.

Le PROGRAMME, illustré de fines gravures à l'eau-forte,

Digitized by Google

d'une représentation dramatique donnée à Vendôme le 15 avril 1877, encore par le 10e régiment de chasseurs. Les gravures sont aussi dues au burin délicat de M. le colonel Alleaume.

L. M.

II. — BIBLIOGRAPHIE

1. — Dons des Auteurs ou autres :

Conseil général de Loir-et-Cher, session d'août 1883.

P. 80, on lit, au chapitre X du budget pour 1884 : Subvention à la Société Archéologique du Vendômois, 300 fr.

Vers la fin du volume, on trouve, au *Rapport sur les Archives de Loir-et-Cher, pour 1883,* par M. Fernand Bournon, archiviste, des renseignements intéressants sur l'inventaire des titres de la collégiale Saint-Georges de Vendôme. L'archiviste constate que, malheureusement, « les documents les plus précieux pour l'histoire de l'établissement ont été détruits. La série L contient un inventaire dressé au mois d'août 1790, qui donne une idée des richesses perdues pour notre dépôt. » Suit la liste des principales pièces.

De M. le marquis de Nadaillac :

L'Art Préhistorique en Amérique (Extrait de la *Revue des Deux-Mondes,* livraison du 1er novembre 1883).

Du même :

Nouvelles Découvertes préhistoriques aux Etats-Unis (Extrait du Bulletin de la Société d'Anthropologie (séance du 17 mai 1883).

En 1882, les fouilles aux Etats-Unis ont été importantes et fructueuses ; une souscription montant à près de 20,000 francs, en grande partie couverte par les dames de Boston, a permis d'entreprendre des recherches sous des mounds et des kjokkenmoddings encore inexplorés. Les découvertes les plus intéressantes ont eu lieu dans l'état d'Ohio, où l'on a exploré un grand nombre de puits remplis de cendres (ash-pits), dont on ne connaît pas encore l'usage d'une façon certaine. Mais la plus curieuse de toutes est celle du district d'Anderson, où l'on a fouillé

Digitized by Google

des mounds contenant un autel central et des millions d'ornements d'un travail jusqu'alors inconnu, en pierre, en métal, en os, coquilles, etc.

De M. l'abbé Robert Charles :

Horloges ou cadrans solaires du Maine. Le Mans, 1883. Broch. de 6 pages.

Dès l'année 1378, la ville d'Argentan avait une horloge publique. Dans la cathédrale du Mans, une horloge donnée par le cardinal de Luxembourg à la fin du XVe siècle, marquait à la fois l'heure, le jour, la semaine, le mois, l'année, la saison, le lever et le coucher du soleil et de la lune, le nom des planètes, etc., et de petits personnages venaient aux heures sonner un joyeux carillon. Elle fut détruite au XVIe siècle, sous prétexte qu'elle amusait trop les populations. Saint-Calais et d'autres petites villes avaient au XVIIe siècle leurs horloges; mais les cadrans solaires, plus faciles à établir, étaient plus nombreux, aussi bien sur les monuments publics que dans les maisons particulières.

II. — Par envoi du Ministère de l'Instruction publique :

Journal des Savants. Cahiers de septembre à décembre 1883.

Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences. (Suite.)

Revue des Travaux scientifiques. Travaux publiés en 1882. Tome III, Nos 5, 6 et 7.

Répertoire des Travaux historiques pour l'année 1882. Tome deuxième, No 2.

III. — Par envoi des Sociétés savantes ou des Revues. — Dons et Échanges :

Rapport annuel de l'Institution Smithsonienne pour 1881. — Washington, 1883.

Annuaire de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie. Tome IV, 2o livraison, 1874.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e et 3e trimestres 1883.

Digitized by Google

Au 3e trimestre, on trouve une étude de la bataille de Poitiers-Maupertuis (1356), par le colonel Babinet. Etude attentive et nouvelle de la trop fameuse défaite où le roi Jean fut fait prisonnier avec son jeune fils Philippe, appuyée sur l'examen des lieux eux-mêmes et les documents écrits.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. 1883. Table des dix premiers volumes.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1883, 37e volume. — Anecdotes sur les ducs de Bourgogne dans la seconde moitié du XIVe siècle, par Max-Quantin ; extraits des registres des comptes de recettes et dépenses déposés aux archives de la Côte-d'Or, etc.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier. Tome XVII, 1re livraison, 1883. — Etablissement du régime municipal en Bourbonnais; Matériaux pour la Flore de l'Allier; Etudes et découvertes numismatiques, etc.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. IVe volume, 4e livraison, octobre 1883.

Le plus important travail de ce trimestre est *L'Epoque néolithique dans le bassin de la Charente,* par M. E. Maupas, pages 200 à 222. Un autre article, signé M. A., met spirituellement en garde les collectionneurs contre les ruses des faussaires et les produits de l'atelier *néolithique* d'Etray.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris. Tome V (3e série), 1882, 5 fascicules.

Tome VI, 1883, 1er, 2e et 3e fascicules.

Séance du 2 février 1882: *De l'époque moustérienne dans le Drouais (Eure-et-Loir).*

A la séance du 16 mars 1882, M. de Ujfalvy donne communication d'un voyage entrepris par lui dans l'Himalaya occidental. Ses récits donnent lieu à une intéressante discussion sur la polyandrie au Thibet et spécialement chez les Koulous. Cette question est reprise à l'une des séances suivantes par M. de Beauregard, auteur d'un voyage dans l'Asie centrale, Kachmir et Thibet, ainsi que celles d'autres pratiques singulières pour nos yeux délicats d'Européens trop civilisés. A la séance du 18 jan-

Digitized by Google

vier 1883, M. de Ujfalvy reprend l'exposé des faits relatifs à la polyandrie, en signalant cette particularité étrange, que dans certains villages du Thibet la polyandrie existe concurremment avec la polygamie, particularité qu'il faut attribuer à des raisons purement économiques.

M. de Mortillet (18 mai 1882) donne communication de l'état des travaux de la commission formée pour la conservation des monuments mégalithiques. Elle a pu, avec de faibles ressources, préserver de la ruine les groupes les plus remarquables du Finistère, entre autres à Lokmariaquer le grand dolmen désigné sous le nom de *table des marchands*, et le fameux menhir, le plus grand monolithe connu, malheureusement renversé par la foudre et brisé en trois morceaux.

M. le marquis de Nadaillac, à la séance du 7 décembre 1882, dépose sur le bureau son ouvrage sur l'*Amérique préhistorique*, dont nous avons déjà signalé l'importance et l'intérêt.

A la séance du 19 octobre 1882, les observations faites sur les individus de la tribu des Galibis amenés au Jardin d'Acclimatation de Paris, font naître la discussion sur la pratique de la *convade*, c'est-à-dire l'usage d'après lequel le mari, après l'accouchement de sa femme, se met au lit pendant plusieurs jours pour recevoir les félicitations de ses amis (p. 634). Dans plusieurs des séances suivantes, la discussion s'est continuée sur le point de savoir si cette singulière pratique avait été réellement imitée en Europe et notamment chez les Basques. Nous pencherions volontiers pour l'affirmative ; c'était pour l'homme une sorte de reconnaissance officielle de sa paternité. Un dicton, populaire autrefois dans nos pays du Centre, et qu'on appliquait ironiquement à l'individu se dorlottant sans motif, faisait allusion à cet usage, sans doute fort ancien et depuis longtemps disparu : « Servez Godard, sa femme est en couches. »

Signalons enfin (séance du 4 janvier 1883) les sortilèges et maléfices dans l'Italie méridionale, par M. de Maricourt. La croyance aux sortilèges des jeteurs de sort et à l'influence du *mauvais œil* tend, en Italie aussi bien qu'en France, à s'effacer de plus en plus, et il est intéressant de recueillir les derniers vestiges de ces superstitions. On voit aussi que la crédulité populaire est à peu près la même en tous pays.

L. M.

Digitized by Google

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. Tome VIII, 1882.

Parmi les articles qui n'intéressent pas spécialement la région, signalons l'amusant article de M. Brun, intitulé *Le Bibelot* (p. 23), pour prouver l'utilité des recherches archéologiques, et le mémoire sur les *Insectes comestibles,* traduit de l'italien (p. 84).

Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. Tome VIII, 1er et 2e fascicules 1883.

Savant mémoire de M. J. Iudycki, ingénieur des mines, sur l'*Origine inorganique des combustibles minéraux* avec planches.

Bulletin de la Société Dunoise. N° 58, octobre 1883.

M. Ch. Cuissard, dans un article intitulé *Lorrez-le-Bocage,* démontre que le nom de Lorrey, cité dans l'*Histoire de l'abbaye de Bonneval,* doit s'écrire Lorrez, et qu'il ne peut appartenir à Lorris-en-Gâtinais, localité célèbre par la coutume de ce nom, mais bien à Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne), près de Château-Landon.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. N° 164, novembre 1883. — (Lettres de saint Yves, CCVI à CCXXXI.)

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. Tome VI, 1er et 2e trimestres de 1883.

Mémoire de Mgr Barbier de Montault sur le *Rateau à trois cierges de la cathédrale de Tours,* pièce unique en France, qui ne remonte qu'au XVIIIe siècle, mais qui en remplaçait une autre du moyen âge. Communications de M. Palustre au sujet du beau château de Montgauger, détruit en mars 1883 par l'incendie et sur les manuscrits volés à la bibliothèque de Tours. Notice nécrologique sur M. Ernest Mame.

Bulletin de la Soctété Archéologique et Historique du Limousin. Tome XXX, 2e livraison (1883).

Cette livraison est consacrée à la publication de documents historiques concernant la Marche et le Limousin.

Bulletin de la Société Philomatique de Paris. 7e série, tome VII,

Digitized by Google

1882-1883. — Etudes de haute érudition sur divers points des sciences mathématiques et naturelles.

IV. — Abonnements et Acquisitions :

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. Livraisons 16 et 17.

Bulletin Monumental. 5e série, tome II, Nos 5, 6 et 7, 1883.

N° 5. — Reprise des recherches du baron de Rivières sur les *Inscriptions et devises horaires.* — *Le Camée antique de la bibliothèque de Nancy,* par M. L. Germain. — *La Tour centrale de la cathédrale de Bayeux,* par M. A. de Dion.

N° 6.— *La Vierge de la Sauvetat* (Puy-de-Dôme), par M. Léon Palustre (Planches). Cette œuvre précieuse de l'art des émailleurs de Limoges au XIVe siècle, exécutée en 1319 par l'ordre d'Eudes de Montaigut, prieur de l'Hopital pour la langue d'Auvergne, est arrivée jusqu'à nous presque sans restaurations ; quoiqu'elle ne soit pas un produit unique, son existence n'avait pas été signalée jusqu'ici.

N° 7. — *Le Trésor de la basilique de Mouza* (suite), par Mgr Barbier de Montault. — *L'ancienne cathédrale de Rennes au XVIIIe siècle* (fin), par M. L. Palustre. — *Restauration des vitraux de l'église de Sobre-le-Château (Nord),* par M. E. Hucher. Ces belles verrières ont été restaurées à la fabrique du Carmel, au Mans, par MM. Hucher père et fils. Elles représentent deux scènes distinctes, la Passion du Christ et le Jugement dernier. Elles sont d'une superbe exécution, et portent la date de 1532. Une planche à une grande échelle montre la disposition primitive du vitrail de la Passion, disposition qu'il n'a pas été malheureusement possible de rétablir dans l'église de Sobre-le-Château.

Revue Archéologique. 1883, juillet, août et septembre.

Voir, dans le Numéro d'août, un article de M. A. F. Lièvre (*Les Huîtres nourries en eau douce dans l'ancienne Aquitaine*), ainsi qu'une lettre de M. Breuillat, qui prouve que les Romains étaient plus forts que nous en pisciculture.

Voir aussi, dans le Numéro de septembre, l'*Exploration des*

Digitized by Google

terrains tertiaires de Thenay, par M. Abel Maître. Tout en respectant les conclusions de ce rapport, nous ferons observer pourtant qu'il date du 1er juillet 1873, et que l'auteur n'avait pas vu les découvertes postérieures de l'abbé Bourgeois, exposées en 1878, et acquises depuis par la Société d'Anthropologie. Quelques-unes de ces pièces sont reproduites dans la planche jointe à l'article de M. Ch. Bouchet, dans notre dernier Bulletin.

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme. 1882, 7e-11e livraisons.

E. N. & L. M.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

Digitized by Google

NOTE

SUR LE

DOLMEN RÉCEMMENT DÉCOUVERT

A FRÉTEVAL

Par M. G. LAUNAY.

—

Messieurs,

Au mois de janvier 1883, nous fûmes prévenus par l'un de nos plus zélés sociétaires, M. Bonnin, instituteur à Fréteval, de la découverte d'un nouveau dolmen, situé à la limite des communes de Pezou et de Fréteval.

Ce dolmen est distant de 23 mètres à l'est du ruisseau de Fontaines, de 50 mètres au nord de la rivière du Loir, et entre cette dernière et le chemin de fer de Vendôme à Paris, près du passage à niveau de Fontaines. Il longe un chemin bas très peu fréquenté, venant de Pezou (1), et dépend de la commune de Fréteval. A 300 mètres au N.-E., on en rencontre un autre, dont la table et les supports sont renversés. M. de Pétigny, dans l'*Histoire Archéologique du Vendômois*, en donne la description, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

M. Bonnin, se trouvant pour la première fois en présence d'une réunion de pierres presque entièrement re-

(1) Ce chemin, avant l'établissement de la route nationale actuelle, était le seul suivi entre Pezou et Fréteval.

Digitized by Google

couvertes de broussailles, qui jusque là les avaient complètement soustraites à la vue, ne tarda pas, après les en avoir débarrassées, à juger de l'importance de sa découverte.

A l'aspect de rigoles assez profondes se dirigeant vers une cavité située à l'extrémité de la pierre principale, M. Bonnin avait subi l'influence de la description du dolmen voisin faite par M. de Pétigny.

Il s'était demandé, à première vue, s'il ne se trouvait pas en présence de l'une de ces prétendues pierres à sacrifices, dont la croyance était admise à l'époque déjà éloignée où ces questions n'avaient pas encore été suffisamment étudiées.

M. de Pétigny, en effet, avait cru voir dans le dolmen de Fréteval un autel à sacrifices, « sur lequel, dit-« il, on égorgeait les victimes à la partie la plus haute « de la table, sensiblement inclinée, et dont le sang « coulait vers la partie inférieure dans une excavation « en forme de bassin destinée à le recevoir. Une rigole « y conduisait directement le sang, où les prêtres le pui-« saient pour s'en frotter les mains et le visage. »

On a abandonné depuis longtemps cette étrange interprétation, que l'examen attentif de nombreux dolmens n'a pu justifier en aucune façon, et contre laquelle nous n'avons cessé de protester.

Lors d'une visite faite sur les lieux, le 21 juin 1883, assisté de MM. A. de Trémault, Nouel et Bonnin, il nous a été possible de déterminer exactement la nature de ce dolmen, dont nous donnons ci-après le dessin. La table de ce monument mégalithique mesure $2^{m}50$ de long sur $1^{m},50$ de large, et $0^{m},45$ d'épaisseur. Elle est orientée de l'E. à l'O., avec une légère inclinaison vers ce dernier point, et montée sur deux rangées de supports CC et DD, excédant la table, qu'une cavité naturelle en A traverse complètement, et ne permet pas de croire à un bassin susceptible de contenir un liquide quelconque.

Digitized by Google

Une dépression sensible et irrégulière vient aboutir à cette table en partant du point G. Une autre dépression se termine en I, dans une cavité large et profonde, que la mousse remplissait entièrement.

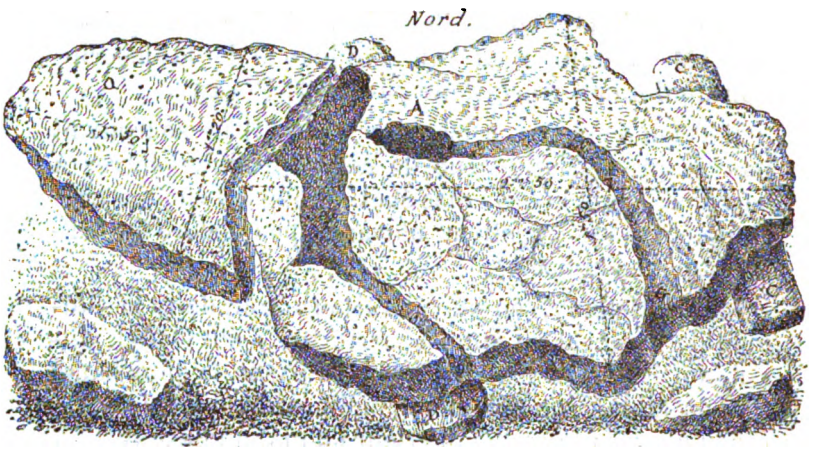

La nature de cette pierre est une sorte de poudingue des plus durs, présentant à la surface des inégalités prononcées. A l'Ouest, un fragment O semble avoir été détaché du bloc principal, qui formait alors une longueur de $4^{m},50$, avec un certain nombre de pierres dispersées autour (1).

Quoi qu'il en soit, le dolmen de Fréteval, qui vient grossir la liste des monuments mégalithiques de la vallée du Loir, mérite d'attirer l'attention. Sachons gré à notre zélé collègue M. Bonnin de nous l'avoir signalé.

(1) Le climat s'appelle les Louettes, et dépend de la ferme de *Lormois,* ancien fief et propriété de M. le duc de La Rochefoucauld.

Digitized by Google

SUR UNE DÉCOUVERTE
D'OSSEMENTS FOSSILES
DE LA PÉRIODE QUATERNAIRE
Faite à SARGÉ (Loir-&-Cher)

Par M. E. Nouel,

Professeur de Physique au Lycée.

Etant à Mondoubleau au mois de septembre 1881, j'appris de M. L. Legué, membre de notre Société, qu'il avait été trouvé des ossements fossiles dans des sables à Sargé. Cette découverte résultait de l'ouverture d'une carrière faite en haut de la côte qui fait face à Montmarin, et près de la route de Saint-Calais, par M. Michon, entrepreneur, dans le but de fournir du sable pour les travaux de construction de la nouvelle ligne du chemin de fer de Brou à Bessé par Mondoubleau ; je ne pus en savoir davantage à ce moment.

Au mois d'avril suivant (1882), étant à Orléans, je lus au *Bulleten de la Société Géologique de France*, 3e série, tome x, p. 47 (séance du 21 novembre 1881), la note suivante :

« M. Meugy présente à la Société, de la part de son fils, ingénieur des ponts et chaussées à Chartres, un fragment de dent d'*éléphant*, trouvé dans une carrière de sable ouverte à peu de distance au sud-est de Mondoubleau (Loir-et-Cher), à proximité du chemin de fer en construction de Brou à Bessé.

« Ce fossile a été remis par un ouvrier à un conduc-

Digitized by Google

teur des travaux. — La carrière de sable est à l'altitude de 155^{m}, la cote du fond de la vallée étant de 100^{m}.

« M. Vasseur fait remarquer que cette dent est incontestablement une dent d'*elephas primigenius.* »

Ceci devenait plus positif; on avait donc trouvé à Sargé des restes du célèbre *mammouth* de Sibérie, le grand éléphant de la période quaternaire.

Les relations avec Mondoubleau étant rares et difficiles, je n'eus pas d'autres nouvelles de cette découverte jusqu'aux premiers mois de 1883, époque à laquelle M. Bouchet me mit en main le N° du 15 décembre 1882 du *Bulletin des Agriculteurs de France,* que venait de lui prêter M. Thillier, et où se trouve (p. 480) une note intitulée *Paléontologie,* par M. G. Gsell.

Ce M. Gsell, vétérinaire à Mondoubleau, avait adressé à la Société, dont il fait partie, une relation des découvertes paléontologiques faites à Sargé, et le comité de rédaction, ne voulant pas décourager son zélé correspondant, déclare insérer sa communication, quoique traitant un sujet *en dehors de ses études,* en ajoutant qu'il lui laisse la responsabilité des opinions scientifiques émises dans son article.

J'en extrais les renseignements suivants : « Des fouilles faites à Sargé ont permis à M. l'ingénieur Vinot de découvrir des vestiges de grands mammifères : mammouth, grand hippopotame, grand bœuf, *élan* (faux), hyène des cavernes, cheval, renne, ours gigantesque....

Les ossements trouvés sont :

Pour le *mammouth :* plusieurs dents molaires, un fragment d'os iliaque, et deux tibias mesurant 0^{m},32 de circonférence à la partie moyenne (environ 0^{m},10 de diamètre).

Hippopotamus major : de massives vertèbres cervicales (atlas et axis).

Bos primigenius : mâchoire brisée, vertèbres dorsales, un fémur, etc.

Digitized by Google

Elan (*cervus megaceros*) [sic] (1) : 2 os frontaux surmontés de fortes chevilles osseuses, servant de supports à des bois gigantesques.

Hyena spelœa : deux mâchoires, avec molaires tranchantes.

Cheval actuel (*equus caballus*) : extrémité du maxillaire inférieur, garni de ses incisives. (Sujet d'environ 18 ans, d'après l'usure des dents, ajoute M. Gsell, dont la compétence ici est indiscutable).

Renne : nombreux ossements.

Ursus spelœus : l'extrémité d'une patte complètement pétrifiée (!) (2).

Enfin l'auteur de l'article ajoute que ces ossements ont été reconnus par les professeurs du Muséum de Paris.

Cela devenait tout à fait grave ; la découverte de Sargé prenait des proportions *gigantesques,* comme celles des animaux dont on avait exhumé les débris. Aussi, M. Bouchet, avec l'émotion communicative que nous connaissons tous, m'adjura de faire une enquête et un rapport sur cet événement géologique qui intéressait le Vendômois. Il me poussait du côté où je penchais.

Le 1er avril 1883, j'étais à Mondoubleau, et M. Legué me conduisait chez M. Vinot, chef de section du chemin de fer, qui était le détenteur de presque toutes les pièces trouvées dans la sablonnière de Sargé. Nous trouvâmes bien M. Vinot, en chair, mais *sans os !* Il avait emporté toutes les richesses dont M. Gsell avait

(1) M. Gsell a fait ici confusion. Le cerf aux bois gigantesques est une espèce disparue, qui n'a aucun rapport avec l'*élan,* grand cerf qui habite encore le nord de notre hémisphère (Europe, Asie, Amérique).

(2) Les géologues sont obligés ici d'user largement de la réserve du Comité de rédaction, qui laisse à l'auteur toute la responsabilité de ses opinions scientifiques.

Digitized by Google

fait l'inventaire, à Paris d'abord, où il les avait montrées aux professeurs du Muséum, qui les avaient déterminées. Il avait *noblement* résisté aux demandes séductrices desdits professeurs, qui l'avaient sollicité, au nom de la science et de la France, de leur laisser quelques pièces pour la grande collection du Muséum, et il avait tout emporté chez lui (à Saumur, paraît-il).

Le désappointement fut grand. J'avais espéré voir d'abord, et peut-être obtenir quelque chose pour notre Musée ; je n'avais pas même le supplice de Tantale.

M. Vinot me confirma par ses récits l'exactitude de la liste précédente, publiée dans le *Bulletin des Agriculteurs ;* après m'avoir fait venir dix fois l'eau à la bouche, il me fit monter dans une chambre haute, pour me faire voir (à titre de *réjouissance,* sans doute) quelques os peu importants qui y étaient restés. Je pus donc manier quelques-uns de ces restes d'animaux, disparus pour la plupart, et l'intérêt de ce qui m'était présenté comme *rebut* me fit d'autant plus regretter de n'être pas venu plus tôt, lorsque les belles pièces y étaient encore.

Je me rappelle avoir vu le maxillaire de cheval cité plus haut ; les 2 bases des bois d'un *cervus megaceros,* de la grosseur du poignet; quelques vertèbres de..... ; des fragments d'os longs, indéterminables comme espèces.

M. Vinot me fit voir enfin sa fameuse *patte d'ours* pétrifiée. C'était simplement un échantillon de grès, à formes arrondies et sillonnées, simulant assez bien une griffe gigantesque.

Les personnes peu au fait de la question des fossiles se laissent souvent prendre à ces échantillons soit de grès, soit de silex noir, blond ou blanc, dont les formes capricieuses simulent soit des ossements, soit des parties animales. Je ne parle même pas de ces silex qui figurent à s'y méprendre des poires et surtout des *figues ;* ce sont des *polypiers* silicifiés qui sont

Digitized by Google

réellement des fossiles. Il faut se persuader que la fossilisation des débris végétaux et animaux ne peut se faire que *dans l'eau*. A l'air, tout se décompose et retourne en poussière. Par conséquent, ne peuvent se trouver à l'état fossile que les parties organiques qui résistent longtemps à l'action de l'eau. Pour les végétaux, ce sont les *bois* qui peuvent se silicifier complètement dans les eaux convenables ; pour les animaux, ce sont les *os* des squelettes, les mâchoires et surtout leurs dents, qui se conservent ; ce sont les coquilles calcaires des mollusques, les polypiers, etc. ; mais aucune trace de partie molle ne peut subsister dans l'eau, ni, par conséquent, être conservée.

Et cependant le fameux éléphant de la période quaternaire, le *mammouth*, nous a laissé quelques-uns de ses monstrueux représentants entièrement conservés en chair et en os, dans les glaces de la Sibérie. Déjà, à plusieurs reprises, sur les bords des grands fleuves qui traversent ces régions désolées, on a vu, détachées par les crues, des blocs de terre gelée qui, en fondant, ont amené à jour un éléphant entier, couvert de sa peau, et dont la chair a été dévorée par les carnassiers du lieu. Cette espèce, plus grande que l'éléphant des Indes, avait le corps couvert d'une laine brune très épaisse, et portait sur le cou et d'autres parties du corps de longs crins. Elle a habité toute la région Nord de l'ancien continent, et la découverte dont je viens de vous entretenir prouve que ce gigantesque pachyderme se promenait dans les forêts qui occupaient la place où est aujourd'hui Sargé !

Le savant, dont l'imagination est toujours tenue en bride par l'exacte raison, aime, après avoir étudié ses fossiles et les avoir *déterminés*, à les ressusciter pour un instant et à se les représenter vivant dans le milieu sauvage qui leur servait de cadre. On s'engage, par la pensée, dans les sombres forêts capables de servir d'asile au grand éléphant, à ce magnifique cerf aux bois gigantesques, dont l'envergure atteignait $2^{m},50$! On

Digitized by Google

voit dans les prairies bondir les chevaux sauvages, errer des troupeaux de rennes ou de grands bœufs ; on tressaille en entendant sortir d'une caverne les rugissements d'un lion de l'époque, ou le cri lugubre et étrange de la hyène, ou les sourds grognements de l'ours d'alors ; et l'on se réveille près de la carrière de Sargé, en voyant passser sur la grand'route la voiture de Mondoubleau, en entendant siffler la locomotive qui traîne les wagons de *ballast* sur le nouveau chemin de fer, dont la construction est venue troubler le repos séculaire des débris de ces âges lointains.

Digitized by Google

UNE LETTRE INÉDITE

DU PAPE CALIXTE II

Par M. Ch. Bouchet.

Le manuscrit N° 44 de la bibliothèque de Vendôme, l'un des plus précieux de notre collection, renferme, entre autres pièces remarquables, une lettre certainement inédite du pape Calixte II. Elle avait été déjà signalée et analysée dans le premier catalogue qui ait été fait de nos manuscrits, en l'an IV (1). Nous nous étions promis, il y a longues années, de la tirer de son obscurité, mais toujours d'incessantes occupations venaient nous divertir de cette pensée. Nous pouvons enfin aujourd'hui la réaliser, et, après nous être assuré, autant qu'il nous a été possible, que cette lettre n'avait jamais vu le jour, nous la donnons dans le présent travail. Mais décrivons d'abord le manuscrit qui la contient.

C'est un petit in-folio, sur parchemin, du XIe au XIIe siècle, de 117 feuillets, de bonne conservation, tant intérieure qu'extérieure ; la minuscule est régulière, plus serrée par endroits et comme d'une époque relativement plus récente. Il est réglé à la pointe sèche. Les initiales de chapitres sont simples, à l'encre rouge, ainsi que les titres. — Il contient quantité de matières diverses, mais toutes religieuses, dont voici l'énumération :

(1) C'est donc par oubli que nous avons dit dans notre Bulletin de 1880, p. 184, que nous l'avions *découverte*.

Digitized by Google

I. — FF^es 1—5 v°. — Epistola S. Augustini ad Evodium episcopum: « Questio quam mihi proposuisti (1). »

Augustinus ad Profuturum : « Secundum spiritum quando domino placet (2). »

II. — FF^es 5 v°—7 v^e. — Six hymnes ou plutôt six proses en l'honneur de la Vierge ou du Christ, dont voici les *incipit :*

1. O salutatrix (3) uirgo stella maris.... (16 vers.)
2. O Messia demaria nate semper uirgine.... (18 vers.)
3. Virgo splendens que transcendens electorum ordines.. ... (80 vers.)
4. Laus fidelis israelis uirgo plena gracia.... (72 vers.)
5. Stella maris singularis mater excellencie.... (60 vers.)
6. Mater dei per quam rei consequuntur ueniam... (54 vers.)

Ces hymnes sont en rythmes du moyen âge comme un grand nombre de celles de l'Église (les Proses) ; elles sont rimées, soit dans l'intérieur de chaque vers, soit en même temps dans l'intérieur et à la fin avec le vers suivant. Il ne faut donc pas y chercher les mètres de l'antiquité classique (4). Ces mètres avaient été remplacés depuis longtemps par de nouveaux éléments, savoir, par le nombre des syllabes, l'accent, la césure après un mot entier, et la rime (5). Il ne restait plus des anciens mètres que le cadre (6).

(1) Autrefois la 99e des Epitres, comme l'indique notre manuscrit, mais d'après l'édition des Bénédictins, où elles sont rangées selon l'ordre des temps, la 164e (an 415).

(2) Autrefois la 149e, aujourd'hui la 38e (an 397). — Nous nous abstiendrons pour les suivantes de donner les N^os de séries.

(3) Sic pro: Salutaris.

(4) Le rythme repose essentiellement sur l'accentuation, c'est-à-dire sur l'élévation et l'abaissement alternatifs de la voix sur les diverses syllabes. Le mètre repose sur la quantité prosodique des syllabes ; or ces deux éléments ne concordent pas toujours.

(5) Toutefois les anciens mètres classiques reposant sur la combinaison de longues et de brèves dominent encore dans les chants de l'Eglise.

(6) Donnons un exemple : La première hymne se compose

Digitized by Google

De qui sont ces hymnes ? Sont-elles inédites ? Par aucun moyen nous n'avons pu nous en assurer. Si nous

de 16 vers ou plutôt de 16 lignes toutes semblables à celle-ci :

O salutaris Virgo, stella maris, generans prolem, equitatis solem, lucis actorem, generans pudorem, suscipe laudem.

Or chacune de ces lignes représente une strophe de l'ancienne strophe saphique, et doit être divisée, comme celle-ci, en 4 vers, de la manière suivante :

O salutaris Virgo, stella maris,
Generans prolem, equitatis solem,
Lucis actorem, generans pudorem,
Suscipe laudem.

On pourra, pour se guider, consulter la 2e ode du Ier livre d'Horace :

Jam satis terris nivis atque diræ.

On voit que dans la strophe saphique du moyen âge le dernier vers seul de la strophe antique (l'adonique) a été conservé. Toutefois, dit un savant allemand, si l'une des sortes de vers imités de l'antique (et presque tous les types rythmiques en étaient alors imités — du VIe au XIIe siècle) comptait plus de 8 syllabes, il arrivait que, par la transformation de la césure en une pause formelle, ce vers se scindait en deux vers plus petits. Ainsi les trochaïques de 15 syllabes (ce sont ceux des hymnes suivantes : O Messia, de Maria nate semper virgine), sont toujours formés de deux parties, l'une de 8, l'autre de 7 syllabes...., les saphiques, de 5 plus 6 syllabes (1). Ainsi notre strophe doit se décomposer ainsi :

O salutaris
Virgo, stella maris,
Etc.

Les autres proses appartiennent au mètre connu dans la prosodie ancienne sous le nom barbare de trochaïque tétramètre catalectique (2), mais également transformé. Toutefois, suivant une autre opinion soutenue par un savant fort distingué (3), tous

(1) Wilh. Meyer : Ludus de Antichristo. Et *Ueber die lateinischen Rythmen*, p. 49. Munich. 1882. In-8°.

(2) Ou septenarius (vers de 15 syllabes).

(3) M. Gaston Paris. V. sa Lettre à M. Léon Gautier sur la versification latine rythmique. 1866, en particulier pp. 27 et suivv.

Digitized by Google

étions sûr qu'elles n'eussent point encore vu le jour, nous aurions plaisir à les publier.

III. — FF^os 8 — 11 v°. — Deux lettres de S. Augustin et une à lui adressée :

1° A Donat prêtre : « Si possis videre dolorem cordis mei. »

2° Nectaire à S. Augustin : « Quanta sit caritas patriæ. »

3° Réponse de S. Augustin : « Jam senio frigescentibus membris. »

IV. — F° 11 v°. — Lettre de Calixte II à Geoffroi, évêque de Chartres. — C'est la lettre qui fait l'objet principal de ce travail.

V. — FF^os 12—13. Sermon ou Discours (Sermo) de Robert d'Arbrissel à une comtesse de Bretagne (Ermengarde, fille de Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou et femme d'Alain Fergent). — C'est le Discours que nous avons signalé vers 1853 à M. de Pétigny, qui l'a publié avec un savant travail dans la « Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. » Nous-même, antérieurement, nous en avions traduit plusieurs fragments dans le journal *le Loir*. Cette pièce est la seule que l'on connaisse de Robert d'Arbrissel.

VI. — FF^os 13—14 v°. — Sermon sur l'Assomption de la Vierge. Attribué à S. Anselme. *Archiepiscopus* a été effacé : « Intravit Jesus in quoddam castellum. » Ecriture différente (XIIe siècle).

VII. — FF^os 15 — 82 v°. — Nombreuses lettres de S. Augustin ou à lui adressées, dont le détail nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à citer ici ses

ces rythmes du moyen âge ne seraient point des déformations des anciens mètres classiques ; ils seraient nés, dès les temps les plus anciens, de la spontanéité populaire. On les rencontre dès le temps de César. Mais ce n'est point ici le lieu d'entrer dans un pareil débat, pour lequel d'ailleurs nous nous récusons.

Digitized by Google

correspondants : Le comte Macédonius et réponse de S. Augustin. — Nouvelle lettre de Macédonius et réplique d'Augustin.— S. Augustin à Volusien et réponse de Volusien. Réplique d'Augustin : « De virginitate sce Marie. » — Marcellin à Augustin et réponse de ce dernier. — S. Augustin à Italica. — Le même à Marcellin. — Le même à Longinien. Réponse de ce dernier. Réplique d'Augustin. — Le même à Boniface évêque (*coepiscopo*). — S. Paulin à Augustin et réponse. — Nouvelle lettre de S. Paulin et Therasia à Augustin et réponse. — S. Paulin et Therapia à Alipius. — S. Paulin à Romanien. Se termine par une longue pièce en distiques latins :

Quare age, rumpe moras et uincla tenatia (*sic*) secli.
***Explicit*: Viue, precor, sed uiue deo....**
.... uiua est uiuere uita deo.

(F° 51, v°.)

— Sévère à S. Augustin. — Le même à Licentius. Licentius à S. Augustin. Longue épître en vers hexamètres :

Archanum uarronis iter scrutando profundi.

3 pages et demie, et peut-être incomplète. — S. Augustin à Vincent ; plus de 22 pages, ff^os^ 56-67. — Le même à Dardanus. — Une sans désignation, f° 74. — Une autre idem au verso.

VIII. — FF^os^ 82 v°— 85 v°. — Vie et passion de Ste Foi d'Agen.

Incipit prologus : « Magnorum atque inclitorum martyrum. »

Incipit vita : « Sancta igitur fides agennensium ciuitate oriunda. »

IX. — FF^os^ 86 — 107 (1). — Les deux livres de S. Augustin : « De ordine rerum (2). »

(1) Ce dernier feuillet est incomplet, mais le traité est complet.

(2) Ce manuscrit a été collationné par les Bénédictins pour leur grande édition de S. Augustin.

Digitized by Google

X. — FF^{os} 108 — 115. — Vie de Ste Marie Egyptienne. En rubrique : « Vitam et penitentie magnum virileque certamen venerabilis marie egyptiace qualiter inheremo expleuerit tempora uite de greco transtulit in latinum paulus uenerabilis diaconus sce neapolis ecclesie (1). »

Incipit Prologus : « Secretum regis celare bonum est. » — Vita : « In quodam monasterio palestinorum fuit uir uite moribus et uerbo ornatus (2). »

(1) Presque tous les e sont cédillés.

(2) M. Gaston de Lavau a bien voulu faire pour nous, dans son exemplaire des Bollandistes, de consciencieuses recherches sur Ste Foi et Ste Marie Egyptienne. Nous sommes obligé malheureusement de n'en donner ici qu'un résumé :

Notre légende de Ste Foi se trouve dans le grand Recueil, au 20 octobre. Il y a en outre deux poésies latines sur le même sujet. Le prologue est le même. La Vie proprement dite offre quelques variantes au commencement et à la fin. Les Bollandistes disent avoir tiré cette Passio du manuscrit de Grimberg, collationné avec les exemplaires de Labbe, etc.

Ste Marie Egyptienne (2 avril). — Il y a une Vie en prose latine, un poème latin, et à la fin du volume le texte grec d'où la vie latine a été traduite. — Le prologue commence comme celui de Vendôme, mais finit un peu différemment, différences qui se reproduisent dans la Vie proprement dite.

Un dernier paragraphe explique comment l'auteur, qui écrivait d'après la tradition, ne pense pas que la Vie ait été écrite avant lui.

Dans leurs commentaires, les Bollandistes font connaître que la traduction du diacre Paul existe en de nombreux manuscrits.

« Il me reste, ajoute M. G. de Lavau, à vous livrer pour ce qu'elle vaut une conjecture qui m'est venue en parcourant les observations des Bollandistes sur ces deux Vies. Ils présentent comme une hypothèse probable, en ce qui concerne Ste Foi, comme un fait acquis en ce qui concerne Ste Marie Egyptienne, que Hildebert du Mans est l'auteur des deux poèmes (en vers léonins) à la louange de ces deux saintes. Ce nom de Hildebert, joint à cette circonstance que les deux Vies sont rapprochées dans le manuscrit de Vendôme, m'a frappé. Auriez-vous par hasard mis la main sur le manuscrit même qui a pu inspirer à notre Hildebert la pensée d'écrire ses deux poèmes, sur le manuscrit qui lui a peut-être servi et qu'il a dû garder sous les yeux pendant son double travail ? Si cela était, le manuscrit de

Digitized by Google

XI. — F° 115. — Une douzaine de vers mystiques (hexamètres latins) non alignés.

XII. — FF^os 115—117 v°. — Prologue et commencement du traité de Paschase-Radbert : *De corpore et sanguine Christi.* Dédié à l'abbé de Corbie.

Tel est le manuscrit. Maintenant abordons la lettre de Calixte qui fait l'objet de ce travail :

Calixte écrit à Geoffroi (de Lèves) évêque de Chartres qu'il a reçu une plainte de Geoffroi, abbé de Vendôme, au sujet de plusieurs seigneurs qui avaient pillé les possessions de l'abbaye. Le pape ordonne à l'évêque de faire restituer les biens enlevés, etc.... En cas de résistance, que l'évêque ait recours aux derniers moyens. Ces menaces s'étendent même au comte de Vendôme, s'il ose porter la main sur tout ce qui appartient au monastère. Ce monastère en effet est du domaine de S.-Pierre, et le S.-Siège ne peut ni ne doit l'abandonner dans ses nécessités. A Rome, le VIII des kal. de janvier.

Calixtus episcopus seruus seruorum dei uenerabili fratri. G. carnotensi episcopo salutem et apostolicam benedictionem. Karissimi filii nostri gaufridi uindocinensis abbatis querelam accepimus qnod quidam parrochiani tui. Rainaldus uidelicet deturre Wulgrinus frater bartholomei et Goffridus burrellus possessiones ad eius monasteria (1) *pertinentes depredati sunt.*

Vendôme en tirerait assurément, à tous les points de vue, une importance particulière et des titres très spéciaux à l'intérêt des érudits et à la vénération des Vendômois. Et, pour finir, je vous copie dans les commentaires des Bollandistes cette remarque :

« Usus est autem Hildebertus *vel antiquiori versione et fideliori, si que extabat,* vel ipso græco textu originali, uti colligimus ex die 1ª aprilis in fine notato ubi Pauline versionis exemplaria omnia habent diem IX. »

(1) *Monasteria* peut-il signifier ici les prieurés ? Nous ne le

Digitized by Google

Vnde fraternitatem tuam monemus atque precipimus. ut eos et ablata restituere et deinceps amonasterii persecutione (1) *omnino compellas. Quod si contemptores extiterint. de eis et eorum complicibus plenam iusticiam prosequaris. Rogamus preterea dilectionem tuam et precipimus ut sicomes uindocinensis res eiusdem monasterii auferre uel perturbare presumpserit. et canonice commonitus obedire contempserit. tu exactoritate nostra inipsum et infractores ipsius ecclesiastice ulcionis sentenciam proferas atque in terris ipsius donec satisfecerit. diuina officia interdicas. Siquidem monasterium ipsum ad beati petri ius specialiter pertinet. et nos ei insuis oportunitatibus deesse nec possumus nec debemus. Datum Rome Apud scm Petrum XVIII Kl. Ianuarii.*

Ecriture du XIIe siècle.

La première question qui se pose est celle de l'authenticité. — Cette lettre est-elle authentique ? Nous en sommes persuadé. Mais il faut convenir qu'elle prête à bien des objections que nous allons passer en revue et essayer de résoudre :

1° Extrinsèquement, elle ne porte pas les caractères de l'authenticité. Ce n'est ni un original ni une copie de source authentique ou autorisée. Tout ce qu'on peut dire, c'est que c'est une pièce contemporaine, d'une écri-

pensons pas. Ce mot a bien désigné dans les premiers siècles du christianisme les retraites ou cellules qu'habitaient des religieux seuls, par opposition à *cœnobia,* maisons où ils vivaient en commun. (*Monos-koinos*) V. Ducange; mais nous ne connaissons pas *monasterium* dans le sens de prieuré. Nous croyons plutôt ici à une simple faute de copiste. L'original portait sans doute *monasteriu* avec un trait abréviatif sur l'u, ce qui lui donnait l'apparence d'un a. De là l'erreur. L'ensemble de la phrase : *ad eius monaster.* (*eius, id est abbatis Goffridi*) plaide pour le sens que nous soutenons.

(1) Il y a sans doute ici un infinitif passé, comme *abstinere.*

Digitized by Google

ture soignée, qu'on n'aurait eu aucun intérêt à enfouir au sein d'un manuscrit. On peut donc croire que c'est la copie anonyme d'un original perdu. Bien des pièces réputées authentiques n'ont pas une meilleure origine.

2° Cette lettre ne figure pas parmi les lettres de Calixte, publiées par D. Bouquet (1) et par M. Ulysse Robert. — Ceci prouve tout simplement que la nôtre est inédite.

3° Parmi les lettres de l'abbé Geoffroi à Calixte, il ne s'en trouve pas une qui contienne la plainte adressée par lui au pape, quoiqu'il y en ait une où Geoffroi prie Calixte de faire confirmer par l'évêque de Chartres l'excommunication lancée contre Nivelon de Fréteval et Archembauld, qui ne cessaient de faire mille maux à son monastère.

Ceci ne prouve rien, car il existait également une lettre du pape Pascal II, prédécesseur de Calixte, lettre aujourd'hui perdue, adressée à l'évêque et au chapitre de Chartres, pour leur enjoindre de réprimer les vexations que Nivelon et Ursion son fils faisaient souffrir à l'abbaye de Vendôme (2). (Ceci est à noter comme précédent de la lettre de Calixte), et cependant les lettres de l'abbé Geoffroi à Pascal ne font nulle part mention de cette plainte ni de ces personnages. Cela prouve seulement que nous n'avons pas toutes les lettres de

(1) Tome XV, pp. 228 et suivv. — Nous n'avons pu consulter le *Regesta pontificum* de Jaffé.

(2) Nous en donnons ici l'analyse, d'après l'Inventaire manuscrit des chartes de la Trinité de Vendôme, f° VI, r° et v° (commencement du XVI° siècle), à la Bibliothèque de Vendôme :

Rescriptum eiusdem (i. e. Pascalis II papæ) Episcopo et capitulo carnotensi directum ut injuriam et molestiam per Jarsonem (*) *et niuelonem patrem eius illatas faciant reparare alios et asede apostolica excommunicatos, ut sunt omnes violenciam monasterio vindocinensi inferentes denuncient et excommunnicacioni etiam subiciant. Datum laterani IIII non. marcii.*

(*) Sic pro : Ursionem.

Digitized by Google

Geoffroi à ces deux papes. Nous n'en avons que 4 adressées à Calixte, qui, il est vrai, n'a régné que cinq ans (1119-1124), mais avec qui Geoffroi fut dans les relations les plus étroites (1). Et nous n'en avons que 8 adressées à Pascal, bien qu'il ait régné dix-neuf ans (1099-1118).

Peut-être aussi Geoffroi, dans un de ses nombreux voyages à Rome, avait-il déposé lui-même sa plainte entre les mains du pape, car il lui annonce, dans une de ses lettres, qu'il ira le voir prochainement, et qu'il lui confiera tous les tourments et les spoliations de biens qu'il a éprouvés : « Quot et quantos labores et timores nostrarumque rerum distractiones, dilectissimum patrem et dominum videre desiderans, anno præterito passus sum, in eius præsentia non tacebo (2). » — Toutefois, il convient de dire qu'en pareil cas, le pape, dans ses lettres de répression, mentionnait d'ordinaire cette circonstance de la présence même du plaignant. C'est ainsi qu'en 1122, ce même Calixte écrit à Bérenger, évêque de Fréjus, contre les dévastateurs d'une *villa* (*cujusdam villæ*) qui appartenait à l'abbaye de Lérins, fait semblable à celui qui nous occupe. L'abbé avait déposé sa plainte en présence du pape : *In conspectu nostro,* dit la lettre pontificale (3).

4° Mais au moins, dira-t-on, si Geoffroi ne parle pas dans ses lettres à Pascal de Nivelon et d'Ursion, il en parle dans ses lettres à Ives de Chartres, et lui déclare dans une lettre éloquente, que nous voudrions pouvoir citer ici, qu'il va se plaindre au pape : « Romanam ecclesiam appellamus.... petentibus auxilium non negabit. » C'est à cette déclaration que répond la lettre de Pascal que nous avons citée, tandis que parmi les let-

(1) V. la lettre de ce pontife à notre abbé. Sirm. Goffr. epist. Prolegom. Il faut dire aussi qu'il existe 3 opuscules de Geoffroi dédiés à Calixte. Ibid.. pp. 281 et suiv.

(2) Sirm. L, I, 13.

(3) D. Bouquet. Lettres de Calixte, T. XV, lettre xxxvi.

Digitized by Google

tres de Geoffroi à son homonyme, évêque de Chartres, au nombre de 12, on n'en voit pas une qui fasse mention des seigneurs dénoncés dans la lettre de Calixte, quoiqu'il y en ait une où l'abbé se plaint longuement de tout ce qu'il a souffert de la part du même Nivelon et qu'il rappelle l'excommunication que le pape a enjoint à l'évêque de lancer contre lui (1). C'est cependant à l'évêque que Geoffroi devait s'adresser d'abord.

Il y a néanmoins dans l'abbé Geoffroi une lettre lamentable à l'évêque, où l'abbé déclare encore qu'il va se jeter entre les bras du S. Père. C'est la 32e et dernière du second livre, où il raconte comment Jean, fils du comte de Vendôme, « et cum eo quidam vavassores milites de Castro Vindocini », ont tellement ravagé et dépouillé une des plus riches obédiences de l'abbaye, que les moines et les cultivateurs ont été obligés de l'abandonner, et qu'elle n'est plus qu'une solitude. Le comte de Vendôme, à qui Geoffroi en a fait parler, est resté indifférent : « Vndè humiliter supplicamus, ajoute Geoffroi, vt quod contra nos actum est et quotidiè pessimè agitur sic corrigatis quatenus malefactores nostri, parrochiani vestri (2), et ablata nobis restituant (3) et quietos deinceps nos esse permittant.... Tot et tantas pressuras tribulationes et angustias a Vindocinensibus hominibus (4) nobis illatas, quarum etiam partem, præsentibus comite et hominibus (5) eius vobis diximus, vltra sustinere vlla ratione non possumus. » Il déclare qu'il va en appeler de nouveau au pape : « Dominus Papa a nobis requirendus est. »

Il y a dans cette lettre divers points qui pourraient

(1) L. II, 30, pp. 95-97.

(2) Le mot se retrouve dans la lettre de Calixte.

(3) De même dans la lettre de Calixte.

(4) Ces mots assez méprisants nous paraissent désigner précisément ici des seigneurs d'un rang inférieur.

(5) Le mot nous paraît avoir ici un autre sens que ci-dessus. Il signifie : ses vassaux.

Digitized by Google

se rapporter à la lettre de Calixte, et d'autres qui s'en éloignent. Ainsi Jean, le principal coupable, n'est point nommé dans la lettre pontificale, et ceci est une objection capitale. D'un autre côté, ces expressions de « vavassores milites de Castro Vindocini » semblent convenir, en partie du moins, aux seigneurs qui accompagnaient Jean ; mais nous examinerons ceci plus à fond, en traitant plus loin de la qualité de ces personnages. Mais le comte de Vendôme, contre lequel Geoffroi n'articule aucun grief positif, si ce n'est celui de son indifférence, laquelle, il est vrai, ressemblait bien à de la complicité, le comte est menacé par le pape éventuellement. Il est encore vrai que Calixte pouvait se rappeler que ce comte avait encouru déjà les sévérités de l'Eglise, et que l'interdit avait été lancé contre son château et sa ville, mais cela n'avait point suffi : « Ipse verò, dit l'abbé Geoffroi à Ives de Chartres, malis addere pejora minatur et vobis inobediens nos et nostra violenter adhùc persequitur. » — Bien que ceci se soit passé plusieurs années auparavant, on n'en doit pas moins admettre comme légitime la clause comminatoire de Calixte. Mais reste toujours l'absence du nom de Jean, qui forme une difficulté des plus sérieuses.

On est porté à en conclure que, malgré les coïncidences qui existent entre la lettre de Calixte et celle de Geoffroi, ce n'est point à cette dernière que répond la missive pontificale. Comment l'affaire exposée avec tant d'amertume par Geoffroi s'est-elle terminée? Nous l'ignorons, mais il est à croire que d'autres dévastations auront eu lieu, soit avant, soit après, par le fait des trois personnages incriminés, et que nous n'avons plus la lettre de Geoffroi qui les dénonce.

(*La fin au prochain Bulletin.*)

ERRATUM

P. 273 du Bulletin de 1883, 4e ligne, *au lieu de :* septembre 1882, *lisez :* septembre 1883.

Digitized by Google

LETTRES PATENTES

Portant changement du nom de la terre de Montoire et son érection en marquisat sous la dénomination de Querhoent, en faveur du Sr Jean-Sébastien de Querhoent,

Avec une Notice, par M. Isnard.

Nous publions ci-après les lettres patentes qui ont érigé la terre de Montoire en marquisat, en y réunissant la seigneurie de Savigny, et changé le nom de Montoire en celui de Querhoent.

Nous ne pensons pas que ces lettres patentes aient déjà été livrées à la publicité : elles ont un intérêt réel pour l'histoire d'une des principales villes du Vendômois, et on nous saura gré, nous l'espérons, de leur faire les honneurs du *Bulletin*.

D'après M. de Pétigny (1), Montoire, petite ville peu importante, ne se composait originairement que de la paroisse de Ste-Oustrille, située sur la rive gauche du Loir, au pied du château. Ce serait Jean V, comte de Vendôme, qui, vers la fin du XIIIe siècle, aurait séparé le comté en deux parties, Haut et Bas Vendômois. Il affectionnait Montoire, dont sa famille était originaire, et la ville devint une place importante et la capitale du Bas-Vendômois.

Elle eut depuis des seigneurs particuliers, qui portèrent le titre de baron, puis de comte.

(1) *Histoire Archéologique du Vendomois*, p. 317.

Digitized by Google

En 1718, le Régent échangea la baronnie de Montoire avec Belle-Ile-en-Mer, au profit du maréchal Charles-Louis-Auguste, duc de Belle-Isle, petit-fils de Fouquet (1).

Nicolas Fouquet, marquis de Belle-Isle, vendit la seigneurie de Montoire à Jehan-Amédée Desnoyers de Lorme, premier président de la Chambre des Comptes de Blois.

C'était, paraît-il, un singulier seigneur que le sieur de Lorme (2) ; au bout de quelques années, il fut obligé de vendre sa nouvelle seigneurie pour se procurer des ressources.

Le nouvel acquéreur était le maréchal duc de Tallard, ministre d'Etat, sous Louis XV.

C'est des mains de ce dernier que, par suite d'une nouvelle vente, la terre de Montoire passa, le 10 avril 1743, à Jehan-Sébastien de Querhoent Kergournadech, marquis de Coetanfao, auquel nos lettres patentes confèrent le titre de marquis de Querhoent, en changeant le nom de la terre et de la ville de Montoire.

La seigneurie de Savigny, qui fut en même temps réunie à Montoire, faisait originairement partie du

(1) Paty de la Hillais, p. 8. — *Le Bas-Vendômois historique et monumental,* par l'auteur de l'Inventaire des trois ordres de l'ancienne châtellenie de Saint-Calais.

(2) Il était fils d'un aubergiste de Blois, à l'enseigne des *Trois-Marchands ;* échappé de la maison paternelle, devenu laquais, puis clerc de procureur, il dut, prétend-on, sa fortune au fait suivant : il serait allé offrir de l'argent, fruit de ses épargnes, sans en vouloir de reconnaissance, au duc d'Orléans, alors disgracié, et auquel un arrêt du Parlement avait défendu de prêter. Devenu régent du royaume, le duc d'Orléans se souvint de la généreuse action de Desnoyers de Lorme envers lui, et lui conféra la charge dont le revenu lui permit d'acquérir la seigneurie de Montoire. On ajoute, pour compléter cette histoire, que Desnoyers de Lorme avait épousé une des maîtresses du régent. — (Duchemin de la Chesnaye. *Mémoires historiques et chronologiques sur la ville de Vendôme....* t. II, p. 62.)

Digitized by Google

comté de Vendôme (1), et passa avec lui à la maison de Bourbon, puis à des seigneurs particuliers.

Elle arriva, au XVIIIe siècle, à Jehan-Amédée Desnoyers de Lorme, acquéreur de la terre de Montoire, et se trouva transmise avec elle à la famille de Querhoent.

Le changement de nom ordonné ne put être imposé que difficilement aux populations ; ce n'est pas aisément, en effet, qu'on peut modifier les habitudes prises, surtout en matière d'appellations.

Dès le mois de décembre 1743, le bailli du comté de Montoire prenait dans tous les actes le titre de bailli, juge ordinaire civil, criminel et de police, et maître particulier des eaux et forêts du bailliage du marquisat de Querhoent, et il continua ainsi jusqu'à la suppression des juridictions seigneuriales.

Mais Montoire ne fut guère appelé Querhoent par le peuple ; chose plus étrange, et qui montre le peu d'influence du langage officiel, le nom de Querhoent ne figure qu'une seule année, en 1744, en tête des *Registres de baptêmes, mariages et sépultures* de l'église de Saint-Laurent, la principale paroisse de la ville. En 1744, on écrit *Saint-Laurent de Querhoent ;* mais, dès l'année suivante, le nom de Montoire revient, et il n'est plus question de Querhoent.

Ce dernier nom devient toutefois assez vulgaire pour prendre place dans un dicton, que nous nous permettons de reproduire précisément parce qu'il est tout à fait tombé en désuétude :

De Montoire ou Querhoent,
Il ne vient bonnes gens, ni bon vent.

Si le vent d'ouest arrive toujours à Vendôme de Montoire, les habitants ne sont plus aussi mal vus au chef-lieu, et on n'entend personne traiter de *Basse-*

(1) *Le Bas-Vendômois historique et monumental,* p. 78.

Digitized by Google

Judée, — comme cela arrivait, paraît-il, autrefois, — le pays de Montoire et du Bas-Vendomois.

Le nom de Querhoent ne resta guère que cinquante ans à Montoire.

Un décret des 20-23 juin 1790 (1) autorisa les villes, bourgs, villages et paroisses à qui les ci-devants seigneurs avaient donné leurs noms de famille, à reprendre les noms anciens.

On retrouve un décret rendu quelques mois après (19-24 novembre 1790), établissant un juge de paix dans la ville de *Montoire,* et non de Querhoent.

Mais l'*Almanach Royal* de 1792 portait encore, au chapitre des Postes aux lettres, Querohent (sans indication de département), et non Montoire.

Le 23 novembre 1791, était intervenue une décision du Conseil Général de Loir-et-Cher (2) que nous croyons devoir reproduire :

« Un membre a réclamé contre le nom de Quer-
« hoent, que la vanité des ci-devant seigneurs a substi-
« tué à celui de Montoire. Il a en conséquence de-
« mandé l'exécution de la loi du 23 juin 1790, sur le
« décret du 29 du même mois, qui autorise les villes,
« bourgs et villages à prendre leur ancien nom.

« Ouï le P.-G.-S. (3), il a été arrêté que la ville de
« Montoire quittera le nom de Querhoent, pour repren-
« dre celui de Montoire, qu'elle portait avant de passer
« à la famille de Querhoent ; et que, pour l'exécution
« du présent arrêté, il sera adressé au pouvoir exécu-
« tif, avec réquisition de prendre des mesures, et de
« *donner des ordres à l'administration des postes,*

(1) Une grande partie des indications qui suivent sont dues aux recherches de M. Jean Martellière.

(2) Procès-verbal du Conseil général de Loir-et-Cher, du 23 novembre 1791.

(3) Le Procureur Général Syndic.

Digitized by Google

« pour qu'à l'avenir toutes les lettres mises à la poste « de Montoire, soient timbrées du véritable nom de « cette ville. »

L'*Almanach national* de 1793 fait figurer, aux Postes aux Lettres, *Montoire* (L.-et-Ch.) et *Querhoent* (Aude).

Voici le texte des lettres patentes, qui font l'objet de cette notice (1) :

Loüis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut: Nous ne pouvons donner de plus solide témoignage de notre estime à ceux de nos sujets qui sont issus des anciennes maisons de notre Royaume et qui se rendent recommandables par leurs services et par les exemples qu'ils donnent de leurs vertus et de leur fidélité, qu'en les conservant dans l'éclat de leur naissance. Ces vertus se trouvent dans la personne de notre amé et féal le sieur Jean Sébastien de Querhoent K/gournadech, marquis de Coetanfao, brigadier de nos armées, gouverneur de nos ville et château de Morlaix, notre conseiller secrétaire, maison et couronne de France et de nos finances, issu d'une des plus anciennes maisons de notre province de Bretagne, dont il se trouve aujourd'huy le chef par le décès de ses ainez, dont les ayeux se sont distingués par une valeur qui leur a fait mériter, dès l'an 600, le titre de chevalier et le nom de K/gournadech, qui signifie, en la langue du pays, homme de courage ou d'intrepidité, et qui leur a fait de même mériter la mention honorable qu'en fait chaque année l'Eglise cathédralle de Léon dans ses solennitez et dans les prières publiques. La maison de Querhoent attentive à s'allier aux premières maisons, comme à celle de Dinan, de Rohan et autres, n'a jamais altéré la pureté de son sang par des alliances communes, le marquis de Coetanfao a suivi l'exemple de ses ancêtres en épousant Innocente Catherine de Rougé du Plessis Bellière, dont les ancê-

(1) Ces lettres patentes sont extraites des *Registres pour servir à l'Enregistrement des Ordonnances, Edits, Déclarations du Roy et Lettres patentes au Bailliage royal principal et prévosté unis de Vendôme,* déposés au greffe du tribunal civil. (Registre de 1731 à 1758, f° 103 v°.)

Digitized by Google

tres se sont distingués par les services qu'ils nous ont rendu dans nos armées ; le feu roy, de glorieuse mémoire notre honoré seigneur et bisayeul, toujours juste dans le choix de ses sujets qu'il voulait honorer de sa confiance, a donné des preuves éclatantes au feu 1er marquis de Coetanfao, frère du sr Jean Sébastien de Querhoent, en le nommant chevalier d'honneur de notre très chère et très amée tante Madame, fille de France, duchesse de Berry, avec les plus grands éloges, en le qualifiant de sujet distingué par sa personne ét par sa naissance des plus illustres de la province de Bretagne, et dont il connaissoit particulièrement les rares qualités et le mérite. Pendant que ledit feu 1er marquis de Coetanfao avoit le grade de lieutenant général qu'il méritoit par les services qu'il rendoit dans les armées où il s'étoit tant de fois distingué notamment en battant les ennemis commandant les chevau légers de notre garde, son frère, évêque d'Avranches, remplissoit les devoirs de l'épiscopat avec autant de zèle que d'érudition et de piété, un autre frère nommé le comte de Coetanfao, capitaine de cavalerie dans le régiment de Toulouse, mourut de blessures qu'il avoit reçuës à la bataille de Ramilly (1), où il avoit signalé sa bravoure, ledit sr Jean Sébastien de Querhoent, marquis de Coetanfao, s'est toujours montré digne de son sang et du nom qu'il porte et a donné des marques de sa fidélité, de sa valeur et de son attachement à notre service tant sur mer que sur terre ; il s'est trouvé à la prise de Palennos et autres actions de guerre, n'étant encore que capitaine de cavalerie, alors cadet de sa maison, il a commandé un détachement et battu les ennemis près de Zéler, en Allemagne et ammené plusieurs prisonniers, il s'est trouvé à la bataille de Fridelingue (2 , au combat de Nouderkinque où il a commandé un détachement et battu les ennemis, sans que quatre blessures considérables ayent été capables de le faire retirer du combat, à peine a-t-il été guéry de ses blessures qu'il s'est empressé de nous donner de nouvelles preuves de son zèle en se trouvant à la bataille d'Hochtek (3), où le régiment d'Heudicourt, dans lequel il étoit, chargea cinq fois les ennemis et les culbuta. Il eut ensuite un régiment d'infanterie ; étant devenu guidon et enseigne de notre gendarmerie, il s'est trouvé à la bataille d'Oudenarde et a reçu plusieurs blessures, à celle de Malplaqué (4) ou après avoir reçu

(1) Ramillies. — (2) Friedlingen. — (3) Hochstædt. — (4) Malplaquet.

Digitized by Google

nombre de grièves blessures et entr'autres un coup de sabre au front dont il a été trépané, il y a été fait prisonnier de guerre ; étant ayde major de la gendarmerie, le feu roy, notre bisayeul, l'a honoré du rang de sous lieutenant, qui n'avait jusqu'alors été accordé à aucun ayde major de la gendarmerie et l'année suivante, il a été fait brigadier de nos armées et depuis major de notre gendarmerie; voulant lui continuer les marques de notre bienveillance affin qu'une maison aussy ancienne et aussy illustre que la sienne demeure toujours dans l'éclat et dans la considération dont elle est en possession depuis tant de siècles, nous avons résolu non seulement d'ériger en titre de marquisat la terre et seigneurie de Montoire, située au pays du bas Vendomois et cy-devant par nous échangée entre le sr maréchal, duc de Belle-Isle, et qui appartient aujourd'hui audit sr de Querhoent, marquis de Coetanfao, au moyen de l'acquisition qu'il en a faitte par contrat du 10 avril dernier, mais encore de changer le nom de Montoire en celuy de Querhoent et de rendre par ce moyen les témoignages de notre estime plus authentiques et plus durables ; à ces causes et de notre grace spécialle, pleine puissance et autorité royalle, nous avons commué et changé et par ces présentes signées de notre main, commuons et changeons le nom de lad. ville, terre et seigneurie de Montoire, en celui de Querhoent, à laquelle terre nous avons joint, uny et incorporé, joignons, unissons et incorporons celle de Savigny pour ne faire et composer à l'avenir, avec les paroisses, justices, fiefs, domaines, droits, terres et héritages qui en dépendent, qu'une seule et même terre, seigneurie et justice, laquelle nous avons des mêmes grace, pouvoir et autorité que dessus créé, érigé et élevé, créons, érigeons et élevons en titre, nom, prééminence et dignité de marquisat sous la dénomination de marquisat de Querhoent, pour être à l'avenir tenue et possédée aud. nom, titre et dignité, par led. Jean Sébastien de Querhoent K/gournadech, marquis de Coetanfao et ses enfants, postérité et descendans mâles nés et à naître en légitime mariage, propriétaires de lad. terre, seigneurie et marquisat, voulons et nous plais qu'ils joüissent de lad. terre aux droits et facultés portés par l'échange qui en a été fait et qu'ils puissent se dire, nommer et qualifier et qu'ils soient nommés et qualifiés marquis de Querhoent en tous actes, tant en jugement que dehors et qu'ils jouissent des mêmes honneurs, armes, blasons, droits, prérogatives, autorités, prééminences au fait de guerre, assem-

Digitized by Google

blées d'état et de noblesse et autres avantages et privilèges dont joüissent ou doivent joüir les autres marquis de notre royaume, encore qu'ils ne soient cy particulièrement exprimés, que tous vassaux, arrière-vassaux, justiciables et autres tenants, noblement ou en roture des biens mouvants et dépendans dudit marquisat de Querhoent les reconnaissent pour marquis, qu'ils fassent les foy et hommages, fournissent leurs aveus, déclarations et dénombrement, le cas y échéant, sous led. nom, titre et qualité de marquis de Querhoent, et que les officiers exerçant la justice dud marquisat intitulent à l'avenir leurs sentences et autres actes et jugemens aud. nom, titre et qualité de marquis, sans toutefois aucun changement ny mutation de ressort et de mouvance, augmentation de justice et connaissance des cas royaux qui appartient à nos baillys et sénéchaux et sans que pour raison de la présente création, led. sr de Querhoent K/gournadech de Coetanfao, marquis de Querhoent, et ses enfans ou descendans soient tenus de nous payer ny aux rois nos successeurs aucune finance, ny indemnité, ny assujetis envers nous, ny leurs vassaux et tenanciers envers eux à autres et plus grands devoirs que ceux dont ils sont actuellement tenus, ny qu'au défaut d'hoirs mâles nez en légitime mariage, nous puissions ou les rois nos successeurs prétendre lesd. terre, seigneurie et marquisat et leurs circonstances et dépendances être réunies à notre couronne, nonobstant tous édits, déclarations, ordonnances et réglements sur ce intervenus et notamment l'édit du mois de juillet 1566, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes pour ce regard seulement et sans rien innover aux droits, ny devoirs qui pourroient être dus à d'autres, que nous si aucuns y a, à la charge toutefois par led. sr de Querhoent K/gournadech de Coetanfao, marquis de Querhoent, ses enfans et descendans, seigneurs et propriétaires desdites terres, seigneurie et marquisat de relever de nous en une seule foy et hommage et de nous payer et aux rois nos successeurs les droits ordinaires et accoutumez, si aucuns sont dûs, pour raison de la dignité de marquisat tant que lesd. terres, et seigneuries s'en trouveront décorées et qu'au défaut d'hoirs mâles, lesd. terres et seigneuries retourneront aux mêmes et semblables état et titre qu'elles étaient avant ces présentes, et à condition que le changement de nom ordonné par ces présentes ne pourra préjudicier à nos droits et à ceux d'autruy, ni aux aveux, déclarations, contrats et autres actes cy devant faits, signés, consentis et approuvez

Digitized by Google

et aux arrets, sentence et autres jugements rendus sous le nom de Montoire, lesquels demeureront en leur force et vertu et seront exécutés de même que les actes qui pourront être faits à l'avenir ou les jugements qui pourront être rendus sous le nom de Querhoent ; Sy donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement et chambre de nos comptes à Paris, gens de nos comptes à Blois, présidens, trésoriers de France et généraux de nos finances à Orléans, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il apartiendra, que ces présentes ils ayent à faire registrer et de leur contenu joüir et user led. sr de Querhoent, marquis de Coetanfao et de Querhoent et ses successeurs males pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens et nonobstant tous édits, déclarations, ordonnances, arrêts et réglemens à ce contraires auxquels nous avons dérogé et dérogeons par cesd. présentes pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence, sauf toutefois notre droit en autres choses et l'autruy en tout, Car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, Donné à Versailles au mois de juin de l'an de grâce 1743 et de notre règne le 28e. Signé : Loüis, et plus bas : par le Roy, Phelypeaux, visa Daguesseau pour érection de la terre de Montoire en marquisat sous le nom de Querhoent, à Jean Sébastien Querhoent de Coetanfao.

Le registre porte ensuite les mentions d'enregistrement :

Au parlement de Paris, du 2 septembre 1743 ;

A la chambre des comptes, du 23 octobre 1743 ;

Au bureau des finances de la généralité d'Orléans, du 25 novembre 1743 ;

La *mention d'insinuation* au bureau de *Querhoent*, du 24 novembre 1743 ;

Et la *copie d'un arrêt du Parlement de Paris* du 3 septembre 1743, ordonnant l'enregistrement desdites lettres patentes, après enquête ordonnée par arrêt du 1er juillet 1743, « de la commodité ou incommodité que

Digitized by Google

pouvait apporter la commutation et changement de nom, etc. »

On trouve enfin sur le même registre (1) la copie de Lettres patentes, du mois de janvier 1755, portant confirmation en faveur de Louis-Joseph de Querhoent, neveu et légataire universel de Jean-Sébastien de Querhoent Kergournadech de Coetanfao, décédé sans enfants mâles, du titre de marquisat, dont la terre de Querhoent a été décorée par les lettres patentes du mois de juin 1743, et d'un arrêt du Parlement de Paris du 30 mars 1756, ordonnant l'enregistrement desdites lettres patentes.

(1) F° 185, v°.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La Restauration de l'église de la Trinité.

Etat des travaux en mars 1884.

Au mois de décembre dernier, on a replacé à l'église de la Trinité la belle verrière à trois travées qui garnit la fenêtre à droite de l'autel, dans la chapelle dite aujourd'hui du Sacré-Cœur, autrefois chapelle de la Madeleine. Toute son ornementation, peintures et vitraux, était en effet empruntée à l'histoire de sainte Madeleine.

La verrière dont nous parlons représente la Madeleine en riche costume, assise et entourée d'un groupe nombreux écoutant la prédication du Christ. Par une heureuse combinaison du plan de l'édifice, elle se trouve précisément dans l'axe du bas-côté gauche, qu'elle termine de la façon la plus décorative. Dès le bas de l'église, on peut apprécier la richesse de l'exécution alliée à la science de la composition, bien qu'on puisse reprocher un peu de confusion dans certaines parties. Elle appartient, ainsi que le montrent les détails de l'architecture, les costumes et le style général de l'exécution, aux beaux temps de la Renaissance, au premier quart du XVIe siècle. Elle fut donnée sans doute par l'abbé Louis de Crevent, ou au moins placée par ses soins. Aussi voulait-on retrouver les traits de ce prélat dans le personnage assis à droite de la Madeleine. M. de Pétigny a accepté, nous ne savons d'après quelles données, la vérité de cette légende. Voici ce qu'il dit, en note de la page 334, à propos de Louis de Crevent: « Son portrait en soutane violette se voit sur un vitrail de la chapelle de la Madeleine, représentant la prédication de J.-C. » Sans chicaner sur ce mot de *soutane* donné au vêtement du personnage en question, lequel n'est autre chose que la *chamarre* ou robe des gentilshommes vers 1525, le costume nous semble trop mondain, trop riche pour être celui d'un ecclésiastique et d'un donateur pieux. Nous ferons observer aussi que l'abbé Simon dit qu'on voyait de son temps « son portrait [de Louis de Crevent] sur un des vitraux des bas-côtés

Digitized by Google

de la nef de l'abbaye de Vendôme », et non dans une chapelle absidale. Quoi qu'il en soit, la funeste explosion du pont de l'Abbaye, le 16 décembre 1870, a emporté, avec bien d'autres morceaux précieux, une partie de la tête du personnage. La figure restaurée rappelle beaucoup le profil accentué du roi François Ier, et la toque ou bonnet de la coiffure est devenue un chapeau.

En 1872, M. J. Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes, accordait un secours de 10,000 fr. pour la réparation des vitraux endommagés au moment de l'entrée des armées allemandes à Vendôme. La restauration, retardée par suite de diverses circonstances, a été confiée à M. Leprévost, peintre-verrier à Paris, qui s'est acquitté de sa tâche en véritable artiste. Il a reproduit le style de la Renaissance avec tant de vérité et reconstitué les parties détruites avec tant de talent, qu'il est difficile de distinguer les morceaux récents des anciens.

Les travaux de restauration se poursuivent en ce moment, par les soins du même artiste, pour les vitraux situés au-dessus de l'autel, lesquels sont d'une toute autre époque, et proviennent des fenêtres hautes de la nef. Puis viendra le tour de la verrière de gauche, dont le sujet est la Madeleine aux pieds du Christ.

Les travaux de restauration du clocher, commencés le 21 mars 1872 par M. Mimey, repris à la suite de quelques interruptions par M. Bœswisvald, touchent aujourd'hui à leur terme. Ils ont été conduits d'abord par M. Godineau, puis par M. Oct. Robin, enfin par M. G. Chautard, avec autant de zèle que d'intelligence, et exécutés d'une façon irréprochable par M. L. Crinière, entrepreneur.

On a lu avec intérêt, dans notre Bulletin de 1879, pp. 156 et suiv., l'étude consacrée par notre regretté collègue Robin à la première partie de ces travaux, comprenant la réparation des membres d'architecture au-dessous de la flèche et la réfection totale du beffroi. La reconstruction de la pointe de la flèche, la restauration de la grande salle du rez-de-chaussée, celle de la tourelle de l'escalier, etc., sont encore des points sur lesquels on voudrait être renseigné. Nous espérons que M. G. Chautard voudra bien compléter le travail de son prédécesseur, et nous faire l'histoire de cette seconde partie, plus importante, plus difficile et aussi plus coûteuse que la première.

Le magnifique clocher de l'abbaye cardinale des Bénédictins de Vendôme, cette œuvre hors ligne de l'architecture de transition du XIIe siècle, semblait définitivement rendue à sa pureté et à sa solidité primitives, quand la tempête du 26 janvier 1884 vint encore rendre nécessaire la présence des ouvriers. La vio-

Digitized by Google

lence du vent fut telle, qu'elle tordit la tige de fer qui constitue la croix, au point où elle se raccorde avec la pierre du couronnement, et la fit notablement dévier de la verticale. Il nous semble urgent de remédier à cette situation ; car l'inclinaison de la lourde barre de fer menace de s'aggraver de jour en jour et de produire des oscillations très préjudiciables à la stabilité de la flèche.

La toiture de l'église a été l'objet d'une réparation générale il y a deux ans. Le petit clocher qui s'élève au-dessus de la croisée, et dont la couverture en ardoises avait été réparée en même temps, vient de recevoir son couronnement définitif. Une belle croix en fer, de 2m,60 de hauteur, entourée à sa base d'une couronne de plomb à jour, le termine très heureusement. Les quatre clochetons placés au pied de la flèche sont aussi surmontés d'épis en plomb bien harmonisés au style du monument. Ces plombs repoussés sont l'œuvre de MM. Mesureur et Monduit, de Paris.

Enfin d'importants travaux de consolidation sont en cours d'exécution à la partie sud de notre vieille basilique, notamment aux contre-forts de l'abside. Ils étaient absolument indispensables de ce côté, exposé sans abri à l'action corrosive de la pluie et du vent. Nous formons des vœux bien sincères pour que le manque de fonds ne les arrête pas avant que la solidité du grandiose vaisseau ne soit complètement assurée.

L. M.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. Typ. Lemercier.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

23e ANNÉE — 2e TRIMESTRE

AVRIL 1884

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 4 avril 1884, à deux heures.

Étaient présents au Bureau :

MM. Gervais Launay, président; Isnard, vice-président; Soudée, secrétaire; G. de Trémault, trésorier; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; l'abbé Roulet ; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire ;

Et MM. le Dr Brocheton ; H. de Brunier; L. Buffereau ; de Chaban ; Deniau ; Dunoyer; Duvau ; de Laage de Meux ; P. Lemercier ; Malardier ; Martellière-Bourgogne; l'abbé Métais ; Roger; Thillier.

Digitized by Google

M. le Président déclare la séance ouverte et donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 10 janvier 1884

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

NOUS AVONS REÇU :

De M. DUNOYER, ancien magistrat à Vendôme :

Deux petits OBJETS EN TERRE CUITE recueillis par lui dans les ruines de Sanxay, près Poitiers (Vienne). Le premier est un fragment de moulure ou membre d'architecture, sans grand intérêt. Le second semble au premier abord être la partie supérieure d'un vase à goulot étroit. Un examen plus attentif montre que l'objet est entier et complet par lui-même. Nous ignorons quel en pouvait être l'usage.

Les fouilles si heureusement faites à Sanxay, il y a environ quatre ans, ont été un événement archéologique assez important, et ont fait assez de bruit dans le monde savant, pour qu'il soit inutile d'y revenir ici. Une souscription est ouverte pour la conservation de ces précieuses ruines, si intéressantes pour l'histoire de la civilisation gallo-romaine. Quel qu'en soit le résultat, le don de notre confrère rappellera les magnifiques découvertes du Père de la Croix.

II. — NUMISMATIQUE

M. DUVAU, juge de paix à Vendôme, nous offre un petit denier du XVe siècle, d'origine portugaise, malheureusement trop

Digitized by Google

fruste pour qu'on puisse préciser davantage. Trouvé par le donateur dans le jardin de sa maison, rue de la Marc.

L. M.

III. — BIBLIOGRAPHIE

1. — Dons des Auteurs ou autres :

De M. le marquis de Rochambeau :

Biographie vendômoise, ornée de portraits et de fac-simile. Tome premier, A - D. Grand in-8. Imprimé à Vendôme, par M. Lemercier.— L'ouvrage est dédié à M. Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire de la ville de Vendôme.

Un compte rendu de cet important ouvrage, qui intéresse si particulièrement notre pays, est inséré plus loin.

De M. H. de la Vallière :

Notice sur la Motte-Maindrai. Bro. in-8° de 36 pages, avec carte. Blois, Lecesne, 1883.

Sur la rive gauche de la Loire, presque au confluent de ce fleuve avec le Beuvron et non loin du bourg de Candé, le plateau se termine brusquement par une sorte de promontoire à pentes rapides. Ce sommet élevé, d'où l'on jouit d'une vue aussi étendue que pittoresque, c'est la Motte-Maindrai.

L'intérêt qui s'attache à cette position inconnue nous est révélé par M. H. de la Vallière. Dès le temps des Gaulois et des Gallo-Romains, une position si favorablement située ne fut certainement pas négligée; mais la première fois que l'histoire parle de la Motte-Maindrai, c'est le lundi de la Pentecôte de l'année 1072, lors du passage de la célèbre Bertrade de Montfort, qui quittait son mari Foulques-le-Réchin pour aller à Orléans épouser le roi de France Philippe Ier. Sans entrer dans le détail des combats dont la Motte fut le théâtre au temps de Sulpice, d'Amboise et de Thibault de Blois, signalons l'importance de ce point pendant la longue et cruelle occupation anglaise. La mémoire populaire lui donne encore le nom significatif de Fort-aux-Anglais.

Digitized by Google

Aujourd'hui que les taillis couvrent la Motte-Maindrai et la cachent aux regards, il faut savoir gré à M. H. de la Vallière de l'avoir tirée pour nous de l'oubli, et de nous avoir pour ainsi dire révélé l'existence de cette position, signalée par les anciens géographes jusqu'au XVIIe siècle.

De M. le marquis DE NADAILLAC :

La Période glaciaire et l'existence de l'Homme durant cette période en Amérique. — Extrait des *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme.*

L'existence de l'homme dès les temps désignés par les géologues sous le nom de *quaternaires*, est un fait irrévocablement acquis à la science. Mais de tous les ennemis contre lesquels nos ancêtres ont eu à lutter, le plus terrible fut peut-être le froid. D'énormes glaciers ont couvert à diverses reprises une grande partie de l'Europe, de l'Asie et du nord de l'Afrique. Leur extension dans tout le continent américain n'est pas moins indubitable ; on y constate même la succession de deux périodes glaciaires bien distinctes. Jusqu'à présent aucun chronomètre ne peut nous servir à mesurer d'une façon satisfaisante les temps incalculables qui nous séparent de ces époques reculées. M. de Nadaillac, avec son remarquable talent d'exposition et une érudition sûre d'elle-même, nous présente aujourd'hui l'état de la question, laissant à l'avenir le soin de l'éclairer davantage.

Les Monnaies féodales françaises, par E. CARON, vice-président de la Société Française de Numismatique, etc., etc. — Deuxième fascicule. In-4°, Paris, 1883.

M. E. Caron offre gracieusement *à ses confrères de la Société Archéologique de Vendôme* la seconde partie de son livre sur les Monnaies féodales de France. Le nouveau fascicule, composé des feuilles 16 à 30 et des planches IX à XVII, correspond au tome II de l'ouvrage de Poëy-d'Avant, qu'il complète et corrige en bien des endroits. Il comprend le Poitou, le Périgord, l'Aquitaine, la Navarre, le Languedoc et la Provence. L'auteur ne se borne pas à la description des pièces découvertes depuis vingt-cinq ans, il donne sur plusieurs points obscurs de la numismatique féodale des vues d'ensemble et des notices spéciales, fruits de savantes études et de patientes recherches. Faut-il

Digitized by Google

avoir à dire qu'il n'a pas toujours trouvé chez les collectionneurs méridionaux toute la complaisance et les facilités de travail désirables ?

Les monnaies publiées par M. Caron sont généralement intéressantes pour la numismatique locale ; quelques-unes offrent aussi une importance réelle pour l'histoire générale. Il faut lui savoir gré d'avoir négligé les variétés insignifiantes, sans valeur au point de vue de la science, et qui ne prouvent que l'ignorance et la maladresse de l'ouvrier.

Nous ne pouvons entrer dans l'examen de toutes les régions étudiées avec tant de soin par l'auteur. Nous voulons pourtant dire quelques mots de la Navarre, dont le monnayage remonte à Charlemagne, qui ne nous intéresse particulièrement, en tant que Vendômois, qu'à partir du moment où Antoine de Bourbou épousa Jehanne d'Albret. La première monnaie *datée* est un douzain d'Henri d'Albret, faisant partie de la collection Gariel. Il porte la date de 1555, dernière année du règne d'Henri (N° 293, page 183, pl. XII, 16). Les monnaies émises par Antoine, sa femme et son fils, sont nombreuses, et presque toujours d'une fabrication soignée. Parmi les pièces nouvellement décrites, nous signalerons surtout le remarquable pied-fort d'un teston aux effigies de Jehanne d'Albret et d'Henri II (N° 298, p. 184, pl. XII, 18). Ce bel essai d'une monnaie non encore retrouvée appartient à la bibliothèque de Rouen. Notons aussi le franc d'Henri II (IV° de France), portant le buste du roi lauré et cuirassé, avec une tête de lion comme épaulière ; l'imitation par le même roi du gros de Nesle, où les trois fleurs de lis sont remplacées par trois vaches, etc., etc.

Le troisième et dernier fascicule de l'ouvrage est sous presse. Il paraîtra dans le courant de l'année, et complétera la revue des connaissances acquises dans l'étude de la numismatique féodale, tant par la découverte des nouvelles pièces que par les progrès de la critique historique.

De M. Gab. Dunoyer, ancien magistrat à Vendôme :

Mémoire sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay, par le Père Camille de la Croix. — Lu à la Sorbonne, dans la réunion des Sociétés savantes, le jeudi 29 mars 1883.

Gr. in-8°, avec 5 planches. Niort, 1883.

Digitized by Google

Dans ce mémoire, le Père de la Croix décrit brièvement mais clairement le temple, les thermes, les hôtelleries et le théâtre mis au jour par ses soins, ainsi qu'un certain nombre de substructions secondaires et accessoires. Les planches, exécutées par l'auteur lui-même, donnent les plans généraux et particuliers de ces édifices, dont l'ensemble couvrait une superficie de plus de sept hectares.

(Voir ci-dessus ce que nous avons déjà eu occasion de dire sur l'importance historique des fouilles de Sanxay, à propos des objets en provenant et offerts aussi par M. Dunoyer.)

II. — Par envoi du Ministère de l'Instruction publique :

Revue des Travaux scientifiques. Travaux publiés en 1882. Tome III, Nos 8 à 11. — Tome IV, Nos 1 et 2.

Au N° 2, p. 92, on lit une note de M. E. Renou sur la *date de l'apparition des premières hirondelles au centre de la France.* C'est la reproduction, avec additions, de l'intéressante note qui a paru dans notre Bulletin (année 1883, p. 180).

P. 125 du même numéro, on trouve une analyse par M. Renou de la note *sur la grêle du 15 juillet 1882, aux environs de Vendôme, par M. Nouel.* (Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, 1882.)

Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Année 1883.

Même Bulletin. — *Section d'Histoire et de Philologie.* Année 1883, n° 1.

Voici les passages qui intéressent notre Société :

1° Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne en 1883. — Section d'Histoire et de Philologie. — Le mardi 27 mars, p. 3, sur la première question (origine des noms propres), M. de Chaban, membre de la Société Archéologique du Vendômois, établit que les noms propres sont presque toujours des sobriquets, et qu'il faut chercher l'origine des noms de lieu dans le langage populaire ; ils ont un *parrain mystérieux* qui s'appelle *tout le monde.*

Mercredi 28 mars, p. 9, M. Rigollot, membre de la Société Archéologique du Vendômois, lit un mémoire sur l'instruction pu-

Digitized by Google

blique à Vendôme avant la Révolution. Il établit que ni l'Etat ni l'Eglise n'intervenaient directement dans l'enseignement primaire; que c'est surtout à dater de la Renaissance qu'on a songé à donner aux enfants l'instruction primaire ou secondaire ; que les particuliers surtout ont fondé des écoles ; que l'on songeait principalement à l'instruction morale des enfants, et que l'instruction était plus répandue qu'on ne le croit.

2° Compte rendu des travaux publiés par les Sociétés savantes.

Analyse critique d'articles de notre Bulletin de 1882 :

Les Trophées et les Disgrâces de la Maison de Vendôme, par le Sr Stuart de Bonair. Compte rendu par M. L. Martellière.

L'abbé Simon, historien du Vendômois, par M. Ch. Bouchet.

Le Drame d'Alleray, par M. L. de Maricourt

(Voir pages 52 et 53 les lignes consacrées à ces trois articles.)

Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. — Section d'Archéologie. — Année 1883, N° 2. — Année 1884, N° 1.

Même Bulletin. — Section des Sciences économiques et sociales. Année 1883.

Répertoire des Travaux historiques pour l'année 1882. Tome deuxième, N° 3.

Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. (Suite.)

Journal des Savants. Numéros de janvier et février 1884.

Au cahier de janvier :

J. Bertrand. — *Modes de transport de la force.*

Etude comparée des principaux modes de transmission des forces à distance : l'air comprimé, l'eau sous pression, les câbles télédynamiques, et enfin l'électricité, tout nouvellement appliquée à cet usage.

Signalons aussi aux diplomatistes la reproduction héliotypique du 1er registre de Philippe-Auguste. On sait que ce précieux manuscrit, qui manque à la collection de notre trésor des chartres, est conservé dans la bibliothèque du Vatican. Le fac-

Digitized by Google

simile entrepris par les soins de M. L. Delisle ne diffère de l'original que par la matière, et comble une lacune regrettable, bien que la plupart des pièces qu'il renferme aient été déjà publiées.

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues. — DONS et ÉCHANGES :

Annales du Musée Guimet, tome VI.

Ce volume, enrichi de planches, contient la traduction française d'un des livres boudhiques qui furent connus les premiers des savants européens. C'est le *Lalita Vistara,* ou l'histoire du boudha Çakya-Mouni, depuis sa naissance jusqu'à sa prédication, traduit sur le texte sanscrit par M. Foucaux, professeur au collège de France.

Revue de l'Histoire des Religions. N°s 2 et 3 du tome VII (1er semestre de 1883). — N°s 1, 2 et 3 du tome VIII (2e semestre de 1883.

M. Maurice Vernes, dont on a pu lire une série de remarquables articles sur les débuts de la nation juive, annonce qu'à partir de 1884 il abandonne la direction de la Revue.

Que les lecteurs ne se laissent pas effrayer par le titre de la publication. Son cadre est bien plus large qu'on ne le pense généralement. Tout en se bornant aux questions purement historiques, elle contient d'excellents articles de critique et d'érudition, et remonte même aux temps préhistoriques.

Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. Tome VIII, 3e et 4e fascicules 1883.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

N° 164, novembre 1883. — Lettres de saint Ives.

N° 165, février 1884. — Consacré aux procès-verbaux des séances des mois de février, mars, avril 1883. Le 8 février, M. le président annonçait à l'assemblée que le ministre de l'instruction publique accordait une subvention de 800 francs pour aider la Société dans la publication du cartulaire de Tiron. Cette annonce nous paraît de bon augure pour la publication de notre

Digitized by Google

cartulaire vendômois de Marmoutier. Le travail, interrompu par la mort de M. de Salies, ne tardera pas à être mené à bonne fin par les soins de M. A. de Trémault, et nous espérons qu'il sera l'objet d'une faveur semblable de la part du ministère.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or). 1881-82.

Articles à signaler :

Suite de l'Armorial de l'Auxois.

Catalogue de la collection géologique du musée de Semur, recueillie dans le bassin septentrional de l'Auxois, sur les plateaux oolithiques qui en forment l'enceinte du N.-O. au S.-E., en passant par le N. et sur les parties du Morvan qui limitent le bassin précité au S. et au S.-O. Il ne s'agit pas simplement d'une simple nomenclature des échantillons exposés ; un aperçu géogénique, précédé d'une description sommaire du massif du Morvan, les explique et les complète.

Examen de quelques monnaies des Arvennes et autres peuplades de la Gaule. Etude savante d'un certain nombre de médailles rares ou inédites de la collection de l'auteur, M. Changarnier-Moissenet (de Beaune). Nous y remarquons notamment la belle pièce de Vercingétorix *à la tête casquée.*

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Livraison de janvier 1884.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais. 2e trimestre de 1883.

Intéressantes communications de l'abbé Desnoyers, entre autres une note relative à un poids, ou plus exactement contrepoids, en terre cuite, portant sur un des côtés le mot URBANUS.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 3e fascicule. Années 1883 et 1884.

A noter : *Les desséchements subits de la Sarthe au Mans et à Fresnay,* ans 820 et 1168, par M. R. Triger. — Le fait regardé comme miraculeux à l'époque de leur arrivée avait été traité ensuite de fabuleux. M. Triger l'admet comme authentique, et

Digitized by Google

comme un phénomène naturel, qu'il attribue à un tremblement de terre.

Bulletin de la Société Dunoise. N° de janvier 1884.

M. L.-D. Coudray étudie une précieuse coupe du musée de Chartres, appelée vulgairement le *verre de Charlemagne.* Cette rare et curieuse pièce avait été conservée jusqu'à la Révolution dans le trésor de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun, dont la tradition veut que Charlemagne ait été le fondateur, ou au moins le restaurateur. Elle aurait fait partie des présents envoyés par le kalife Haroun-al-Raschild à l'empereur, et aurait été donnée par ce dernier à l'abbaye. Bien que les recherches des savants et l'inscription même du verre ne contredisent pas absolument la légende, il paraît pourtant plus probable que le verre de Charlemagne vient d'Egypte, et aura été rapporté par quelque croisé lors de l'expédition de saint Louis au XIII° siècle.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. Bourges, 1883. — Armorial général, XII° volume, 1er fascicule.

A lire, en tête de la reproduction de l'*Armorial général* relatif à la généralité de Bourges, une substantielle introduction de M. des Gosis. Elle rectifie une foule d'idées fausses ou inexactes sur la noblesse et les blasons, et fait connaître l'origine, la nature et la vraie importance de l'immense recueil dont la Société publie quelques registres.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau. 1882, - 83, II° série, tome XII.

A côté d'un important travail de philosophie intitulé *De l'intention morale,* par M. Vallier, des recherches historiques sur Pau et le parlement de Navarre en 1788, par M. Rivarès, et sur Jean Ier comte de Foix, par M. Flourac, nous signalons un rapport de M. Isaac sur la conservation des petits oiseaux, aux conclusions duquel nous nous associons complètement.

Annales de la Société Archéologique du Gâtinais. 3e et 4 trimestres 1883.

Le 3e trimestre contient la biographie du baron de Girardot, archéologue, par M. Edm. Michel, président de la Société; la

Digitized by Google

première partie d'une étude sur Odet de Coligny, cardinal de Chastillon, par M. Léon Maret, élève de l'Ecole des Chartres ; et la suite des *Chroniques Gâtinaises*. Les anciens registres des paroisses de La Chapelle-la-Reine, Fromont et Ury en fournissent la matière. La série de 1781-1791, écrite par le curé Corpechot, relate, outre l'état des récoltes, la température, les dîmes, etc., les principaux événements de la Révolution, jusqu'au jour où la tenue de l'état civil fut enlevée au clergé par le décret des 20-25 septembre 1791.

Le cardinal de Châtillon (suite et fin), par M. Léon Maret.

La fin de cette remarquable étude historique nous intéresse spécialement. Elle est consacrée aux relations de Ronsard avec Odet de Châtillon. Un certain nombre de pièces du poëte vendômois, adressées au cardinal, montrent ce dernier comme un ami des savants et un protecteur des lettres. (Voir notamment l'Hymne à la philosophie, l'Hercule chrétien, le Temple des Châtillon, etc.) La disgrâce et l'exil ne portent aucune atteinte à l'amitié qui les unissait et qui honore également ces deux grands esprits.

Suite des *Chroniques Gâtinaises*.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Tome v, 1er et 2e semestres 1883.

Dans le volume correspondant au 1er trimestre, pp. 263 et suiv., nous trouvons le compte rendu des noces d'or académiques de notre compatriote M. Gatien-Arnoult. Les membres de l'Académie, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la vie académique de leur doyen, lui ont décerné une médaille commémorative en or. Elle lui est offerte par M. Lavocat, président, qui rappelle en excellents termes les travaux et les services de M. Gatien-Arnoult.

Celui-ci répond que les termes lui manquent pour dire combien il est touché de cette démonstration de ses confrères à l'occasion de sa cinquantaine académique, et des paroles trop affectueuses pour ne pas être flatteuses dont le cher président a bien voulu l'accompagner. De tous les honneurs qu'il a reçus pendant ce demi-siècle passé à Toulouse, aucun ne lui laissera un meilleur souvenir, et seul il suffit à le dédommager de bien des mécomptes. Il prie ses confrères de croire à sa vive reconnais-

Digitized by Google

sance, qu'il est fâché de ne pouvoir mieux exprimer, et dont il désire avoir l'occasion de donner des preuves à tous en général et à chacun en particulier.

Ces paroles sont accueillies par les applaudissements de l'Académie. Sur l'invitation de M. le président, M. le recteur remet à M. Gatien-Arnoult la médaille d'or, hommage respectueux de ses confrères.

Cette médaille a été frappée à la Monnaie de Paris. Elle présente d'un côté l'effigie de Fermat, gravée par Ganot, de Toulouse; de l'autre, une couronne de feuillage avec l'inscription : Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse à A.-F. Gatien-Arnoult (1832- 1882), hommage de respectueuse sympathie.

Dans le même volume, se trouve un travail extrêmement intéressant sur un procès criminel jugé à Toulouse au commencement du XVIIe siècle, qui montre avec quelle facilité les juges de ce temps-là condamnaient les accusés, et avec quelle sérénité ils traitaient la vie humaine. On ne peut s'abstenir de comparaisons involontaires avec l'excès contraire de nos jurys actuels.

Le volume suivant contient la première partie d'une étude détaillée sur la vie et les ouvrages de Louis-Gabriel Guilhard, personnage qui jouit d'une certaine notoriété sous le nom de Léonce de Lavergne, par M. Gatien-Arnoult.

Annuaire de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie. Fin du tome v de la collection ; troisième partie 1879; 4e partie 1880; 5e, 6e et 7e parties 1881.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France. Toulouse. Séances du 3 avril au 24 juillet 1883.

Revue de la Société des Etudes Historiques, faisant suite à l'*Investigateur.* 4e série. Tome Ier, 1883.

Société de Secours des Amis des Sciences. Compte rendu de l'année 1882-83.

Digitized by Google

IV. — Abonnements et Acquisitions :

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme.

Fin du tome XVIII, 13e de la 2e série :

Le camp néolithique de Peurichard (Charente-Inférieure), par le baron Essachériaux, avec planches et plan. Ce dernier montre bien tout l'intérêt de cette curieuse découverte d'une station préhistorique fortifiée par une double enceinte, des fossés et des murailles. On y a recueilli un nombre considérable d'instruments en pierre et en os, de poteries, d'ossements, mais aucun objet de métal.

3e série, tome I, janvier 1884 :

Mémoire de M. Ernest Chantre sur quelques nécropoles de l'âge du bronze et du fer en Autriche et en Italie, avec 31 figures dans le texte par M. Gab. de Mortillet.

Dans une étude intitulée *Georges Cuvier et l'ancienneté de l'Homme,* M. E. Cartailhac justifie l'illustre savant du reproche d'avoir fait à la doctrine de l'ancienneté de l'homme une opposition systématique, et prouve qu'à l'époque où écrivait Cuvier, l'état de la science préhistorique ne pouvait permettre que le doute.

Bulletin Monumental. (Suite.)

Revue Archéologique. (Suite.)

A signaler :

Fouilles à Watsch et Sanct-Margarethen en Carniole, par M. Salomon Reinach. — Découverte et description d'objets d'un haut intérêt, de l'époque dite Hallstattienne, caractérisée par l'emploi simultané du fer et du bronze.

Des projectiles cylindro-coniques ou en olive, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. L'auteur, M. René Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaussées, compare les pierres de fronde gauloises, les balles en terre cuite et en plomb employées par les Carthaginois et les Romains, ainsi que celles encore en usage chez les Kanaques, aux projectiles perfectionnés de l'artillerie modernes, et arrive à cette conclusion que les anciens étaient

Digitized by Google

arrivés par l'expérience au même résultat que nos savants modernes par leurs calculs et leurs raisonnements.

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. (Suite.)

E. N. & L. M.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

Digitized by Google

NOTE

SUR

LES ARCHIVES DE LA COLLÉGIALE

DE SAINT-GEORGES DE VENDOME

& SUR LEUR DESTRUCTION,

Par M. Auguste DE TRÉMAULT.

La liste des ouvrages reçus par notre Société, insérée dans le Bulletin d'octobre 1883, comprend les rapports et les délibérations du Conseil général de Loir-et-Cher pour la session d'août 1883. M. Nouel, notre bibliothécaire, en parcourant ce volume, avant de le réunir à ceux des années précédentes que la préfecture veut bien nous adresser chaque année, y a remarqué un rapport sur les archives et les bibliothèques administratives du département, présenté à M. le préfet de Loir-et-Cher par M. F. Bournon, archiviste du département.

Ce document est intéressant pour nous à plus d'un titre : à un point de vue un peu général d'abord, parce qu'il fait connaître le degré d'avancement du grand travail de la confection et de la publication de l'inventaire des archives départementales, puis ensuite à un autre, plus particulièrement vendômois, parce qu'il donne des renseignements très précieux sur le nombre et l'importance de documents du plus haut intérêt pour l'histoire de notre ville et de notre pays, et qui sont mal-

Digitized by Google

heureusement perdus pour toujours. Nous voulons parler de ceux des titres et papiers de la collégiale de Saint-Georges du château de Vendôme, qui ont été détruits en 1793.

Voici comment M. l'archiviste en parle à la page 4 de son rapport à M. le Préfet :

« ..... Malheureusement le triage fait en 1790 (des « titres de la collégiale de Saint-Georges) n'a laissé « subsister que des actes qui paraissaient avoir alors « un caractère d'utilité, c'est-à-dire les fermages, les « contrats de rentes, les baux, en un mot tout ce qui a « trait à la propriété foncière.

« Beaucoup offrent encore pour nous un grand intérêt, et peuvent en outre servir à l'histoire topographique de la ville et de l'arrondissement de Vendôme. « Mais les documents les plus précieux pour l'histoire « sont détruits.

« La série L (des archives départementales) contient « un inventaire dressé au mois d'août 1790, qui donne « une idée des richesses perdues pour notre dépôt.

« 82 pièces relatives aux fondations de l'église collégiale.

« Un paquet de lettres des ducs, comtes et princes de « Vendôme.

« 120 pièces relatives aux fondations religieuses et « privilèges du chapitre.

« 3 cartulaires reliés en vélin.

« 17 registres capitulaires et un répertoire de testaments.

« 44 registres d'actes capitulaires.

« 11 plans, tant en papier qu'en parchemin.

« 2 bulles d'Alexandre III.

« 126 registres de comptes.

« 16 pièces relatives à l'établissement des foires.

« 4 autres concernant la dédicace de Saint-Georges, etc.

Digitized by Google

La seule énumération des titres de ces différents articles suffit dans sa brièveté pour indiquer l'importance et la valeur pour l'histoire, non seulement de la collégiale, mais aussi de la ville de Vendôme et du Vendômois, de tous ces documents si malheureusement détruits. Par leur ancienneté, leur nombre et leur variété, ils formaient une source précieuse de renseignements authentiques sur les faits et les personnes, sur les coutumes, les mœurs, l'agriculture, le commerce, le prix des denrées.

On ne peut lire cet inventaire, si bref et si sommaire, sans déplorer amèrement l'ignorance et l'aveuglement de passions excitées par la haine d'un passé qu'elles auraient voulu supprimer de la mémoire des hommes, et qui se flattaient d'atteindre ce but, en livrant aux flammes, sans hésitation et sans scrupule, les documents les plus anciens et les plus vénérables témoignages écrits du passage sur terre de tant de générations disparues.

Si, tout en appréciant la valeur de la perte que nous avons faite, nous n'en pouvons déterminer exactement l'étendue, nous connaissons du moins les circonstances et les conditions dans lesquelles elle a été consommée.

C'est en exécution de décrets de l'autorité législative, que ces précieuses archives furent administrativement et révolutionnairement détruites.

L'assemblée législative, incapable de résister au vent de destruction qui commençait à souffler de toutes parts, avait eu la faiblesse de laisser brûler, le 12 mars 1792, sur la place Vendôme, en présence des autorités constituées, une volumiueuse collection de documents originaux, provenant des plus grandes familles historiques de France (1). Ce fait regrettable devint aussitôt,

(1) Les Archives de la France, par le marquis de Laborde, directeur général des archives, pp. 21 et 22.

Digitized by Google

pour les hommes ardents de la province, préoccupés sans cesse d'imiter Paris, un précédent et un exemple à suivre. Toute faculté de se livrer, à leur tour, à l'entraînement destructif qui régnait dans la capitale, leur fut alors donné par l'assemblée législative.

Sur la proposition que, dans la séance du 19 juin 1792, lui en fit Condorcet, que l'on regrette et s'étonne de voir le promoteur d'une pareille mesure, elle vota, le 24 du même mois, une loi dont l'article premier ordonne le brûlement de tous les titres généalogiques existants dans les dépôts publics, greffes des chambres de comptes, archives des chapitres à preuves, etc., que, dit le préambule de la loi, il serait dispendieux de conserver, et qu'il est utile d'anéantir.— L'article 2 confiait aux directoires de département l'exécution du décret et la nomination des commissions chargées de séparer ces papiers inutiles des titres de propriétés et papiers s'y rapportant, qui devaient être conservés. — L'article 6 fixait le jour de l'exécution : « Les titres, dit-il, qui se-« ront déposés avant le 10 août prochain seront brûlés « ledit jour, en présence du conseil général de la com-« mune et des citoyens, et le surplus sera brûlé à l'ex-« piration de trois mois (1). »

Cette date du 10 août, anniversaire de la prise des Tuileries par le peuple, fut choisie pour la fête ordonnée pour célébrer l'acceptation de la constitution de 1793 par les assemblées primaires, et dont le brûlement de toutes ces liasses et tous ces registres déclarés inutiles devait être un des principaux éléments.

Les prescriptions législatives ordonnant la destruction de tous ces documents furent exactement exécutées à Vendôme. Le 10 août 1793, une masse considérable de pièces du plus haut intérêt pour l'histoire du pays fut ainsi livrée aux flammes, en la présence et sous la

(1) Les Archives de la France, notes 2 et 3 de la page 23. — Voir pp. 230 à 233.

Digitized by Google

direction des autorités constituées, comme l'établit le procès-verbal qui suit, et que l'on trouve au f° 192 du Registre municipal de la ville de Vendôme, N° 22.

Aujourdhui 10 août 1793, l'an II de la République française, dix heures du matin ; En conséquence des invitations faites au nom du Conseil general de la Commune de cette ville, les citoyens composant l'administration du district de cette ville, Juges du tribunal du district, Juge de paix et ses assesseurs, membres du bureau de conciliation, les deputations des Sociétés populaires de cette ville, se sont assemblés en la maison commune, d'où avec les membres dudit conseil général, il s'est rendu sur la place d'Armes, où il a trouvé sous les armes: la garde nationale de cette ville, le depot du seizieme regiment de dragons, le depot de cavalerie de la ci-devant legion du Nord à cheval, le depot d'infanterie de la dite legion, les eleves de l'école militaire nationale de cette ville, precedés de leur musique, d'où il est parvenu au Mail de l'Union (1), sur lequel il avait été dressé un autel à la patrie.

Ce cortege était précédé d'une charette contenant toutes les remembrances des ci-devant fiefs, des ci-devant communautés, abbaïes et chapitre St-Georges, maison de l'Oratoire, et du ci-devant Duché de Vendome, surplus de ces papiers sera brulé dans le délai prescrit par la loy, aussitot la recherche qui en aura été faite et la remise par le district à la municipalité, et des titres de la ci-devant noblesse de plusieurs citoyens de cette ville, lesquels étaient portés au bout d'une pique. Le citoyen maire a prononcé un discours civique. Le serment a été preté par les autorités constituées, la force armée et les citoyens, par lequel ils se sont engagés en présence du ciel, de maintenir la liberté, l'égalité, le respect aux personnes et aux propriétés, et de mourir, s'il le faut, pour en les defendant (*sic*).

Des salves d'artillerie se sont mêlées aux cris reiterés de Vive la republique, Vive la liberté et l'egalité, Vive l'union et l'indivisibilité.

(1) Le mail de l'Union était l'ancien mail de Tiron, situé à l'extrémité du Grand-Faubourg. Il n'existe plus aujourd'hui.

Digitized by Google

L'hymne de la republique a été chanté, et chaque strophe a été suivie des cris de Vive la Republique.

Les censifs et autres pieces feodales apportées sur le Mail de la Reunion, mis en monceau, au sommet duquel les dites pieces nobiliaires ont été posées, ont été brulés aux cris reiterés de Vive la Republique.

A la strophe du dit hymne intitulée *des Enfants*, les eleves du collège national se sont presentés devant l'autel de la patrie, et ont preté le serment republicain et chanté ladite strophe.

Ce dont acte fait et arrete les jour et an que de dessus, deux heures après midi.

(*Soixante-cinq signatures, y compris celle du maire, A. Buscheron, sont au bas de ce procès-verbal.*)

Digitized by Google

LE
TEMPLE SAINT-JEAN-DES-AIZES
& SES TOMBEAUX
COMMUNE DE VILLAVARD

Par M. l'Abbé Ch. Métais.

Souvent déjà l'on avait parlé de tombeaux trouvés dans le hameau du Temple, commune de Villavard. Des vases funéraires avaient été déposés dans notre Musée (1), et faisaient regretter l'absence d'indications plus précises. Des découvertes récentes méritent d'attirer l'attention de notre Société; mais, avant de les décrire, je crois utile de donner un rapide aperçu géographique et historique du hameau du Temple.

Le Temple-Saint-Jean est placé au sommet d'un plateau au sud de la petite commune de Villavard, à 2,500 mètres du bourg, sur les confins mêmes de cette commune et de celles de Lavardin et de Sasnières.

C'était le siège d'un prieuré ou commanderie de Templiers ; son véritable nom était alors le *Temple des Aizes* (2), il s'appela plus tard, sous les chevaliers de Malte, Saint-Jean-des-Aizes ; il se nomme aujourd'hui tout simplement Le Temple, d'après sa première destination.

Nous avons peu de données sur cet établissement.

(1) Bulletin, 1864, p. 136.

(2) Dom Piolin. *Histoire de l'Eglise du Mans*, tom. IV, p. 24.

Digitized by Google

Toutefois, sa fondation remonte certainement au XIIe siècle. Les restes assez importants de la chapelle en sont une preuve. On sait que les Templiers se propagèrent avec une étonnante rapidité en France, et en particulier dans notre Vendômois. L'on ne compte pas moins de 21 maisons pour l'ancien diocèse du Mans, et, pour le Bas-Vendômois, nous voyons Le Temple, près Mondoubleau, Saint-Arnoul, Lavardin, Sargé-sur-Braye (1) et Le Temple de Villavard (2), auxquels il faut ajouter Le Temple de Vendôme et le prieuré d'Arville (3) ; et Le Temple-les-Château du Loir (4), qui nous touche.

Ces divers établissements s'élevèrent en un petit nombre d'années, nous dit Dom Piolin : celui de Mondoubleau existait déjà en 1134 ; celui de Vendôme fut fondé par la comtesse Mathilde, vers 1150 (5). Nous nous arrêterons à ces dates approximatives.

Comme nous l'avons déjà dit, les ruines de la chapelle du Temple-des-Aizes remontent certainement au

(1) M. Launay, notre président, a visité lui-même les restes du Temple de Sargé.

(2) Voir Cauvin, Géographie ancienne du diocèse du Mans, p. 243. — Dom Piolin, loc. cit., p. 24. — Voici la liste des prieurés de Templiers cités par ces deux auteurs : « Saint-Arnoul, Aubigné, Avoise, la Baroche-Gondouin, le Breil-aux-Francs, Château-du-Loir, Cherbé, Saint-Denys-du-Maine, Epinay-le-Comte, Gennes, Saint-Julien en Champagne, Lavardin-en-Vendomois, Saint-Maixent, Le Mans, Moitron, Préaux, Sargé-sur-Braye, Sceaux, Vallon, Villavard, Voutré, et autres lieux. » Châteaudun possédait aussi un temple du nom de N.-D. de la Boissière, paroisse Saint-Valérien, fondé par Thibaut V, dit le Bon, au XIIe siècle. (L'abbé Bordas, Hist. du Comté de Dunois, p. 39.)

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ne se propagèrent pas avec moins de rapidité ; le diocèse du Mans en comptait plus de vingt maisons.

(3) De Pétigny, uouv. édit., p. 455 et 460.

(4) Dom Piolin et Cauvin, l. c.

(5) De Pétigny, p. 455.

Digitized by Google

XIIe siècle. Elles en ont tous les caractères. Les murs n'ont pas moins de 1 m. 20 d'épaisseur, et sont construits en pierres taillées, uniformes pour l'extérieur, mais, à l'intérieur, en moellons noyés dans un mortier plus dur que la pierre.

La chapelle, avec abside semi-circulaire très régulière, a 7 mètres de largeur sur 20 mètres environ de longueur. Le chœur, un peu plus étroit, était éclairé de trois fenêtres romanes de 1 m. 50 de haut, et de 0^m,60 d'ouverture, avec un évasement intérieur de 1 m. 80. Les murs latéraux, percés aussi de trois fenêtres, supportaient une voûte cintrée, terminée en cul-de-four et étaient soutenus à l'extérieur par d'énormes contre-forts de 1 m. 10 sur 0^m,80. La voûte du chœur était encore intacte au commencement du siècle ; bien des personnes de 50 à 60 ans se rappellent l'avoir vue.

Tout autour de l'abside régnait un cordon saillant de 0^m,35 de hauteur, composé d'un filet et d'une gorge, se répétant à l'intérieur, et portant sur ce dernier une rangée de dents de scie, dans la gorge.

« Le sanctuaire était orné de peintures assez bien « conservées encore en 1852, nous écrit M. l'abbé Met, « aujourd'hui curé de la cathédrale de Blois, alors curé « de Villavard. Les personnages, vêtus de manteaux « très amples, représentaient des évêques, des chevaliers et des saints. » En dessous étaient des médaillons, dont un est encore visible : « On distinguait « aussi plusieurs croix de Malte ; une entre autres plus « grande que les autres, qui ressemblait à une croix de « consécration, était placée à l'entrée du chœur. »

D'après cette note, ces peintures pourraient remonter du XIIIe au XIVe siècle, et avoir peut-être pour auteur l'artiste des belles fresques d'Artins, dont dépendait Saint-Jean-des-Aizes.

Cette chapelle, d'une seule nef, carrelée, parfaitement orientée, s'élevait dans un clos vaste de deux à trois hectares, entouré de toutes parts de murs très épais,

Digitized by Google

dont on aperçoit partout des restes. Les habitations sont à l'occident, sur le chemin de Villavard à Prunay; plusieurs détruites, les autres remaniées, elles ne peuvent nous donner la moindre idée de l'importance de cet établissement.

Après l'extinction de l'ordre des Templiers (1312), Le Temple-des-Aizes fut donné avec tous ses biens à l'ordre Saint-Jean de Jérusalem; il devint dès lors Saint-Jean-des-Aizes, et fut placé sous la dépendance de la commanderie d'Artins (1). Peu à peu, l'ordre étant tombé en décadence, et le titre de chevalier de Malte devenu purement honorifique, les anciens établissements ne furent plus que des bénéfices privilégiés affermés par les titulaires. La commanderie d'Artins, estimée, avec tous les membres en dépendant, la somme de 3,000 livres, eut pour dernier titulaire: « Messire Léon-Hyacinthe Lingier de Saint-Sulpice, « chevalier de l'ordre de Jérusalem, commandeur de « la commanderie d'Artins et membres en dépen- « dants (2). »

Saint-Jean-des-Aizes dut prendre toutefois une nouvelle importance sous cette dernière administration. De nouvelles constructions furent élevées. Les fouilles récentes nous ont montré de nombreux débris d'architecture gothique flamboyante, provenant sans aucun doute de grandes fenêtres ogivales. Ces débris furent trouvés au midi de le chapelle. Les terrassements mirent aussi à jour de nombreux fondements qu'on eut la plus grande peine à détruire. C'était peut-être, attenant à la chapelle, soit une maison d'habitation, comme feraient supposer les restes de cheminée; soit une salle capitulaire, une immense sacristie, où l'on pénétrait de l'église par une petite porte que l'on aperçoit encore.

(1) Cauvin. — Dom Piolin, loc. cit.

(2) Arch. de Loir-et-Ch., série H. Supplément au Terrier de la commanderie d'Artins.

Digitized by Google

Le château de la Cochetière, dépendant aussi du Temple, doit dater de cette époque. C'est une belle et immense cave, large de 8 à 9 mètres, d'une égale élévation, creusée dans le roc, en voûte cintrée, dans une profondeur de plus de 20 mètres, sur le chemin de Villavard au Temple, à proximité d'une carrière abondante, et dont proviennent évidemment toutes les pierres de construction du Temple. Cette cave, pompeusement décorée du nom de château, est close par un mur percé d'une large porte et d'une immense fenêtre gothique, avec meneaux, du XVIe siècle.

C'est aussi à l'époque de l'introduction des chevaliers de Malte qu'il faut attribuer une vieille statue en bois de saint Jean-Baptiste, qui a été recueillie dans les ruines de la chapelle au commencement du siècle (1). Le style général de cette statue, le manteau relativement ample dont elle est couverte, les traits assez réguliers, ne nous laissent aucun doute.

Certains vieillards affirmaient, il y a encore quelques années, avoir entendu la messe dans ce sanctuaire, et on avait l'habitude jusqu'à ces derniers temps d'y aller en procession un jour des Rogations.

La chapelle dépendait au spirituel de l'abbé de Saint-Georges-du-Bois, qui devait payer pour cela, au commandeur d'Artins, un septier de blé; mais, par un acte passé du 23 avril 1530, entre « le sieur abbé de ladite abbaye Pierre de Verelle et vénérable prestre Mathieu Joubert, prieur curé de Saint-Rimé, » cette charge est transportée sur ledit prieur-curé, et l'abbé Simon, futur

(1) Elle fut précieusement enlevée par la domestique du fermier, dans l'espoir de contracter mariage dans l'année. Malheureusement la tête vint à se séparer du tronc pendant le pieux sauvetage; de là, mauvais augure pour la pauvre fille inconsolable. Mais le fermier, plein de commisération, réussit tant bien que mal à fixer la tête sur les épaules du précurseur, et l'heureuse servante eut le bonheur d'être bientôt la joyeuse épousée d'un mari modèle.

Digitized by Google

historien du Vendômois, alors prieur-curé de Saint-Rimay, la reconnaissait et la payait encore en 1753 (1); ce qui nous fait supposer que la chapelle devait être sous la juridiction du même prieur : *Qui habet onus, habet et munus.*

Outre ces données historiques, il nous faut, pour être complet, remonter plus haut. Pour nous, les Templiers n'ont pas choisi le lieu de leurs temples dans des pays déserts, écartés, ni à l'aventure. D'où nous concluons que le hameau du Temple devait exister avant eux, soit comme station romaine ou mérovingienne, soit comme point stratégique important. C'est ce qui nous reste à démontrer.

Sans prétendre ici que tous les établissements de Templiers aient été fondés sur des points stratégiques, ce qui nous entraînerait trop loin, nous devons cependant constater que le fait est ici de toute évidence.

Le Temple-des-Aizes s'élève sur un plateau qui commande tout le pays. On y jouit d'une perspective des plus grandioses. Au sud-ouest, on aperçoit la tour de Lavardin, distante d'un kilomètre au plus ; puis le regard s'élance dans cette magnifique vallée du Loir, et découvre en droite ligne, avec la tour de Lavardin, le donjon de Montoire et Trôo, antique forteresse. A l'opposé, le val de Sasnières, le plateau d'Houssay, et au loin se déroule la route de Vendôme à Saint-Amand et à Tours. Ce qui m'a frappé surtout, c'est cet alignement si parfait de ces quatre forteresses, Trôo, Montoire, Lavardin et Le Temple ! Personne n'ignore que les lieux fortifiés des Celtes, et plus tard des Romains,

(1) Acte passé le 13 février 1753, en la maison abbatiale de Saint-Georges-du-Bois, par devant Michel Goussé, notaire et tabellion de la haute justice de ladite abbaye royale de Saint-Georges-du-Bois, entre Michel Simon, prieur-curé de Saint-Rimé, et Fr. Parfait prieur, Fr. H. Frondemiche, Fr. Anquetil, Fr. G. Arondel, Fr. Ph. Huet, cellerier, tous religieux de ladite abbaye. (Archives de Loir-et-Cher, série G.)

Digitized by Google

recherchaient le plus possible et cette altitude et cette position relative. Le camp de César à Sougé se trouve précisément sur cette voie stratégique.

D'ailleurs, l'occupation romaine n'est-elle pas évidente dans nos pays ? Trôo n'en conserve-t-il pas encore les vestiges vivants ? Lavardin, pour tout homme sérieux, n'est-ce pas cette *Turris Dominica* dont parle l'historien attitré de Saint-Richmer ou Rimay, lieu fortifié, peu distant de la demeure du B. ermite (1).

Les traces de la domination romaine se rencontrent à chaque pas dans notre vallée du Loir ; et puisqu'il s'agit ici du Temple, un indice matériel, si faible qu'il soit, nous vient en aide. Deux fragments de tuiles convexes, avec forte saillie sur le dos, trouvés auprès de la chapelle dudit lieu, offertes au Musée par M. l'abbé Bourgogne, étaient attribuées à l'époque romaine par notre savant conservateur M. Nouel (2).

Les tombeaux gallo-romains et mérovingiens décrits, en 1869 et 1875, par notre vénérable président, dont l'autorité est grande en cette matière, sont une preuve frappante de l'antique civilisation de notre contrée.

Les noms mêmes des hameaux voisins viennent confirmer ce fait historique. L'un surtout, situé sur le chemin de Villavard au Temple, un peu avant Vaupian, nous paraît remonter à cette époque ; c'est le hameau de *Saint-Hianus,* d'une origine évidemment romaine.

Mais une preuve plus palpable encore se trouve dans

(1) « Pervenit ad ultimum super fluvium Lidi, in loco quod dicitur modo Turris Dominica, qui tunc incultus erat locus, et densisimis frutetis occupatus..... Demum vero Dei nutu invenit alterum locum, non tamen longe ab eodem loco, super fluviolum qui vocatur Gundridus (le Gondré, ruisseau de Saint-Rimay). D'après ce texte des Bollandistes, M. de Pétigny juge avec raison, que la *Turris Dominica* n'est autre que Lavardin. (N. éd., p. 145.)

(2) Bull. 1869, p. 79.

Digitized by Google

les voies romaines qui sillonnaient en tous sens tout notre Bas-Vendômois, et ici cette preuve est décisive.

La carte des voies anciennes dressée par le regretté M. de Salies, dans son *Histoire de Foulques Nerra,* retrace d'une manière très précise les antiques voies de Montoire à Blois, et de Saint-Arnoul à Vendôme. Or, le clos du Temple se trouve précisément au point de jonction de ces deux voies. J'en ai retrouvé l'indication exacte dans les titres de propriété qu'on a bien voulu me communiquer, sous ces noms: *le grand chemin de Montoire à Blois ;* le *Chemin de Saint-Arnoul à Vendôme.* Enfin, un troisième, moins important, coupe les deux autres au même point, c'est le chemin de Villavard à Prunay ; et tout près, dans la vallée de Sasnières, serpente le grand chemin de Mondoubleau à Châteaurenault, coupant le Loir aux Roches, auprès de l'ancienne léproserie de Saint-Nicolas.

On conçoit de suite l'importance stratégique de ce point de jonction. A notre avis, il y eut là jadis une station romaine ou carlovingienne, située sur les marches de Labricin, commandant la vallée du Loir, et que les Templiers continuèrent de défendre.

Ces considérations ne seront pas inutiles pour fixer la date des tombeaux récemment découverts.

A la Révolution, Le Temple-Saint-Jean-des-Aizes fut vendu, comme bien national, le 14 messidor an III. Les différents lots furent réunis, en 1853, dans les mains de feu Paul Hervé, dont les enfants sont les propriétaires actuels.

C'est à cette époque (1853) que remontent les pre-
« mières fouilles. « Le sieur Paul Hervé, voulant con-
« struire une grange dans l'emplacement de cette cha-
« pelle, abattit tout un mur, celui qui est au nord, et
« mit à découvert plusieurs tombeaux de pierres en
« forme de cercueil. Immédiatement au bas de la mar-
« che du sanctuaire, et au milieu de la chapelle, un cer-
« cueil, taillé avec plus de soin, conservait le squelette

Digitized by Google

« entier. Les pieds tournés du côté de la nef indiquent « la sépulture d'un prêtre, et le tombeau était entouré « de vases de terre remplis de charbon. Une particu- « larité distinguait encore ce tombeau des autres. Ou- « tre la position opposée, la tête du cercueil formait « comme un cadre autour de la tête du squelette, tan- « dis que les autres avaient simplement la forme d'un « cercueil. »

« Deux de ces tombeaux étaient aussi bien conservés; « mais il n'y avait autour que six vases de terre, éga- « lement remplis de charbon. Je n'ai vu dans ces deux « tombeaux que quelques ossements, et je ne sais pas « si l'on avait trouvé quelques médailles ou quelques « pièces qui auraient indiqué l'époque de la sépulture.

« Quelques années auparavant, on avait trouvé, dans « la vigne qui est au midi de la chapelle, deux petits « chandeliers d'argent, à pied carré et peu élevés (1). »

J'ai entendu parler aussi d'un trésor découvert en creusant une fosse à l'extrémité sud-est du clos, au bout de ce que l'on appelle encore les *Trognes,* terrain spacieux planté de gros chênes.

Le souvenir de ces faits est encore très vivace dans le pays.

Or, les fils Hervé, remarquant que la vigne, au midi de la chapelle, n'avait aucune vigueur, ayant d'ailleurs entendu dire par leur mère que tout le sol avoisinant recouvrait des décombres, se résolurent à défoncer le terrain. Bientôt sont mis à jour de nombreux débris de construction, tels que pierres sculptées du style ogival, colonnettes, petits chapiteaux, une pierre portant la croix pattée de Malte.

Puis un soir, à la tombée du jour, de grosses et énormes pierres se font sentir sous la pioche; on en soulève une, un vide apparaît; avec avidité, bien qu'a-

(1) Lettre de M. l'abbé Met, déjà citée.

Digitized by Google

vec crainte, on enlève les autres, et l'on extrait un vase, puis un second, remplis de terre et de charbon. La nuit suivante, nos jeunes violateurs de tombeaux ne dormirent pas tranquilles : des spectres avaient troublé leur repos. Cependant, le lendemain on reprend la tâche ; un second tombeau se présente, il est démoli ; là, il y avait une pierre entaillée pour recevoir la tête du mort ; le tombeau est tout petit, et il y a deux corps (*bijouettés,* selon leur expression, l'un ayant la tête aux pieds de l'autre). Nos ouvriers perdent presque entièrement l'appétit. Ce n'était pas tout pourtant, car un troisième tombeau, engagé sous les fondations mêmes de la chapelle, est de nouveau violé, et on y trouve deux autres urnes. Le courage de nos héros est à bout. Les travaux de l'agriculture les appelèrent ailleurs ; mais le terrain à défoncer est encore spacieux, et nous ménage peut-être d'autres surprises, plus complètes, surtout après les recommandations que nous leur avions faites.

Quand nous fûmes avertis, les tombeaux étaient démolis, et leur emplacement recouvert. Ce fut pour nous une grande déception ; il fallait cependant tirer le meilleur parti de ce qui était fait.

A notre prière, on reconstruisit de la manière la plus fidèle le premier tombeau, qui contenait deux vases, et dont toutes les pierres avaient été mises de côté. Ce tombeau a 2 m. de long sur $0^m,60$ à $0^m,65$ de large. Les parois et le couvercle étaient construits de pierres inégales, plus longues toutefois à la tête qu'aux pieds. Ces pierres étaient reliées entre elles par du mortier. Frustes à l'extérieur, elles sont au contraire bien polies et travaillées à l'intérieur. Le corps était donc étendu là sous ces pierres, et avait les deux vases placés à côté de la tête. Une entaille, grossièrement faite dans la paroi latérale, nous préserve de toute erreur sur ce point, et nous prouve de plus que le corps n'était point renfermé dans un cercueil en bois. Un autre tombeau fut adapté plus tard à côté de celui-ci, et l'on aperçoit

Digitized by Google

la rainure faite pour recevoir les pierres qui recouvraient cette dernière sépulture.

Cette disposition nous révèle le mode d'ensevelissement d'alors. La fosse est très peu profonde (1); le corps était descendu dans la tombe, probablement le jour même de la mort, comme cela se pratiquait encore au siècle dernier, puis il était entouré et recouvert des pierres sépulcrales, et reposait immédiatement sur le sol, car on n'a pas retrouvé la moindre pierre dans le fond.

Cherchons à déterminer maintenant l'époque de la sépulture.

Il ne peut s'agir ici évidemment d'un tombeau romain; car le corps n'a pas été réduit en cendres.

Le corps est parfaitement orienté à la façon chrétienne, la face tournée vers le ciel, les pieds au soleil levant, la tête au couchant, mais prête à regarder l'orient, quand sonnera l'heure du réveil et que le soleil de justice se lèvera pour le monde.

Dans deux de ces tombeaux se trouvaient deux vases, et en particulier dans celui qui nous occupe. Deux vases seulement, et d'une forme identique, commune, sans beauté, fait d'une terre grossière, d'un vernis sale et qui ne tient pas. Ils ont $0^m,11$ de largeur et 0^m20 de hauteur; le col est à peine formé; l'ouverture et le pied, presque aussi larges que la panse, les font paraître massifs et sans élégance. Ce n'est pas ce luxe de cuillers, de vases aux libations, etc., etc., des sépultures païennes; — on ne croit plus à Caron ni aux besoins matériels des morts.

Sans doute, ces vases dérivent d'une coutume païenne, mais christianisée. Ces vases, en effet, destinés d'après leur forme aux usages domestiques (l'un

(1) Elle est aujourd'hui d'un mètre environ; mais il y a plus de 50 centimètres de terre rapportée.

Digitized by Google

porte encore les traces du feu, ils avaient tous une anse qu'un seul a conservée intacte), étaient remplis de charbon, encore très apparent dans l'un d'eux. Au moment de fermer la tombe, on devait jeter sur ce charbon ardent de l'encens pour embaumer le corps. Les vases sont percés tout autour de trous irréguliers, évidemment faits après coup, pour faciliter l'ustion du charbon. Mais laissons ici la parole à l'abbé Cochet :

« Aux pieds des morts, étaient placés des vases en « terre, parfois vides, parfois remplis de terre infiltrée « avec le temps..... Tous les corps n'avaient pas de « vases, la moyenne proportionnelle est d'un sur trois « ou quatre. Le vase était là contre les possessions et « les obsessions démoniaques.... » — « Deinde (cor- « pus) ponitur in speluncâ, in quâ, in quibusdam locis, « ponitur aqua benedicta et prunæ cum thure; aqua « benedicta ne dæmones qui multum eam timent, ad « corpus accedant. » (Durandus, Rationale divin. Offic. lib. VII, c. 35 (1).

Le vase funéraire est ordinairement placé aux pieds, nous dit l'abbé Cochet. Cependant tous nos tombeaux font ici exception à cette règle, les vases se trouvent placés à la tête. Peut-être les usages variaient-ils sur ce point dans chaque pays.

Dans les fouilles de 1853, un tombeau en contenait quatre, un autre deux; celui décrit par M. l'abbé Met, un bien plus grand nombre; mais il est certainement d'une date plus récente.

Plusieurs tombeaux ne contenaient pas de vases. Un de ces derniers a ceci de particulier, que la tête, partie la plus précieuse du corps, est enfermée avec soin dans une entaille circulaire faite dans la pierre, et

(1) Consultez l'abbé Cochet, *La Normandie souterraine :* 1° sur la différence entre les sépultures romaines et mérovingiennes; p. 19 et suiv.; 2° sur les vases du cimetière de Londinières, p. 199 et suiv.

Digitized by Google

a l'avantage de ne point reposer sur le sol. Une pierre semblable, relevée en 1853, a été placée dans le mur de la grange construite dans l'enceinte de l'ancienne chapelle. Ce qui est plus étrange, c'est que ce mode de conservation a été employé par les Templiers eux-mêmes. On peut remarquer, en effet, dans la partie extérieure du mur, près de la petite porte, à fleur de terre, une pierre taillée avec pareille excavation ; ce qui prouve que les Templiers, en creusant les fondations de leur chapelle, se sont vus dans la nécessité de détruire quelques tombeaux et en auront employé les pierres. Or, cette sorte de sépulture est ordinairement attribuée aux temps mérovingiens et carlovingiens.

Ce point admis, il faudrait donc faire remonter ces sépultures avant la venue des Templiers. Le dernier tombeau découvert le prouve d'une façon plus complète encore, puisqu'il est placé sous les fondations mêmes de la chapelle. Pour les Templiers, ils devaient avoir leurs tombeaux dans l'intérieur même du sanctuaire.

Les ossements contenus dans ces tombeaux, et dont on aurait pu tirer des indications précises, ont été ensevelis immédiatement par nos jeunes explorateurs ; il nous est par conséquent impossible d'en tirer aucun argument.

Nous ne pouvons croire toutefois à des sépultures de chevaliers du Temple. N'auraient-ils pas été ensevelis avec leurs armures et leurs armes, et comment n'en serait-il resté aucun débris ? Et cependant aucun métal n'a été trouvé dans les tombeaux.

D'où il faut conclure que ces tombes sont des sépultures chrétiennes de l'époque mérovingienne ou carlovingienne. Déjà, notre savant collègue, M. Charles Bouchet, après M. Launay (1), avait classé, dans sa

(1) Bullet. 1869, p. 115.

Digitized by Google

chronique du mois d'octobre 1879 (1), Villavard parmi les localités à sépultures mérovingiennes.

On nous a remis dernièrement trois pièces en cuivre, entièrement identiques, trouvées hors des tombeaux; mais, trop récentes, elles n'apportent aucune lumière sur la question présente.

Ne serait-il pas à désirer que ces fouilles fussent continuées, et surtout reprises dans l'intérieur même de la chapelle? Peut-être y trouverait-on des indications précieuses pour l'histoire si peu connue de ce Temple, les seules qui puissent déchirer l'obscurité qui nous arrête, puisque tous les autres documents sont perdus à jamais.

(1) Bullet. 1879, p. 252.

Digitized by Google

UNE LETTRE INÉDITE

DU PAPE CALIXTE II

Par M. Ch. Bouchet.

(Suite & fin *)

5° Reste une dernière objection qui se tire de la date, non pas de la brièveté de cette date, qui n'exprime ni l'an du Seigneur ou de l'incarnation, ni l'indiction, ni l'année du pontificat, mais qui donne simplement le lieu et le jour du mois. Les petites bulles et les lettres de Calixte, pour la plupart, ne sont pas datées autrement ; quelques-unes, mais assez rarement, ajoutent l'indiction. Des lettres adressées même au roi de France sont datées avec cette concision (1). Mais ici la difficulté est autre. Notre lettre de Calixte est datée de Rome, « apud S. Petrum. » Or, dans le Recueil de Dom Bouquet, il n'y en a qu'une seule qui soit datée de Rome et sans l'addition de « apud S. Petrum ». C'est une lettre intime adressée précisément à l'abbé Geoffroi que le P. Sirmond a donnée dans les prolégomènes de son édition, sans dire d'où il l'a tirée, et que D. Bouquet a acceptée (2) et reproduite (3). Toutes les autres lettres

(*) V. le précédent Bulletin, p. 29.

(1) Dom Bouquet : Lettr. de Calixte, T. xv, et Nouv. Diplom. des BB., T. v, p. 263.

(2) Nous disons D. Bouquet pour nous conformer à l'usage qui met sous son nom le Recueil entier des *Scriptores*, mais c'est en réalité D. Brial qui a édité le T. xv et même les TT. xiv-xviii.

(3) Lettre xix.

Digitized by Google

de Calixte sont données à Latran « Laterani », ou « in territorio Tiburtino » ou en dehors des Etats de l'Eglise, surtout en France. Mais enfin il s'en trouve une réputée authentique qui porte la date de Rome. Ajoutons que Calixte avait rendu deux Rescripts en faveur de Vendôme, qui tous deux sont datés de Rome (1).

Ainsi nous pouvons citer trois pièces authentiques de Calixte datées de Rome, et nous ne saurions citer que celles-là, et toutes les trois, chose singulière, relatives à Vendôme.— Nous ne connaissons point d'ailleurs par D. Bouquet toutes les lettres de Calixte. Les auteurs des *Scriptores* ne donnent ni les lettres décrétales ni les bulles portant concession de privilèges aux églises. « Nous n'avons pris pour nous, disent-ils, que les brefs apostoliques dans lesquels ils donnent des décisions ou de leur propre mouvement ou sur des plaintes à eux portées, lorsqu'il est question d'établir de nouveaux évêchés, de rejeter ou de confirmer les élections aux prélatures, de rappeler à leur devoir les personnes constituées en dignités, etc. (2) » En tout, 45 lettres, sur lesquelles nous en avons 3 datées de Rome. Cela suffirait à la rigueur pour établir l'authenticité de la date de celle qui nous occupe.

Mais nous pouvons citer encore plusieurs bulles

(1) *Rescriptum eiusdem calixti abbati vindocinensi directum per quod quicquid iuris et libertatum concessum est a suis predecessoribus confirmat. Datum Rome* VIII *Idus aprilis.*

Rescriptum eiusdem abbati et toti congregacioni vindocinensi quo confirmat quicquid eidem monasterio datum et maxime sub tricennali possessione habuisse noscitur ut inde anullo quicquam distrahatur, quicquid etiam libertatum aut immunitatum, concessum est confirmat prohibens ne quis Archiepiscopus vel episcopus super quemvis monachorum ipsius monasterii potestatem exercere presumat. datum Rome VIII *Idus aprilis.*

Invent. ms. des chartes de la Trinité, f° VI, v°.

Ces deux bulles sont différentes de celle du même Calixte publiée par le P. Sirmond dans ses Lettres de l'abbé Geoffroi, p. 42 des notes. Cette dernière, en effet, est datée de Paris, VIII des idés d'octobre. Elle a été reproduite par Launoi dans son *Inquisitio in privil. vindoc. monast.*, ch. XXVII.

(2) T. XIV, Préface, p. CIX.

Digitized by Google

d'Urbain II et de Pascal II en faveur de Vendôme et toutes datées également de Rome. On en trouvera 3 du premier dans l'Inventaire manuscrit des chartes de la Trinité, fol. v, r° et v°, et 2 du second, fol. vi. Le P. Sirmond, dans ses Lettres de Geoffroi, en cite également 4 du premier pape et 2 du second (1). Cela suffit et au delà, nous l'espérons, pour dissiper tous les doutes au sujet de ce nom de Rome dans notre Lettre de Calixte. Nous remarquerons seulement, comme chose singulière, que, dans l'Inventaire des chartes, on trouve toujours « Datum Romæ » et jamais « Laterani », et que c'est le contraire dans les Lettres de Calixte données par Dom Bouquet, une seule exceptée, celle à Geoffroi.

Quant à la formule « apud S. Petrum », qui se trouve jointe dans notre Lettre au « Datum Romæ », elle ne saurait infirmer l'authenticité de la date, bien que nous ne l'ayons rencontrée dans aucune autre de Calixte ni des deux papes que nous venons de citer; mais cette formule est connue, bien authentique, et se trouvait sur d'autres pièces, entre autres fréquemment sur celles relatives aux suppliques. « Datum Romæ apud S., etc. » exprimait le nom du lieu où se trouvait le pape, avec la date de l'année et du jour (2).

Mais enfin si notre lettre était fausse, de qui voudrait-on qu'elle fût? De l'abbé Geoffroi? De cet ami pour ainsi dire intime de Calixte, et dont la loyauté était poussée en quelque sorte jusqu'à la rudesse? Cela est absolument inadmissible. Il s'en peut dire autant de l'évêque de Chartres. Geoffroi de Lèves est un des plus irréprochables prélats qui aient occupé ce siège. Un peu de réflexion d'ailleurs fera voir qu'il n'en est pas d'une sentence ou d'une menace d'excommunication

(1) Pp. 87 et 88 du texte, et 41-42, 52-53, et 91-92 des notes. Quelques-unes, il est vrai, font double emploi avec celles de l'Inventaire.

(2) Nouv. Diplom. des BB., T. v, p. 336. — « Apud S. Petrum » désignait le Vatican, à cause de la proximité de la basilique.

Digitized by Google

comme d'un titre constitutif d'un droit ou d'une propriété. Ce dernier peut se falsifier ou se supposer, mais non l'autre, et nous doutons qu'on en puisse citer des exemples.

Reste une dernière ressource qui consisterait à dire que notre pièce est l'œuvre d'un moine obscur de Vendôme, qui, par manière de jeu, se serait exercé à cette contrefaçon. — Nous répondrons que la pièce, dans tout son ensemble, offre un caractère de sincérité et, pour ainsi dire, de probité qui exclut cette supposition. On n'y remarque pas de ces développements superflus, de ces expressions un peu recherchées qui sont le défaut et l'indice des imitations. Tout y est simple, précis, en vrai style de chancellerie. Nous allons donner un exemple qui achèvera, nous l'espérons, de porter la conviction dans tous les esprits. C'est une autre lettre de Calixte, d'une authenticité incontestée, celle-là, ayant le même objet que la nôtre, c'est-à-dire de faire ranger au devoir certains dévastateurs de biens religieux. Voici cette lettre :

Ad Umbaldum Lugdunensem archiepiscopum

Ut vastatores villæ de Monte-Godino commoneat et coerceat (ante 1120, 10 februarii).

Calixtus episcopus, servus servorum Dei, carissimo et venerabili fratri Umbaldo Lugdunensi archiepiscopo salutem et apostolicam benedictionem. Venerabilis fratris nostri B(erardi) episcopi et ecclesiæ Matiscensis ad nos querela pervenit, quòd parochiani tui videlicet Wichardus *de Auton* et Guido Incatenatus Matisconensi ecclesiæ in villa de Monte-Godino, gravamen et injurias inferre non desinunt, locum ipsum pravis exactionibus affligentes. Unde fraternitati tuæ injungimus, ut eos diligenter commoneas quatenus aut res ecclesiasque liberas dimittant, aut in tua vel ipsius Matiscensis episcopi curia, inde justitiam faciant; quod si contempserint, tu de eis tanquam de sacrilegis, plenam pro tui

Digitized by Google

officii debito, justitiam exsequaris. Data Viennæ, IV idus februarii (1).

L'analogie est frappante et, selon nous, décisive, entre cette lettre et celle que nous discutons. Plusieurs expressions se retrouvent identiques ou à peu près, dans l'une et l'autre : « Parochiani tui.... plenam justitiam exsequaris. » Cette dernière formule se reproduit encore dans une autre lettre de Calixte adressée à l'archevêque de Reims, vers 1120 environ, et donnée par Mabillon : « De vitanda simonia, etc., » et se terminant par : « Quòd si contra mandatum nostrum factum fuerit, plenariam de presumptoribus justitiam, præstante Domino, exsequaris (2). » Mais cette formule n'était pas tellement banale qu'il n'y eût qu'à la copier. D'autres bulles ayant le même objet s'expriment autrement. Tout cela devait dépendre du chef de la chancellerie (3). Concluons donc que notre lettre n'a point été copiée ou imitée par un religieux de Vendôme, et qu'elle est parfaitement authentique.

Nous allons passer maintenant à l'examen des personnages qui y sont dénommés, et nous trouverons là sans doute encore une nouvelle preuve de ce que nous avançons. Ces personnages sont au nombre de trois, sans y comprendre le comte de Vendôme :

Rainauld de la Tour ;
Wulgrin, frère de Barthélemy ;
et Geoffroi Burrel.

Ce que nous avons à en dire, nous le devons principalement à l'obligeance et à l'érudition de M. Auguste de Trémault, si versé dans la connaissance de nos plus anciennes familles vendômoises et des chartes de notre pays. Il a bien voulu nous communiquer les pièces qui nous servent de base.

(1) Dom Bouquet, T. XV, p. 234. Recueil des Lettres de Calixte, Lettre XII.

(2) De re diplom., pp. 598-99.

(3) On remarquera qu'en effet la date des deux pièces de Dom Bouquet et de Mabillon est à peu près la même.

Digitized by Google

1° Rainauld de la Tour était un puîné de la Maison des seigneurs de Lisle en Vendômois (1), connue dès la fin du XI° siècle (2). A l'époque où nous sommes, le chef de cette famille était Robert, fils de Rainauld de Lisle et de Berte sa femme. Il avait pour frère Rainauld de la Tour qui nous occupe, de plus trois oncles, etc. Tous ces personnages figurent dans une charte de 1152, par laquelle Robert fait don aux religieux de Vendôme de 6 deniers de cens que le segrétain lui devait tous les ans sur une certaine vigne située à la Chappe. Ce don est fait en reconnaissance de ce que Rainauld, père de Robert, étant mort à Lisle, les religieux l'avaient fait transporter à Vendôme et ensevelir avec honneur (3). — Robert de Lisle et Rainauld de la Tour figurent également dans une autre charte sans date, par laquelle on voit que Robert, après avoir commis une spoliation envers l'abbaye de Vendôme, ce qui lui avait valu l'excommunication, fit enfin sa paix avec les religieux par suite de cette circonstance : Foucher de Lisle, oncle de Robert, étant mort, G. (4) abbé de Vendôme le fit ensevelir honorablement dans son abbaye comme le père de Robert ; celui-ci, touché d'un pareil procédé, abandonna ses prétentions sur la dîme dont il s'était emparé : « Hoc idem concessit Rainaldus de Turre frater suus (5). »

Une troisième charte, également sans date précise,

(1) Lisle, autrefois *Insula*, puis *Insula Jeremiæ*, canton de Morée, arrondissement de Vendôme.

(2) Le premier que l'on trouve qualifié de seigneur de Lisle est Robert IV, vicomte de Blois, qui avait épousé Mahaut, fille de Hugues III de Châteaudun et d'Agnès de Fréteval (d'après une note de M. de Trémault). — On sait que Mahaut épousa en secondes noces Geoffroi Grisegonnelle, comte de Vendôme.

(3) V. Pièces justific., N° I.

(4) L'initiale G doit désigner, dans cette charte et la suivante, l'abbé Girard, qui gouverna de 1161 à 1187. La première charte ne porte aucune mention d'abbé.

(5) V. Pièces justific., N° II.

Digitized by Google

nous apprend que ce même Rainauld étant mort, le même abbé le fit également ensevelir dans le cloître de l'abbaye, et que Robert son frère, par reconnaissance, fit don aux religieux de 3 setiers de méteil sur sa dîme de Lignières (1), payables tous les ans. La concession fut confirmée par Rainard et Philippe, fils de Robert, et par Mathilde, sa femme : « Hoc vid. et aud. doms. abbas G. totusque conventus (2). »

Cette pièce démontre que Rainauld de la Tour s'était réconcilié, lui aussi, avec l'abbaye, et que les plaintes qui avaient suscité la lettre de Calixte avaient reçu satisfaction. Malheureusement nous n'avons pas de date précise.

Nous trouvons encore ce personnage comme témoin dans une charte, sans date, du cartulaire vendômois de Marmoutier, la LXXIIe, par laquelle Frodon de Vendôme accorde aux religieux de la grande abbaye « unam mansuram terræ apud villam quæ appellatur Ulmetum. » Rainauld de la Tour figure en tête des témoins avec Engelbauld le Breton et plusieurs autres.

Enfin une cinquième charte, extraite du Cartulaire de Vendôme, et datée de 1124, nous offre encore Rainauld de la Tour comme témoin, à côté de Geoffroi Grisegonnelle, comte de Vendôme, et de plusieurs autres personnes de marque (3). On en peut conclure que Rainauld occupait un rang assez élevé dans la hiérarchie féodale du XIIe siècle.

II. Vulgrin, frère de Barthélemy. — La généalogie de ce personnage est fort embrouillée. Une charte du Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois, la 183e, nous présente Barthélemy, Vulgrin et Engebaud, archevêque

(1) Lignières, près de Lisle, canton de Morée, arrondissement de Vendôme.

(2) V. Pièces justific., N° III.

(3) Ex cartul. vindoc., f° 222 v°. Dom Housseau, T. IV, N° 1433. Copie de M. A. de Trémault. — Cette charte fort curieuse contient une déclaration du comte Geoffroi Grisegonelle qui reconnaît le droit qu'avait l'abbé de la Trinité d'affranchir ses serfs.

Digitized by Google

de Tours (1147-1156) comme trois frères (1). D'autre part, on peut démontrer que Engebaud était fils de Geoffroi de Preuilly, comte de Vendôme (2). Donc Barthélemy et Vulgrin étaient également fils de ce comte. Mais voici qu'une autre charte du Cartulaire vendômois de Marmoutier, la 87e, datée de 1101, nous fait connaître un Geoffroi Payen, personnage important dans le Vendômois, à cette époque, comme témoin, avec ses trois fils Barthélemy, Engebaud (sans qualification) et Vulgrin (3). Ainsi le nom du père et ceux des enfants se-

(1) Barthélemy de Vendôme y confirme la fondation du prieuré de Chauvigny en Vendômois, créé par lui entre les années 1116 et 1136 (*). Cette charte se termine ainsi : « Et quoniam prænominatus Bartolomeus in proximo Jerusalem profecturus erat et præ acceleratione itineris sui votum suum tam festinanter explere non poterat, dominum Engebaldum venerabilem Turonensem archiepiscopum et Vulgrinum fratres suos, dominamque Mariam sororem suam, necnon et dominum Gosbertum generum suum qui ei in dominio terræ suæ successurus erat amicabiliter conveniendo rogavit.... (*cætera desunt*). — Original aux Archives d'Eure-et-Loir. Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois, publié par M. Em. Mabille. 1874, p. 74.

(2) Cette démonstration est indirecte, mais elle paraît néanmoins certaine. En effet Barthélemy, archevêque de Tours (1174-1206), différent du Barthélemy ci-dessus, était fils de Geoffroi Grisegonelle, comte de Vendôme (ceci est incontestable), qui lui-même était fils de Geoffroi de Preuilly. Or Barthélemy l'archevêque se dit lui-même neveu de l'archevêque Engebaud, dans une charte par laquelle il confirme les donations faites à St-Pierre de Preuilly, et qui déjà, dit-il, avaient été précédemment confirmées a « bonæ memoriæ Engebaldo avunculo et predecesore nostro. » (D. Housseau, T. V, N° 1982) (**). Or, pour que Engebaud fût l'oncle de Barthélemy, il fallait que Engebaud fût également fils de Geoffroi de Preuilly, car on ne voit aucune alliance par les femmes qui aurait pu rendre Barthélemy son neveu. Donc Vulgrin qui nous occupe, ainsi que le premier Barthélemy, tous deux frères de Engebaud, étaient également fils de Geoffroi de Preuilly. Mais tout cela ne va point sans difficultés, outre celle dont nous allons parler tout à l'heure. Nous passons pour ne pas allonger encore cette discussion.

(3) Donum Herberti Barbe et Agnete de Vindocino de Pere-

(*) Même Cartul., ch. 170.
(**) Communication de M. de Trémault.

Digitized by Google

raient identiques à ceux du premier groupe. Voilà, il faut en convenir, une coïncidence bien extraordinaire ! Les deux chartes sont bien authentiques et ont une égale autorité. Nous ne nous chargeons pas d'expliquer cette difficulté. Il nous suffit de l'avoir exposée.

Il résulte de ceci, dans tous les cas, que Vulgrin était un personnage important dans notre pays au XIIe siècle. Seulement, s'il était fils de Geoffroi de Preuilly et frère de Geoffroi Grisegonelle, on se demande pourquoi Calixte, dans sa lettre, l'appelle simplement frère de Barthélemy. Il y a là quelque chose qui n'est pas naturel et nous force à penser qu'il s'agit de celui qui était fils de Geoffroi Payen (1).

III. Geoffroi Burrel. — La généalogie de ce personnage est plus claire. M. Lucien Merlet va nous la faire connaître dans cette note que nous empruntons à son Cartulaire de Tiron : « La famille Borrel ou Bourreau joua un très grand rôle dans le Dunois pendant tout le XIIIe siècle (2). En 1101, Geoffroi Bourreau, fils d'As-

dlaco (*) (1101). — Parmi les témoins « ex parte Beati Martini et nostra..... Gaufredus paganus et filii sui Bartholomeus, Ingelbaldus, Wlgrinus, Gaufredus fulcherius frater Gaufredi pagani, Arnulfus crassus, etc. (Copie du Cartulaire original, laquelle appartient à la Société Archéologique du Vendômois. L'original est à la Bibliothèque Nationale à Paris. Fonds latin, 5442.)

(1) Une charte qui nous est communiquée au dernier moment nous donne la filiation du groupe de Geoffroi Payen. Toutefois, nous n'entrerons point dans de nouveaux détails qui compliqueraient encore un sujet déjà fort embrouillé. Nous renverrons simplennent à notre pièce justificative N° IV, où chacun pourra s'édifier par soi-même, en observant, ce que d'autres chartes indiquent, que dans cette branche même il y a eu deux Vulgrin : L'un, qui se fit moine à Marmoutier, était fils d'Ingelbaud le Breton, et avait pour frère Geoffroi Payen. C'est le Vulgrin de notre pièce N° IV. L'autre était fils de ce même Geoffroi Payen et neveu par conséquent du précédent. C'est le Vulgrin de la Lettre de Calixte, notre Vulgrin, selon nous.

(2) Lire sans doute : XIIe.

(*) Pray (?) en Vendômois, canton de St-Amand.

Digitized by Google

thon, partit pour la Terre sainte, à la suite du comte Henri-Estienne : il était accompagné de sa femme Corbe d'Amboise, veuve d'Acard de Saintes, qui lui fut enlevée par les Sarrasins. En 1111, s'étant emparé de biens appartenant à l'abbaye de Bonne-Nouvelle d'Orléans, il fut excommunié par l'évêque St Ives. Nous le retrouvons encore en 1121, témoin, avec Asthon, son frère, d'une donation faite par l'abbaye de Saint-Calais aux religieux de Bourg-Moyen de Blois. — En 1132, Geoffroi Bourreau, fils de Geoffroi, avec Ursion de Fréteval, Simon de Beaugency et autres, tenait la campagne pour Sulpice de Chaumont, seigneur d'Amboise, contre Geoffroi Grisegonelle, comte de Vendôme, etc. »

On rencontre Geoffroi Burrel :

1° Comme témoin, dans une charte du Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois : « Donum Stephani comitis Blesensis de silva lonnia. » (1096) (1)

2° Dans une charte dont il est l'auteur, contenant un « Don fait par lui à l'abbaye de Tiron d'une terre à Chouzy et d'un moulin nouvellement construit sur la Cisse. » (1121 circa) (2)

3° Dans une autre charte stipulant un échange des religieux de Tiron avec les chanoines de Saint-Calais de la dîme de la terre donnée par Geoffroi Bourreau. » (1121 circa.) On rappelle le don qu'il a fait et lui-même signe comme témoin avec Nivelon de Fréteval et plusieurs autres (3).

Tels sont tous les renseignements que nous avons pu réunir sur les trois personnages inculpés par Calixte. Leur position nous semble suffisamment éclaircie. Es-

(1) V. ce Cartulaire publié par M. Em. Mabille, 1874, ch. 92, p. 79.

(2) Cartulaire de ladite abbaye, publié par M. Luc. Merlet, T. Ier. 1882, ch. 47, p. 67.

(3) Même Cartulaire, T. Ier, ch. 48, p. 68.

Digitized by Google

sayons de la rapprocher des termes employés par l'abbé Geoffroi, dans la lettre dont nous avons parlé plus haut : « Quidam vavassores milites de Castro Vindocini », en tenant compte du dédain sans doute affecté des expressions. *Vavassores* désigne des arrière-vassaux, les vassaux d'un vassal. Ceci convient à nos trois personnages, qui n'étaient en effet seigneurs d'aucun fief connu, mais simplement vassaux de leurs aînés. (Toutefois nous n'osons rien garantir en ce qui concerne Geoffroi Burrel.) — *Milites* sont de simples chevaliers, des hommes appartenant à la noblesse, mais sans aucun titre féodal, pas même châtelains ni sires, mais revêtus d'une simple dignité, la seule à laquelle ils pussent aspirer comme vavasseurs. Ceci peut encore s'appliquer à nos personnages (toujours avec la réserve que nous avons faite touchant Geoffroi Burrel).

De Castro Vindocini signifie Vendôme même. C'est ainsi qu'il est désigné dans une foule de chartes et sur les monnaies du temps : VINDOCINO CASTRO. Or ceci ne saurait convenir ni à Rainauld de la Tour (1) ni à G. Burrel.

L'expression de « Vindocinensibus hominibus » employée un peu plus loin pour désigner les mêmes personnages et d'autres semblables nous semble éloigner encore davantage l'idée de nos trois individus.

Toutes ces raisons, jointes à ce que nous avons dit plus haut de l'absence du nom de Jean, le principal coupable, de la lettre pontificale, nous déterminent à écarter définitivement celle de l'abbé Geoffroi comme élément de la question, et nous tenons que toute cette affaire, en dehors du document de Calixte, nous est restée inconnue.

Quant au comte de Vendôme, qui est également me-

(1) Sans doute Lisle n'est qu'à 9 kilomètres de Vendôme, mais il portait un nom trop bien défini pour que l'abbé Geoffroi ue l'eût pas employé. C'est un usage auquel il ne manque jamais.

Digitized by Google

nacé, c'était alors Geoffroi-Grisegonnelle (1102--1136) dont nous avons parlé. Il est trop connu pour que nous insistions.

La date de la lettre, écrite de Rome, se place entre le 3 juin 1120, époque de l'arrivée de Calixte dans cette ville, plus d'un an après son élection, et le 12 ou 13décembre 1124, époque de sa mort (1).

Peut-être néanmoins serait-il possible d'assigner des limites plus rapprochées. On a vu en effet que les deux bulles de Calixte citées plus haut portent, dans leur passage essentiel, une formule qu'on peut dire identique : « Plenam justitiam exsequaris », et que ces deux pièces sont à peu près de la même époque, avant 1120 (2) — vers 1120, et que, d'autre part, la lettre qui nous occupe offre précisément la même formule. N'en pourrait-on pas conclure que la date aussi doit être à peu près la même, c'est-à-dire osciller autour de 1120 ? D'autant, comme nous l'avons dit, que cette formule n'a point un caractère banal, mais nous a paru limitée à cette période.

Telle est cette lettre, qui, à vrai dire, ne nous livre rien de bien important au point de vue historique et moins encore au point de vue de la diplomatique pontificale, mais qui pourtant ne laisse pas d'avoir son intérêt pour l'histoire du Vendômois et en particulier de notre abbaye. Elle ajoute d'ailleurs une page à la correspondance d'un grand pape. A ces divers titres, elle méritait d'être publiée.

(1) Art de vérifier les dates.

(2) Mais ne peut être antérieure au 9 février 1119, date du couronnement de Calixte.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les quatre pièces que nous donnons ici sont inédites. Elles nous proviennent de copies faites par M. A. de Trémault à la Bibliothèque nationale, et qu'il a bien voulu nous communiquer en nous autorisant à les publier. Nous lui en exprimons ici nos sincères remerciements.

I.

Omnibus notum sit hominibus quod ROBERTUS *de* INSULA *dedit deo et vindocinensibus monachis VI denarios census quos segrestarius ei annuatim reddebat pro quadam vinea que erat ad Cappam. Hoc autem fecit pro anima Bartholomei fratris Rainaldi patris sui, quem apud* INSULAM *defunctum vindocin. illatum monachi honorifice susceperunt et sepelierunt. Hoc donum concessit Rainaldus frater ipsius Roberti et mater eorum Berta et duo patrui eorum Hugo et Hamelinus.*

Actum in domo Goffredi Tronerii, anno ab incarn. domini MCLII.

(Fonds Baluze. — Armoire II, Paquet 2. — N° 3. — T. II, fol. 262, v°.

II.

Noverint tam presentes quam futuri quod decima (1) de CHAMOVE (?) *quam abbatia vindoc. diu juste possi-*

(1) Lisez *decimam.*

Digitized by Google

debat et habuerat Robertus de Insula vi abstulit. Hac ea causa in curia ecclesiastica sepissime vocatus, tandem justicia dictante, excommunicatus fuit. Hujus rei controversia taliter pacificata est. Contigit enim deo volente quod FULCHERIUS *de* INSULA, *patruus supradicti Roberti viam universæ carnis ingrederetur, quem defunctum abbas vindocin. et alii fratres in abbatia vindoc. honorifice sepelierunt. Videns autem supradictus Robertus quod prece non precio, domnus G. et alii fratres tantum honorem ac talem* (sic) *beneficium defuncto gratis impenderant querelam decimæ quam adversus abbatem habebat dimisit. Hoc idem concessit* RAINALDUS *de* TURRE *frater suus.*

(Ibidem.)

III.

RUBERTUS (sic) *de* INSULA *dedit nobis monachis ad obitum Rainaldi fratris sui quem in claustro sepelivimus* III *sestarios de mesteil* (sic) *in decima de Lineriis annuatim reddendos. Donum istud obtulit R. de Insula superaltare, deinde cum regula elemosinam istam concesserunt Rainardus et Philippus filii Roberti et Matildis uxor ejus. Hoc vid. et aud. doms abbas G. totusque conventus.*

(Ibidem, fol. 264. — CCLXXI.)

IV.

Notum sit omnibus present. et fut. quod quando Wigrinus miles (1) monachus fuit, dedit deo et ecclesiæ vindocinensi pro salute animæ suæ omniumque parentum suorum et pro Petro filio suo, quem monachum fecimus, molendinum de BETO *et omnia quæ in eo habebat, superius et inferius, in stagno et in ma-*

(1) En marge: *Fuit filius Ingelbaldi Britonis.*

Digitized by Google

resio. Hoc concesserunt et confirmaverunt MARIA *uxor ejus et V filii ejus, Goffridus, Herveus, Ingelbaldus, Mauricius, Petrus et Agnes et Domitilla filiæ ipsius. Hoc viderunt et audierunt isti, domnus abbas Girardus totusque conventus, Joannes comes vindocini et Richildis uxor ejus neptis Wlgrini, Buccardus prepositus, Philippus de Plesseio, Gervasius filius ejus, Buccardus de Malenoa.*

(Ibid., fol. 263, ch. CCXLVIII, v°.)

N. — Parmi les ouvrages qui peuvent aider à faire connaître la Poésie rythmique du Moyen âge, nous avons oublié de citer, dans notre premier article, p. 31, l'excellent travail de M. Eug Misset sur les Œuvres poétiques d'Adam de St-Victor. Paris, H. Champion. 1881-82. 2 bro. in-8.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE VENDOMOISE

Par M. A. de Rochambeau (1).

Il est un préjugé que nous entendons répéter quelquefois autour de nous, c'est que les enfants du Vendômois, ou du moins ceux de Vendôme en particulier, sont d'une intelligence plus bornée, d'une nature plus lente et plus apathique que ceux des pays voisins. — Ce jugement, selon nous, n'est pas exact, et si chacun veut bien faire, dans son for intérieur, l'expérience que nous avons faite nous-même, c'est-à-dire passer la revue des personnes de sa connaissance qui sont issues de Vendôme, il se convaincra, nous en sommes persuadé, que nos compatriotes ne sont pas plus déshérités sous ce rapport, que les Manceaux, par exemple, ou les Blésois.

Mais voici un livre qui va nous en fournir la preuve irrécusable. C'est la « Biographie vendômoise, de M. de Rochambeau, ou Histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les personnages remarquables nés dans le Vendômois et de tous ceux qui s'y sont signalés par leurs services et leurs travaux, ornée de portraits et de fac-similés. » — L'idée est vraiment heureuse. Nous n'avions rien de semblable jusqu'ici dans l'histoire de notre pays. Les notices de l'abbé Simon et celles du Guide dans le Vendômois ne sont que des parties accessoires de l'ouvrage principal, et le plus souvent de simples esquisses. Le livre de M. de Rochambeau, au contraire, qui dans son 1er vo-

(1) T. Ier, in-8. Paris, H. Champion. — Vendôme, Typographie Lemercier.

Digitized by Google

lume ne renferme pas moins de 81 biographies et ne va que jusqu'à la fin de la lettre D, nous promet, dans tout l'épuisement alphabétique, une vaste et complète galerie. Tout s'y trouve ou s'y trouvera, depuis St Bienheuré, notre plus ancienne illustration qui remonte sans doute au Ve siècle, jusqu'à Yvon Villarceau, l'illustre savant, que nous avons vu mourir, pour ainsi dire, sous nos yeux, au mois de novembre dernier. Religieux, capitaines, poètes, hommes d'état, hommes de science, magistrats, femmes célèbres, y forment, dans un pêle-mêle *amusant,* comme une image de la société elle-même, et beaucoup sont originaires de Vendôme même.

Quel système a suivi l'auteur dans ces récits? Le plus simple et le plus naturel. « Scribitur ad narrandum, non ad probandum, » semble être sa devise. Discuter, en effet, l'eût entraîné trop loin, et le plus souvent eût été stérile. Il se borne donc à reproduire les principaux traits de chacun de ses héros, sans rien omettre d'essentiel, laissant aux faits eux-mêmes le soin de l'appréciation. Pour les individualités les plus remarquables seulement, ou les moins connues, il intervient personnellement et trace un portrait aussi sobre que juste. En général, il règne dans ce livre une bienveillance qui n'exclut pas l'impartialité, et qui en rend la lecture très sympathique.— Au point de vue de l'art, on peut dire que tous les procédés s'y trouvent réunis, depuis la simple esquisse et le léger profil jusqu'au portrait en pied de grandeur naturelle. Ceci s'applique particulièrement à la double image d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. C'est le morceau capital du livre; il ne comprend pas moins de 107 pages. C'est plus qu'une simple biographie, c'est un vrai chapitre d'histoire, où ces deux figures sont tracées de main de maître. Celle d'Antoine, tout en conservant cette quasi-nullité que lui reconnaît l'Histoire, est pourtant relevée, sous le rapport militaire, sinon comme grand général, du moins comme brave capitaine, et c'était jus-

Digitized by Google

tice. Sa fin est longuement racontée, d'une façon très intéressante, et le tout se termine par un excellent portrait moral. Mais c'est surtout Jeanne d'Albret que l'auteur a peinte avec une prédilection particulière. *Il l'a étudiée comme béarnaise et comme vendômoise* (1), et jamais peut-être nous n'avons vu d'elle une meilleure peinture. Nous n'en voudrions adoucir que deux ou trois touches, un peu forcées, à notre avis ; du reste toutes ses grandes qualités sont parfaitement mises en relief. C'est bien là cette femme dont nous disions nous-même, ailleurs, qu'elle eût été le plus grand *homme* de son siècle, si ce n'eût été son fils.

Après cette double étude, vient comme importance celle de Louis de Bourbon-Condé, 1er du nom, la victime de Jarnac, qui a laissé, ajouterons-nous, des Mémoires historiques importants, — celle de Guillaume du Bellay, cet homme illustre, que l'on n'apprécie pas assez, — celle de Louis de Crévant, 32e abbé de la Trinité, que M. de Rochambeau a su, mieux que personne, élever à son rang : « Louis de Crévant, dit-il, fut un des plus grands abbés de la Trinité ; il a laissé des traces nombreuses de son génie et de sa haute intelligence ; sa mémoire mériterait une statue aussi bien que Marie de Luxembourg, la grande comtesse... » — Citons encore l'article de St Bienheuré, qui a besoin d'être révisé, celui de Bouchard-le-Vieux, notre 1er comte, dont les ossements ont été retrouvés en 1861, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, sans qu'on ait songé à prendre ni moulage, ni figure, ni mesure du crâne (?) — celui de René Chartier, le médecin érudit qui publia une édition complète des Œuvres d'Hippocrate et de Galien en 13 vol. in-fo (2), —

(1) L'auteur se rattache au Béarn par les plus chers liens de famille.

(2) Pour cette édition grecque-latine, faite avec le plus grand soin sur les manuscrits, Chartier a dépensé 50,000 écus, c'est-à-dire presque toute sa fortune. Magnifique dévouement à la

Digitized by Google

celui de Ch. Bouvard, son contemporain et son ami, le célèbre médecin de Louis XIII, qui régentait la Faculté et épuisait le roi de médecines, de clystères et de saignées, — celui de Baudot de Jully *(sic),* dont l'auteur rectifie à la fois le nom (1), le lieu et la date de la naissance, travail fait d'après des sources originales et des renseignements de famille (2).

Les morts contemporains ne sont pas oubliés. Là revivent le bon Alhoy, le philanthrope, Mme Bonnard, l'actrice bienfaisante, l'éminent abbé Bourgeois, dont nous ne pouvons écrire le nom sans émotion, qui a laissé en mourant, lui le bon abbé, une pomme de discorde dans le camp géologique, celle de l'homme tertiaire, qu'il était convaincu d'avoir découvert. — Jean-Philibert Dessaignes, non moins remarquable physicien et chimiste que profond philosophe, l'un des esprits supérieurs de son temps, l'une des gloires de Vendôme, qui devrait avoir au moins son buste au Musée (3).— Dorgoni, le brave et l'aventureux, dont l'article se termine par un portrait fort bien tracé. — Duchemin de la Chesnaye, recommandable par les précieux Mémoires manuscrits qu'il nous a laissés. — Enfin Duchesne, l'admirable professeur de mathématiques, dont tous les élèves ont gardé un si profond sou-

science ! Du reste, il n'a pu donner que les dix premiers volumes. Les trois derniers n'ont paru que longtemps après lui.

(1) Ce nom avait été déjà rectifié par Bouillet dans son Dictionnaire d'Histoire et de Géographie.

(2) Le portrait de Baudot existe encore chez un de ses descendants, « magnifique toile, d'un maître assurément, mais non signée. » Il serait à désirer que notre Musée en possédât une copie, au moins au crayon ou en photographie.

(3) Il existe un portrait peint de J. Ph. Dessaignes au parloir du Lycée. Quant au Musée, il ne possède qu'un petit portrait au physionotrace, très vivant d'ailleurs (*).

(*) On sait que le physionotrace était une invention mécanique de la fin du dernier siècle qui permettait de prendre avec une extrême précision le *profil* du modèle. On n'obtenait ainsi que le trait qui pouvait être achevé par le travail de l'eau-forte.

Digitized by Google

venir. Cette biographie, entièrement originale et d'après des renseignements contemporains, est l'une des meilleures du livre. Pour nous, s'il nous est permis d'y ajouter nos souvenirs personnels, nous dirons que nous n'avons jamais vu une plus haute aptitude pour l'enseignement, ni une verve plus inépuisable. Le feu dont le professeur était animé se communiquait à tous ses élèves ; c'était là surtout le grand ressort de ses cours et le secret de ses constants succès dans les examens.

Et partout le style de l'auteur est si naturel, d'une élégance si simple, si appropriée au sujet, que l'on n'y songe même pas, et c'est le plus bel éloge que l'on en puisse faire.

On nous demandera si son livre est sans défauts et sans erreurs. Nous ne le prétendons point. Dans un sujet aussi multiple, aussi varié, les défaillances étaient inévitables. Nous ne les relèverons pas néanmoins, par cette raison que l'auteur les connaît et se propose de les faire disparaître dans le prochain volume. Dès lors à quoi bon faire étalage d'une facile érudition aux dépens d'un bon livre? Dieu nous garde de ces petites vanités !

Nous aimons mieux, en finissant, dire un mot des portraits qui accompagnent le texte : ils sont au nombre de quatorze. Tous sans doute ne sont pas également réussis, mais nous signalerons celui de Jean du Bellay, l'un des mieux modelés, ceux de Bouchard VI, de

Qu'il nous soit permis à ce propos de redresser une légère erreur de M. G. Duplessis dans son Histoire de la Gravure en France (Rapilly, 1861), p. 392 et dans ses Merveilles de la Gravure (Hachette, 1871), p. 283. — M. Duplessis prétend que l'inventeur est un nommé Quenedey, qui fut imité par Chrétien et par un autre. Or le portrait de Dessaignes dément cette assertion, car il porte en légende au bas : *Dess. et gr. par Chrestien inv. du physionotrace* (Suit l'adresse). Un autre portrait que nous possédons est plus explicite encore, car on y lit : *An 8, Dess. p. Q* (Quenedey) *av. le phy. inv. p. Ch.* (Chrétien). Ainsi le doute n'est plus permis. *Confitentem habemus....*

Digitized by Google

Bouchard VII et de Jean VII de Bourbon, qui reproduisent, sous différents aspects, les caractères de dessin, de sentiment et de naïveté du moyen âge, celui d'Antoine de Bourbon, d'après l'émail de Léonard Limousin, gravé à l'eau-forte par Queyroy, l'un des mieux dessinés et des meilleurs. Le caractère d'Antoine est peint sur sa figure. Enfin, Louis de Crévant, d'après un vitrail de la Trinité de Vendôme (1).

Nombre de biographies sont accompagnées de facsimilés de la signature des personnages. Ce n'est pas seulement un attrait pour la curiosité. Ces écritures peuvent offrir quelquefois un point de comparaison utile.

En somme, M. de Rochambeau a bien mérité de sa patrie vendômoise. Il veut ajouter dans sa Maison la gloire des lettres à celle des armes. Il élève aux célébrités de notre pays un petit panthéon historique, et l'on peut prédire

Que l'architecte un jour entrera dans le temple.

Tout est vendômois en ce livre. Sorti de presses déjà bien connues par leurs excellents produits typographiques, il fait honneur à la Maison Lemercier. On n'eût pas mieux fait à Paris.

(1) Le portrait est bien pour nous celui de Louis de Crevant, mais non absolument tel qu'il existait avant l'explosion qui en 1870 a détruit en partie ce vitrail.

CH. BOUCHET.

22 avril 1884.

Digitized by Google

ARTISTES DE LOIR-&-CHER

FIGURANT AU SALON DE 1884 (1)

I. — PEINTURE

BLANCHECOTTE (Ferdinand), né à Villeromain, élève de M. Cabanel.

N° 250. — *Portrait de M. C.-D.*

BUSSON (Charles), né à Montoire, élève de MM. Rémon et Français. — H. C.

408. — *La fin d'un jour d'automne.*

409. — *Le val de Lavardin.*

DUPUIS (Daniel), né à Blois, élève de MM. Cavelier et Farochon.

854. — *Portrait de Mme L...*

PICHOT (Emile-Jules), né à La Chapelle-Vendômoise, élève de MM. Cabanel et J. Bertrand.

1924. — *Portrait de M. L. O. T....*

PITARD (Ferdinand), né à Mondoubleau, élève de MM. Lobin et A. Deschamps.

1944. — *Portrait de M. L....*

ROUILLÉ (Léon), né à Pont-Levoy, élève de MM. J. Lefebvre, G. Boulanger et Le Poittevin.

2099. — *Une ferme en Normandie.*

Nous avons ajouté les noms de quelques artistes qui, sans être nés dans Loir-et-Cher, y ont puisé le sujet de leurs tableaux.

Digitized by Google

SAUVAGE (Henri), né à Blois, élève de MM. Bonnat, Busson et Humbert.

2157. — *Eglise Saint-Nicolas à Blois.*

2158. — *Portrait.*

II. — DESSINS, CARTONS, &c.

BESNARD (Paul-François), né à Orléans, élève de M. Chouppe. — A Romorantin.

2558. — *L'étang Honoré, à Saint-Honoré (Nièvre).* — Aquarelle.

2559. — *Six aquarelles.*

1. L'Océan au cap Forte. — 2. Une rue à Arcachon. — 3. La plage du Moulleau, à Arcachon. — 4. Le moulin des Poulies, à Arcachon. — 5. Troncs d'arbres dans le parc de St-Honoré. — 6. L'étang Vlez à Courbaton.

PORCHER (Charles-Albert), né à Orléans.

3090. — *La Loire à Suèvres (Loir-et-Cher).* — Aquarelle.

QUEYROY (Louis-Armand), né à Vendôme.

3097. — *Etude d'arbres dans les landes.* — Deux dessins.

RENOUARD (Paul), né à Cour-Cheverny, élève de Pils.

3112. — *Les Mineurs.* — 1. *Le doyen ;* 2. *La fin du poste.*

3113. — *La messe Mazas.*

III. — SCULPTURE

CHASSAIGNE (René), né à Orléans, élève de MM. Thomas et A. Péchiné. — A Blois.

3371. — *Star, chien de Saint-Germain.* — Plâtre bronzé.

HALOU (Alfred D'), né à Blois, élève de Husson, de Droling et de Duret.

Digitized by Google

3591. — *Portrait de M. Mahoudeau.* — Buste, terre cuite.

3592. — *Grégoire, évêque de Blois, en 1792.* — Buste, terre cuite.

LEMAITRE (Mlle Eglantine), à la Recette municipale à Blois.

3691. — *Tête de chien.* — Plâtre.

RIBEMONT - DESSAIGNES (Alban), né à Vendôme, élève de M. Leduc.

3853. — *Portrait de M. Victor Dessaignes.* — Buste, terre cuite.

IV. — GRAVURE
en Médailles & sur pierres fines

BERTHAULT (Charles), né à Saint-Amand (Loir-et-Cher), élève de Lequien.

3984. — *Portrait de M. F. Barbedienne.* — Médaille plâtre et médaille argent, face et revers.

DUPUIS (Daniel), né à Blois, élève de MM. Cavelier et Farochon. — H. C. (1).

3992. — Dans un cadre : *Deux médailles et deux médaillons bronze.— Quatre médailles, face et revers, étain.*

3993. — Dans un cadre : *Deux médailles et deux médaillons bronze. — Deux médailles face étain.*

V. — ARCHITECTURE

BRETON (Auguste-Marie), né à Paris, élève de Lenormand et de M. Laisné.

4040. — *Vue intérieure du donjon de Lavardin, près Vendôme.*

(1) V. Peinture, N° 854.

Digitized by Google

GUICESTRE (Georges), né à Mer, élève de M. André.

4083. — *Monument à la mémoire de M. Godebœuf, architecte.* — Un châssis.

PARCQ (Emile), né à Villiers (Loir-et-Cher), en collaboration avec M. CLÉMENT (Arthur), né à Olivet (Loiret).

4049. — *Projet d'école de garçons pour la ville de Châteaudun.* — Quatre châssis.

VI. — GRAVURE

CHAHUNEAU (Ferdinand), né à Averdon (Loir-et-Cher), élève de Gusman.

4268. — *Quatre gravures sur bois*, d'après les dessins de M. Andrioli, pour une édition de Fenimore Cooper.

CHAHUNEAU (Hippolyte), né à Averdon, élève de MM. Best et Hotelin.

4269. — *Trois gravures sur bois :* 1 et 2 d'après les dessins de M. Andrioli, pour une édition de Fenimore Cooper ; — 3. Apollon (groupe).

HABERT-DYS (Jules), né à Fresnes (Loir-et-Cher), élève de MM. Gérôme, Bracquemond et Gaucherel.

4402. — *Une panique,* gravure.

MASSÉ (Pierre-Augustin), né à Blois.

4516. — Deux gravures : *Le saule,* d'après Giacomelli ; — *L'histoire d'un merle blanc,* d'après le même.

QUEYROY (Louis-Armand), né à Vendôme.

5579. — Deux gravures : *Château de la Bonaventure au Gué.— Château de la Poissonnière.* Pour LES BORDS DU LOIR. (V. Dessins, N° 3097.)

Digitized by Google

RENOUARD (Paul), né à Cour-Cheverny, élève de Pils.

4584. — Une gravure : *A l'Opéra : le comparse, la loge de M. le directeur.*

4585. — Douze gravures pour l'illustration de l'*Enfant,* de M. Jules Vallès. (V. Dessins, N° 3112.).

VINTRAUT (Frédéric), né au Hâvre, élève de M. A. Tauxier.

4646. — Deux gravures sur bois : *Les Anglais au Louvre,* d'après M. Paul Renouard, (pour le journal l'ART).

Digitized by Google

CHRONIQUE

Réunion annuelle des Délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1884.

Les réunions que les délégués des Sociétés savantes tiennent chaque année à la Sorbonne, ont eu lieu les 15, 16 et 17 avril dernier. Nous y étions représentés par notre collègue M. de Trémault, qui a suivi en partie les séances de la section d'archéologie et de celle d'histoire et de philologie.

Parmi les travaux dont il a entendu la lecture, il a remarqué, comme particulièrement intéressant, un mémoire de M. Baillet, de la Société Archéologique de l'Orléanais, sur une inscription déjà connue de Saint-Benoît-sur-Loire, remontant peut-être au Xe siècle, et pour laquelle il propose une nouvelle lecture.— Un membre de la même Société, M. Dumuys, a présenté un moule en pierre, trouvé sur un tas de cailloux ramassés dans un champ des environs de Coulmiers. Cet objet porte trace de figures qui ressortent très nettement sur un moulage qui en a été habilement exécuté, et leur examen a fait penser à M. Dumuys que ce moule a dû servir, à l'époque mérovingienne, à faire des vases sacrés en forme de poterie. — M Espérandieu, de la Société des Sciences et Lettres de Cholet, a lu un mémoire intéressant sur deux basiliques situées en Afrique. Les deux édifices d'origine païenne que ce jeune officier a visités sont encore assez bien conservés. Il pense qu'à l'époque chrétienne ils ont été affectés au culte. Ce serait un fait d'un très grand intérêt, s'il pouvait être appuyé de quelque preuve.— M. Montfort, de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure, a rendu compte des fouilles exécutées dans la crypte (XIe siècle) de la cathédrale de Nantes. Les plans et dessins présentés ont ajouté beaucoup à l'intérêt des communications faites à ce sujet ; et la section a émis le vœu que le ministère veuille bien intervenir pour que les travaux actuellement en cours dans la cathédrale comprennent la conservation et la restauration de cette curieuse crypte. — M. Dumuys, déjà nommé, a donné lecture d'un mémoire sur les restes du château féodal de Chantecoq, ayant appartenu à la maison de Courtenay. L'auteur constate l'existence de vastes sou-

Digitized by Google

terrains, et signale le mode de construction d'une portion des courtines, qui sont élevées sur une suite d'arcades cintrées. Cette particularité mérite d'attirer l'attention de la Société, parce qu'elle a une grande analogie avec la disposition remarquée dans les ruines du vieux château du Rouillis, dont notre musée possède un plan fidèle que nous devons à notre président M. Launay. Il y a cependant cette différence que ces arcades sont aveugles à Chantecoq, tandis qu'elles sont à jour au Rouillis.

Dans la section d'histoire et de philologie, M. Deloche a lu une savante dissertation sur le mode employé, aux XIIIe et XIVe siècles, pour dater les actes dans le Quercy et le Limousin. — M. Castonnet des Fosses, de la Société Indo-Chinoise, a fait connaître l'existence d'une très volumineuse correspondance de Dupleix, alors qu'il était gouverneur de Chandernagor. — M. l'abbé Arbelot, de la Société Archéologique du Limousin, a lu des fragments d'un travail très intéressant et très développé sur les ermites et les reclus. Il y a eu dans le Limousin des ermites de trois sortes : 1° les solitaires ; 2° ceux qui vivaient auprès d'un oratoire ou d'une chapelle ; 3° ceux que l'auteur appelle ermites municipaux, qui remplissaient une sorte d'office public, et recevaient certaines allocations de la ville, comme par exemple un vêtement. Il constate qu'il existait encore de ces derniers au commencement du XVIIIe siècle.

Le Président de la section d'archéologie a constaté qu'il n'a pas été présenté de réponse pour plusieurs des questions du programme, qui cependant avaient été proposées par les Sociétés elles-mêmes. Il regrette que celles-ci, avant de demander l'inscription d'une question au programme, ne s'assurent pas qu'elle sera traitée par quelqu'un de ses membres.

Les délégués ont été avisés que, sur une autorisation du ministre, ils seraient admis à visiter les arènes de la rue Monge. Ils ont été reçus par M. Duruy, vice-président de la section d'histoire, et M. l'architecte chargé de la direction des fouilles. Celui-ci leur a donné, tantôt sur place et tantôt au vu du plan, des explications pleines d'intérêt. Une discussion s'est élevée au sujet des restes d'une partie des constructions mises à jour. M. l'architecte y voit les vestiges d'un théâtre contigu à l'arène. Il pense que l'édifice avait une double destination, et qu'il comprenait à la fois un amphithéâtre et un théâtre. Cette opinion a semblé difficilement admissible à un groupe de visiteurs, au nombre desquels était M. Léon Palustre. Des observations échangées il résulte que la détermination reste un problème soumis à l'étude et à la sagacité des recherches des antiquaires.

Digitized by Google

Dans le Bulletin du Comité des Travaux historiques, qui nous parvient au moment de mettre sous presse, se trouve imprimé le mémoire de M. L. Dumuys sur le vase mérovingien en forme de poterie, trouvé sur le champ de bataille de Coulmiers, et dont il est fait mention ci-dessus. Nous y reviendrons dans le prochain article bibliographique, ainsi que sur divers autres travaux importants, notamment les ateliers de tapisseries de Tours au XVIIe siècle.

—

Dans sa séance du vendredi 23 mai 1884, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le Prix Duchalais, qui s'applique cette année à la numismatique du moyen âge. Ce prix a été partagé entre M. E. Caron, auteur d'un livre sur les *Monnaies féodales françaises*, et M. de Ponton d'Amécourt, qui a publié des *Recherches sur les Monnaies mérovingiennes du Cenomanicum* (province du Maine).

Nous sommes heureux d'avoir à féliciter notre confrère M. Caron de ce succès mérité. Nous n'avons plus à faire l'éloge de son beau travail ; nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à ce qui en a été dit plus haut (V. page 58), à propos de l'envoi fait par l'auteur à la bibliothèque de notre Société.

Rappelons encore qne l'ouvrage de M. de Ponton d'Amécourt s'occupe d'une partie notable de notre pays ; tout le Bas-Vendômois dépendait en effet de l'évêché du Maine, ancienne circonscription du *Cenomanicum*. La Revue Archéologique du Maine en avait eu la primeur, et nous y avions signalé les monnaies déjà connues de Bonneyau (Matval), et quelques autres plus incertaines de Trôo, Le Gué-du-Loir, Baillou, etc.

—

Nous lisons dans le *Carillon* du 8 mai 1884 :

M. de Sonnier, qui avait demandé au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts un tableau pour le Musée de Vendôme, vient de recevoir la lettre suivante :

» Monsieur le Député,

« J'ai l'honneur de vous informer que, par un arrêté rendu sur ma proposition, M. le Ministre, tenant compte de votre recom-

Digitized by Google

mandation, a attribué, à titre de dépôt, au Musée de Vendôme le tableau de M. Hayon, « Le Retour du Marché », acquis par l'Etat au Salon de 1883.

« M. le Préfet est chargé de faire connaître cette décision à M. le Maire de Vendôme, et de le prévenir que ce tableau ayant paru digne de figurer comme prêt de l'Etat aux expositions des départements et de l'étranger, il ne sera possible de l'expédier à destination qu'à la fin de l'année courante.

« Agréez, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur des Beaux-Arts,

A. Kemphen.

—

L'excellent article de notre collègue et ami M. Bouchet, qu'a publié notre Bulletin d'octobre dernier, et qui contient un exposé aussi clair que précis de l'état actuel de la question controversée des silex tertiaires de Thenay, a été remarqué comme il méritait de l'être. Des demandes de la brochure tirée à part sont arrivées à l'auteur de la part de savants qui avaient vu le travail recommandé dans diverses Revues.

Dans le Numéro de mai des *Matériaux*, M. E. Chantre en fait notamment une fort bonne analyse, ainsi que de la discussion qui a suivi la lecture de M. Bouchet, discussion à laquelle prirent part MM. de Nadaillac, de Maricourt et Nouel. Dans le journal *L'Homme*, M. de Mortillet lui avait déjà consacré une note bienveillante.

Un nouveau pas semble d'ailleurs avoir été fait dans la question. Dans le même recueil, M. de Mortillet signale la découverte faite à Puy-Courny, près d'Aurillac, d'un silex tertiaire portant tous les caractères de la taille intentionnelle.

L. M.

—

Un charmant poète bien connu de nos lecteurs, M. Charles Chautard, vient d'obtenir de la Société d'encouragement au bien une des médailles d'honneur pour son Recueil de Chansons de métiers et Chansons de village, justice un peu tardive mais encore insuffisante. — L'auteur avait été invité officiellement à

Digitized by Google

venir recevoir lui-même sa récompense ainsi que le diplôme qui la consacre, mais il en a été empêché.

Une de ces chansons, l'*Hirondelle*, vient d'être mise en musique, quoiqu'elle eût déjà son air, indiqué par l'auteur lui-même (air du *Chanvre*, paroles et musique de M. Mahiet de la Chesneraye). Nous avions dit nous-même, en rendant compte, à l'époque, de ces chants gracieux : La musique s'en emparera, et leur donnera des ailes.

Nous remarquons également dans le Bulletin officiel de la Société pour l'année 1884 les noms suivants :

M. le Dr Dujardin-Beaumetz, médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, lauréat de l'Institut, auteur de 3 volumes de clinique thérapeutique, de 40 mémoires sur la thérapeutique et la matière médicale de 17 sur la pathologie interne, etc., etc. — Médaille d'or.

Richard (Jean-Baptiste), 70 ans, gardien depuis 46 ans au château de Rochambeau - Vendôme ; un de ces types de vieux, fidèles et dévoués serviteurs, aujourd'hui de plus en plus rares. — Mention honorable.

Ch. B.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. Typ. Lemercier.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

23e ANNÉE — 3e TRIMESTRE

JUILLET 1884

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 10 juillet 1884, à deux heures.

Étaient présents :

MM. Gervais Launay, président; Isnard, vice-président; G. de Trémault, trésorier; L. Martellière, conservateur du Musée; Ch. Chautard; de Rochambeau; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire, membres du Bureau;

Et MM. l'abbé Barbereau; Beaumetz; de Bodard; l'abbé Bourgogne; le Dr Brocheton; L. Buffereau; Duvau; Jourdain; P. Lemercier; Martellière-Bourgogne; l'abbé Métais;

Digitized by Google

Micard ; de la Peyrière ; Romain-Cornut ; de la Serre ; Aug. de Trémault; général de Vandeuvre, membres de la Société.

Cette séance était publique, et un certain nombre de personnes étrangères à la Société y assistaient.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau ; ce sont :

MM. Rabouin, notaire à Bonneval (Eure-et-Loir);
Rasquier, pharmacien à Vendôme ;
l'abbé Perrin, curé de Saint-Amand;
l'abbé Bontemps.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 10 avril 1884

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

NOUS AVONS REÇU :

De M. le marquis DE NADAILLAC :

Un petit lot de SILEX travaillés, de même nature et de même origine que ceux envoyés de Tunisie par M. le vicomte de Nadaillac, il y a quelques mois. (Voir le Bulletin de janvier, p. 12.)

Parmi un certain nombre de pointes et de fragments de lames, se trouve un type remarquable, sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention. C'est une sorte de segment de cercle, de croissant, si l'on aime mieux, dont la partie externe (l'arc) a une

Digitized by Google

assez grande épaisseur et est très finement retouchée, tandis que la partie interne (la corde) est restée tranchante, de sorte qu'on pourrait être tenté de le prendre pour l'extrémité éclatée d'un grattoir magdalénien. Pourtant c'est un instrument complet, et non un fragment. La grandeur des spécimens qui nous sont offerts varie entre deux et trois centimètres ; nous ignorons s'il en existe de plus grands. Nous nous abstiendrons de toute conjecture sur l'usage présumé de ces petits objets, et nous accueillerons avec reconnaissance toutes communications à ce sujet.

De M. Arm. Queyroy, conservateur du Musée archéologique de Moulins (Allier) :

Une petite LAMPE en terre cuite, trouvée dans les Catacombes de Rome.

Un fragment de FRISE de style ogival, en albâtre sculpté, qui devait faire partie d'un retable et couronner un sujet. Travail français de la fin du XIVe siècle.

Un FLAMBEAU tourne-mèche en fer forgé. Bourgogne. XVIe ou XVIIe siècle.

Six CLEFS en fer forgé, époques de Henri IV et Louis XIII. L'une d'elles, avec chiffre dans l'anneau, appartient à l'époque de Louis XV.

TROUSSE dans sa gaîne en bois, recouverte de corde rouge. Elle se compose du couteau, de la fourchette et de l'affût (*fusil* ou *affiloir*), montnre en bois de renne. On y a joint une cuiller en corne, d'un travail allemand, qui porte au-dessous d'un sujet gravé une inscription dont voici la traduction :

La grâce de Dieu,
Un corps sain,
Un lit chaud,
Une belle femme,
Une bonne conscience
Et de l'argent comptant,
Est la meilleure
Chose du monde.

Un COUTEAU avec manche en cuivre tourné (XVIe siècle).

Un COUTEAU de l'époque Louis XV. Monture en ivoire avec virole en argent.

Digitized by Google

La COPIE d'une FRESQUE de la chapelle Saint-Gilles à Montoire, aquarelle d'Emile Launay, élève de l'Ecole des Beaux-Arts (section d'architecture). Cette copie, exécutée avec une grande sûreté de main et un très juste sentiment du style, fait regretter que le jeune artiste vendômois, enlevé par une mort prématurée, n'ait pu tenir ce que promettaient ses heureux débuts.

Une VUE du château de Lavardin. Sépia anonyme.

La COPIE d'une MINIATURE du XIIe siècle, appartenant à la bibliothèque du XIIe siècle, dessin de M. A. Queyroy. M. Ch. Bouchet, dans un article qu'on trouvera plus loin, a bien voulu se charger d'étudier cette précieuse miniature, qui représente sans doute l'abbé Geoffroy reçu par N.-S. Jésus-Christ à la porte de la Jérusalem céleste. Nous lui laissons aussi la tâche plus facile d'apprécier le mérite de la copie et d'en remercier le donateur.

De M. Guillochin, de Montoire, par l'intermédiaire de M. H. Pineau, avoué à Vendôme :

Un COUTEAU trouvé, il y a quelques années, dans le Loir, près du pont de Montoire. Le mauvais état de conservation de cet objet ne permet pas d'en préciser l'époque; on peut dire seulement qu'il semble d'origine relativement récente.

Acquisition :

Au mois de mai dernier, M. Bonnin, instituteur à Fréteval et l'un de nos plus zélés sociétaires, nous prévenait qu'il existait à Fréteval un fragment de POLISSOIR portatif. Grâce à son intermédiaire obligeant, le Musée put faire l'acquisition de ce morceau intéressant et le sauver d'une destruction complète. Il consiste en un bloc de grès roussâtre, mesurant environ trente centimètres dans sa plus grande dimension. Quoique de nombreux éclats en aient été détachés, soit par accident, soit avec intention, il reste encore sur l'une des faces trois rainures ou *coches* bien apparentes et presque intactes qui caractérisent parfaitement l'instrument.

Digitized by Google

II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. G. de Trémault, notre trésorier :

Six jetons à l'effigie de Louis XIV, fabriqués à Nuremberg par Conrad et Lazare Lauffer ;

Une pièce de billon du canton de Berne, 1796 ;

Et une petite médaille du mariage du prince Napoléon avec la princesse Clotilde.

De M. Chardonneret, à Paris :

Les clichés en métal fusible (face et revers séparément) de deux médailles modernes.

1° LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. — Tête du roi, non couronnée, longs cheveux flottants. Au-dessous : A. Benoist, f. 1704. ℞ : IN OMNIBUS IDEM. Les douze signes du zodiaque ; au centre, la terre qu'éclairent les rayons du soleil.

2° CAROLUS X FRANC . ET . NAV . REX. Tête du roi à gauche, gravé par Depaulis. — ℞ : LVDOVICO . DECIMO . SEXTO — IMPIÈ . TRVCIDATO — GALLIA . LIBERATA . REDIVIVA — MOERENS — HOC LVCTVS . MONVMENTVM — CONSECRAT — III . MAII . MDCCCXXVI. Médaille frappée pour l'inauguration du monument expiatoire.

De M. Bonnin, instituteur à Fréteval :

Une médaille byzantine, assez bien conservée, attribuée à l'empereur Jean Zimiscès (967-976), et dont nous avons déjà donné la description dans notre Bulletin. (V. tome xvii, p. 202.)

Acquisition, par l'intermédiaire de M. Bonnin :

Deux médailles romaines provenant d'une trouvaille faite à Fréteval, à une époque et dans des circonstances qui n'ont pas été éclaircies. La première est un Antonin, d'une médiocre conservation ; le revers représente l'Italie, sous la figure d'une femme tourrelée, assise à gauche sur un bouclier et tenant une corne d'abondance et un sceptre. L'autre, de Trajan, porte au revers un pont avec une tour à chaque extrémité, en souvenir du fameux pont jeté par l'empereur sur le Danube. (Fruste.)

Digitized by Google

ACQUISITION :

Un louis d'or de Louis XIV enfant, dit *Louis à la mèche longue*. LVD. XIIII D. G. FR. ET NAV. REX. Tête enfantine aux longs cheveux ; dessous, 1651. — ℞ : CHRS. REG. VINC. IMP. Huit L adossés et couronnés, formant une croix cantonnée de fleurs de lis ; A au centre. Trouvé aux environs de Pithiviers (Loiret).

L. M.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — DONS des Auteurs ou autres :

Une petite épave d'un grand poète, supplément aux œuvres de Jean Racine. — Vendôme, C. Launay, imprimeur, 1883. Brochure gr. in-8 de 16 pages sur papier teinté, avec titre, lettres ornées et fleurons en rouge.

Notre collègne M. DUVAU, bibliophile érudit autant qu'agréable écrivain, a eu l'insigne honneur de découvrir une pièce de vers inédite de Jean Racine. Cette poésie assez gaillarde, intitulée : Réponse à la chanson de Mme de Longueval, paraît être de la main même du grand poète. Retrouvée chez M. Géd. de Trémault, qui avait épousé une descendante de Racine, elle était tout à fait inconnue, et avait échappé par hasard à l'auto-dafé que Racine lui-même fit de ses œuvres galantes avant son mariage, et que Louis Racine, encore plus rigoriste, renouvela après la mort de son père.

M. Duvau en a fait le sujet d'un travail plein d'aperçus ingénieux, qui fut publié d'abord par la revue *Le Livre*, et dont le tirage en brochure fait le plus grand honneur aux presses de M. C. Launay.

Découverte d'un camp romain et d'un hameau gallo-romain à Chouzy (Loir-et-Cher).

Une excursion dans le vieux Blésois.

Ces deux brochures ont été offertes par l'auteur M. L. Guignard, lors du séjour qu'il fit à Vendôme pour l'organisation du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Digitized by Google

La première est le compte-rendu d'une excursion entreprise de concert avec M. de la Vallière dans la plaine de Chouzy, laquelle amena la découverte d'un *castrum* rectangulaire et de nombreux vestiges de substructions gallo-romaines et franques.

Dans la seconde, une promenade à travers les vieilles rues de Blois, conduite avec le flair et l'érudition du vrai archéologue, signale une foule de monuments de tous les âges, des détails charmants et des souvenirs d'un haut intérêt, à peu près inconnus des étrangers et même des Blésois.

II. — Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Romania. N°s 46, 47, 48, 49.

Journal des Savants. Mars, avril, mai 1884.

Revue des Travaux scientifiques. (Suite.)

Répertoire des Travaux historiques. Tome II, N° 4.

Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Section d'histoire et de philologie, année 1882, N° 2. - Section d'archéologie, année 1884, N° 2.

Parmi les communications insérées dans ce Numéro, nous signalerons principalement : les Ateliers de tapisserie de Tours, privilège octroyé à Comans et Delaplanche pour l'établissement d'une manufacture de tapisserie à Tours (février 1613), par M. J. Guiffrey; — Note sur un moule à patènes de l'époque mérovingienne, par M. L. Dumuys, avec planche. (Voir à la chronique du dernier Bulletin.)

Discours prononcé par M. Fallières, ministre de l'instruction publique, à la séance du congrès des Sociétés savantes, le samedi 19 avril 1884.

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues. — DONS et ÉCHANGES :

Annuaire de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie. Années 1882 et 1883.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1883, 38e volume, 2e semestre.

Le catalogue du musée lapidaire d'Auxerre, publié dans ce volume, peut être cité comme un modèle du genre. Les textes épigraphiques y sont interprétés d'après les plus récentes don-

Digitized by Google

nées de la science ; les monuments y sont clairement décrits et brièvement discutés au besoin, et de nombreuses vignettes, très habilement exécutées, reproduisent les principaux d'entre eux.

Le travail de M. Richard, intitulé « Questions d'histoire et de géographie anciennes soulevées par les Commentaires de César, » nous semble mériter aussi une mention spéciale.

Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher. Tome x, 1884.

Ce 10e volume, qui contient des travaux vraiment remarquables, nous fait regretter que la Société Blésoise mette un si long intervalle entre ses publications; le 9e volume remonte à 1877.

Signalons parmi les plus intéressants mémoires:

Les anciennes Communautés d'arts et métiers à Blois, par M. Louis Belton.

Quelques mots sur l'Architecture, par M. Heude, aux conclusions duquel nous nous associons complètement.

Numismatique Blésoise, 1re partie, Atelier primitif du château, par M. Anatole Badaire. Savante étude des monnaies frappées à Blois pendant les périodes mérovingiennes et carlovingiennes, ainsi que sous les premiers Capétiens. Ces dernières sont anonymes et sont au type improprement dit chartrain, lequel n'est qu'une dégénérescence de la tête des deniers de Chinon. Nous aurions aimé voir le travail de M. Badaire commencer par quelques mots sur les pièces gauloises portant le loup des BLESENSES. Nous aurions aussi voulu trouver les planches promises par l'auteur.

Etudes sur l'ancien château de Blois avant la Renaissance, par M. Fernand Bournon.

La Science et l'Industrie chez les Grecs, par M. le commandant de Rochas.

Revue Historique et Archéologique du Maine. Six livraisons, composant les deux volumes de l'année 1883.

Parmi les nombreux articles publiés dans ce recueil, nous signalerons :

Les Couesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé, par M. V. Alouis ;

La Légende de la reine Berthe, par M. Robert-Triger ;

Digitized by Google

La Vie de Rotrou mieux connue, par M. Henri Chardon ;

Le Trésor trouvé dans le jardin de la préfecture de Rennes en 1881, par M. E. Hucher;

La Procession des Rameaux au Mans, par M. Robert-Triger.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais. N° 18, 3e trimestre de 1883.

On y trouve un rapport de M. l'abbé Desnoyers sur la découverte, dans l'ancienne chapelle Saint-Jacques, d'un vase renfermant une feuille de papier en mauvais état, laquelle portait une inscription latine en deux lignes. On put y déchiffrer ces mots : *insanus, vanus ridiculusque labor pro nihilo.* L'auteur y voit avec raison une mystification de queque écolier facétieux du XVIIIe siècle à l'adresse des archéologues et chercheurs de trésors. Quel dommage que le mauvais plaisant ne soit plus là pour jouir du succès de son espièglerie!

Bulletin de la Société Dunoise. N° 60, avril 1884.

M. Marquis, curé d'Illiers, publie dans ce fascicule un travail fort étudié sur l'*Etat de l'abbaye de Bonneval au milieu du XVIe siècle.* Les documents sur la célèbre abbaye sont extrêmement rares, et tout ce qui peut éclairer son passé doit être recueilli avec soin.

Signalons aussi la *Liste des nobles de l'élection du Dunois en 1668*, par M. Ch. Cuissard. — La bibliothèque d'Orléans possède un manuscrit intitulé : *Catalogue des nobles délégués d'Orléans copié sur l'original en l'étude du Sr Chenudeau, secrétaire de M. Machanet, intendant en 1668.* Cette liste contient, pages 18 à 22, les nobles de l'élection du Dunois. M. Cuissard en donne la nomenclature, en y joignant d'utiles renseignements empruntés à un autre généalogiste orléanais, Hubert, dont les manuscrits appartiennent aussi à la bibliothèque d'Orléans.

Il serait à souhaiter que quelqu'un de nos confrères pût consulter ces sources, et nous donner, pour l'élection de Vendôme, un travail analogue à celui publié par la Société Dunoise, dans lequel nous retrouvons déjà un certain nombre de noms vendômois: de Taragon, de Saumery, Jean du Guichard, sr de Peray (Pray) et de Renay, de Phelines, de Marescot, de Salmon du Chatelier, etc., etc.

Digitized by Google

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. N° 166, mars 1884. Procès-verbaux. — Ce fascicule, consacré au compte rendu des séances de la Société du 24 mai au 8 novembre 1883, contient aussi une bonne appréciation, quoique un peu trop faite au point de vue religieux, des *Essais historiques sur le Perche*, de M. Gouverneur, par l'abbé Sainsot.

Le N° 167 (avril 1884) contient la traduction des Lettres de saint Ives (suite).

Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais. Tome II, 1er trimestre de 1884.

La numismatique tient une place importante dans ce fascicule. M. Dufour étudie d'abord les produits de l'atelier monétaire de Corbeil. Ouverte de 1654 à 1658, cette succursale momentanée de la Monnaie de Paris n'a laissé que des liards assez rares aujourd'hui. (Voir Hoffmann, Monnaies françaises, p. 186.) — M. Duhamel publie un mémoire sur des monnaies gauloises et carlovingiennes trouvées à Méréville (Seine-et-Oise). L'une des premières est fort remarquable et d'un type inconnu jusqu'à présent. M. Duhamel la croit carnute, et y voit la représentation d'une branche de gui. Nous regrettons qu'il n'ait pas joint une figure à ses descriptions. — M. P. Martellière rend compte de la découverte d'un cimetière antique à Briarres-sur-Essone (Loiret), et de monnaies diverses aux environs de Pithiviers.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. IVe volume, 6e livraison (avril 1884); Ve vol., 1re livraison (juillet 1884).

Des découvertes archéologiques faites dans diverses localités rentrant dans le domaine de la Société sont décrites dans ce Bulletin ; mais l'article le plus intéressant est celui de M. Em. Maupas sur la Poterie préhistorique du camp de Peu-Richard.

Nous y trouvons aussi la biographie d'un homme qui mériterait d'être plus connu. Pierre Toufaire, ingénieur en chef de la marine, qui bâtit le grand hôpital de Rochefort, et fonda les usines d'Indret, du Creuzot et de Ruelle, naquit à Châteaudun en 1739, et mourut à Toulon en 1794, victime de son dévouement au service de la France Nous ne pouvons passer en revue cette vie si remplie, que les événements de la fin du dernier siècle ont fait oublier ; nous ne voulons y signaler qu'un point particulier, son séjour dans le Vendômois.

Digitized by Google

Pierre Toufaire avait acquis, près de Danzé, à trois lieues de Vendôme environ, le domaine de la Croiserie, et d'un petit rendez-vous de chasse, perdu au milieu des bois, il avait fait une magnifique propriété. Il y venait chaque année passer un mois de congé, qu'il employait à augmenter les bâtiments, à créer des jardins, à percer des avenues, à transformer cette nature sauvage et à la marquer de son empreinte. Le mariage de la fille de Toufaire avec le fils de son ami de la Forge fit entrer la Croiserie dans cette dernière famille, qui la possède encore.

De 1774 à 1794, Pierre Toufaire écrivit jour par jour, sans interruption, le journal de sa vie laborieuse. Ce manuscrit, comprenant 7 volumes in-12, a fourni de précieux renseignements à l'auteur de sa biographie, M. Phil. Rondeau, dont l'aïeul était l'ami du grand ingénieur, et qui tient lui-même au Vendômois, où ses parents résidèrent sous la Restauration.

Enfin mentionnons, page 372, une rectification à la note biographique de Marie-Joseph-Claude de Bourdeille, dernier abbé de Vendôme, publiée par M. l'abbé Métais dans notre Bulletin de 1883.

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault), 2e série, tome XII, 1re livraison 1883.

Les recherches sur les anciennes pestes et contagions à Béziers, par M. Ant. Soucaille, ont, à l'heure où nous écrivons, une actualité qui augmente malheureusement leur intérêt. Mais on lira sans tristes préoccupations l'étude sur le Préhistorique et le Protohistorique dans le Languedoc, par M. Sabattier-Desarnauds, et le *Plo-de-bru,* oppidum-refuge gaulois, par M. l'abbé Louriac.

Bulletin de la Société des Etudes du Lot. Tome IX, 1er fascicule 1884. — Fin de l'étude de M. Judybki sur l'origine inorganique des combustibles minéraux.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

4e trimestre de 1883. — Etude sur la bataille de Poitiers-Maupertuis, par le colonel Babinet, 2e partie. Analyse et extraits des documents tant anciens que modernes; carte du champ de bataille à l'échelle de 1/40,000.

1er trimestre de 1884. — Communication de M. de Longuemer,

Digitized by Google

relative à la découverte d'une tour et d'un caveau funéraire de l'époque gallo-romaine, près de l'ancienne abbaye de Saint-Cyprien-lès-Poitiers, avec planches. Rapprochement de cette découverte de celle d'un petit hypogée découvert au même lieu en 1779.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 5e série, tome III, 1882.

Le même volume contient aussi le BULLETIN de cette Société pour 1882. On y lira une notice très bien faite sur la vie et les travaux de M. Adrien de Longpérier, par M. Schlumberger, suivie de la bibliographie complète des publications de M. de Longpérier.

Société Archéologique de Rambouillet. Mémoires et Documents. Tome VII (1882-1883). — Presque entièrement rempli par l'épigraphie du canton de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), par l'abbé Loisel.

Bulletin de l'Académie du Var. Tome XI, 1re partie du 2e fascicule (avril 1883). Suite et fin du travail du Dr H. Gregoire sur les impôts en Provence avant la Révolution. — 2e et 3e parties (décembre 1883). M. Ch. Ginoux signale à l'attention des artistes une grande composition représentant l'Assomption, placée sous la coupole de la chapelle de Notre-Dame des Saintes Reliques, dans la cathédrale de Toulon. Il l'attribue à Pierre Mignard, qui l'aurait peinte à son retour d'Italie, en 1657. Il en avait déjà fait l'objet d'une communication lue à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne (section des Beaux-Arts).

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes. Année 1883.

Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Havre. 1882.

Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville. 3e série, 3e volume, 1877-1883.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers. Numéros de septembre, décembre 1883, janvier et février 1884.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers). Tome 24e, 1882; tome 25e, 1883.

Digitized by Google

Mémoires de la Société de Géographie de Vienne (Autriche). 1883.

Annales du Musée Guimet. (Suite.)

Revue de l'Histoire des Religions. Nos de janvier et février 1884.

IV. — Abonnements et Acquisitions :

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. (Suite.)

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme. Tome I, février à juin 1884. — Nous signalerons :

Ne de février. — Découverte de puits préhistoriques d'extraction de silex, par Marcelin Boule (avec 7 figures). — Grottes sépulcrales artificielles dans le Finistère, par P. du Chastellier.

No de mars. — Nègres et civilisation égyptienne, par G. de Mortillet. — Etudes sur quelques nécropoles hallstattiennes de l'Autriche et de l'Italie, par E. Chantre (31 figures). — De la période glaciaire et de l'existence de l'homme durant cette période en Amérique, par le marquis de Nadaillac. Nous avons déjà rendu compte de ce travail, dont M. de Nadaillac a bien voulu offrir un tirage à part à ses confrères de la Société.

Ne d'avril. — L'Anthropologie de Linné, par le Dr P. Topinard.— Essai sur les nuragues et les bronzes de Sardaigne, par MM. A. Baux et L. Gouin. (22 figures dans le texte). — Découverte d'un trésor de l'âge de bronze au Dévoc (Ardèche), par M. Ollier de Marichard (4 figures).

Nos de mai et juin. — Examen des sépultures préhistoriques dans le Finistère, par M. P. du Chatellier ; dans l'Aude, par M. G. Sicard ; et en Sardaigne, par M. A. Baux. (Voir à la dernière Chronique le compte rendu de l'article de M. Bouchet sur les silex de Thenay.) — Fin de l'Etude sur quelques nécropoles hallstattiennes de l'Italie et de l'Autriche, par M. E. Chantre.

Bulletin Monumental. Nos 1, 2 et 3 de 1884. A signaler :

Nos 1 et 2. — Etude relative aux *signes de tâcherons sur les remparts d'Avignon,* par M. A. Maire, avec planches représentant toutes les marques visibles sur ces curieux monuments de l'art militaire aux XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Digitized by Google

N° 3. — La Renaissance en France, par M. Anthyme Saint-Paul, à propos du récent ouvrage publié sous ce titre (par M. L. Palustre).

E. N. & L. M.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

Digitized by Google

BÉNÉDICTION DES DRAPEAUX

DE LA

Milice Bourgeoise de la Ville de Vendôme en 1790

Par M. Aug. de Trémault.

La pièce que nous donnons ici est une page extraite des registres municipaux de la ville de Vendôme.

Elle contient la relation officielle de la cérémonie de la bénédiction donnée en 1790 aux drapeaux de la milice urbaine, qui, en échange de son nom, allait recevoir celui de garde nationale.

Nous demandons la permission de la faire précéder de l'exposé des circonstances locales dans lesquelles elle fut accomplie.

La milice ou garde bourgeoise de la ville de Vendôme était une institution fort ancienne. Son origine doit être contemporaine de la construction des murailles de ville, qui furent élevées au XIVe siècle (1357). La concession qu'un siècle plus tard (1467), le comte Jean VIII fit aux habitants de la propriété des fossés de la ville, depuis la tour des Cordeliers jusqu'à celle des Chereaux (du barrage du Dos-d'Ane à la maison de Mme Sampayo), à la condition d'entretenir et de garder la partie de l'enceinte comprise entre ces deux tours, fut l'occasion de donner à la garde bourgeoise une constitution précise et certaine.

De tout temps, elle fut composée de quatre compagnies. A chacune de celles-ci était confiée la garde de l'une des quatre portes de la ville. Depuis les troubles de la Fronde, elle n'avait plus eu à prendre les armes que pour accompagner les processions lorsqu'aux fêtes

Digitized by Google

solennelles celles-ci parcouraient la ville, et assister aux *Te Deum* que la Cour demandait au clergé de chanter lorsqu'il survenait quelque événement heureux pour la France,ainsi qu'aux feux de joie qu'en ces circonstances le bailli, et plus tard le lieutenant-genéral civil, allumait en cérémonie, comme signal des réjouissances publiques.

Mais il paraît qu'en 1789, cette milice n'existait plus à Vendôme que de nom. Elle fut alors réorganisée à la suite d'une alerte qui, dans la nuit du 24 juillet 1789, mit toute la ville en émoi.

Depuis le commencement de l'hiver, les grains, par suite de leur rareté, étaient montés à des prix excessifs. La cherté des subsistances et les difficultés des approvisionnements avaient jeté une grande inquiétude parmi les populations. Le 9 mars, une émeute avait éclaté au marché de Vendôme. Sept maisons avaient été saccagées. Pour rétablir l'ordre, les échevins avaient dû s'adresser à Blois, et demander l'envoi à Vendôme d'un détachement de 150 hommes du régiment de Royal Comtois (Registre 20, f° 66). Grâce à ce secours, qui leur fut accordé, ils purent maintenir la tranquillité. Mais les difficultés d'approvisionner la ville s'accrurent tellement pendant les mois suivants, que le 20 juillet on forma un Comité permanent de 12 membres chargé d'aider les échevins dans tout ce qui était relatif à cette question pressante des subsistances (Id., f° 76). Chaque nuit un certain nombre de bourgeois veillaient avec une escouade de troupe à la tranquillité de la ville.

C'est dans ces circonstances que le 24 juillet, à 2 heures de la nuit, MM. de Quiezac et Debure, capitaines, le premier du Royal Comtois, et le second de la garde bourgeoise, firent éveiller les membres du corps municipal et le procureur du roi du bailliage ; lorsque ces magistrats furent réunis à l'hôtel de ville, ils leur donnèrent communication d'un billet que l'on venait d'apporter. Il était daté du 23 juillet, à 8 heures du soir, et émanait du curé de Mazangé.

Digitized by Google

Il donnait avis qu'une bande de 600 Bretons avait envahi Saint-Calais, où elle commettait les plus grands désordres, que Savigny était menacé, que le tocsin sonnait à Fortan, à Mazangé et dans toutes les communes voisines. La panique avait gagné jusqu'à Naveil, dont le capitaine Debure disait avoir entendu la cloche en traversant le pont St-Michel.

Le Conseil décida à l'instant que l'alarme serait donnée par les quatre tambours de ville, et que l'on enverrait prier MM. de l'Oratoire de donner les canons (1) et les fusils de l'école militaire, ce qu'ils firent.

(1) Un mois plus tard, on réunit à ces canons les deux pièces que le Congrès des Etats-Unis d'Amérique avait données à M. le Comte de Rochambeau, en souvenir de sa glorieuse campagne de 1781. — Voici le procès-verbal de remise qui se trouve au f° 911 du 20e registre municipal de la ville de Vendôme.

« L'an 1789, ce jourd'hui, trente-et-unième et dernier jour du « mois d'août, Mme la Comtesse de Rochambeau, suivant sa mis- « sive du jour d'hier, a envoyé dans cette ville les deux pièces « de canon que le Congrès des Etats-Unis d'Amérique a données « à M. le Cte de Rochambeau son mari. Le corps municipal et le « comité permanent ont envoyé, pour les escorter, à une lieue « de la ville, un détachement de la milice nationale, comman- « dée par M. de Torquat, capitaine des chasseurs. Lesdits ca- « nons parvenus sur le pont de l'Hôtel de ville, ont été reçus « par le corps municipal, et précédés de la musique de l'école « royale militaire, ont été conduits en présence d'une députation « du corps municipal et du comité, au collège royal et école mi- « litaire de cette ville, pour y rester en dépôt, suivant le désir « de Mme la Comtesse de Rochambeau et être remis à M. le Comte « de Rochambeau à sa première réquisition.

« Lesdits canons sont de métail, tirant six livres de balles, « montés sur leurs affuts et roues en bois, avec leurs avant- « trains, garnis de leurs seaux et de deux écouvillons, deux « porte-mèches, un refouloir, un tire-bourre, le moule à gar- « gousse. Les cuillers et épinglettes manquent.

« Pris sur les Anglais le 19 octobre 1781, lorsque les places « d'Yorck et de Glocester-en-Virginie ont capitulé, et présentés « à son excellence le Comte de Rochambeau, par le Congrès des « Etats-Unis d'Amérique, en considération de la part glo- « rieuse qu'il a eue au succès de cette expédition. »

Digitized by Google

Des citoyens étaient bientôt accourus en grand nombre à l'Hôtel de Ville.

Ils requirent qu'on leur délivrât les armes qui y étaient en dépôt, et il fut arrêté que pour éviter une surprise, il serait organisé, sans perdre de temps, une milice bourgeoise.

« Ils sont marqués aux armes de mondit sieur de Rocham-« beau, autour desquelles est le cri de guerre de mondit sieur « de Rochambeau : « Vivre en preux, y mourir. »

« Ce dont nous avons dressé le présent procès-verbal dont « sera délivré copie à mondit sieur de Rochambeau, et ont Mes-« sieurs le Supérieur de l'Oratoire et les officiers du détachement « signé avec nous. » — Signé : Olivier, pr. de l'Oratoire Supr, de Flosville, lieuten^t de maire, de Torquat,..... et autres.

L'issue glorieuse de la campagne de 1781 avait particulièrement réjoui la ville de Vendôme qui la célébra avec solemnité le 16 décembre 1781 comme le mentionne le f° 51. V° du registre 19.

On y lit :

« Vu la lettre de Monseign^r l'Intendant du 30 novembre der-« nier (1781). portant qu'il sera fait un feu de joie, le jour que le « *Te Deum* sera chanté en l'église collégiale, en actions de grâ-« ces de la victoire remportée à Yorck, en Amérique sur les « Anglais, par l'armée de France combinée avec celle des Etats-« Unis de ladite province, et comme M. le Comte de Rocham-« beau, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de « notre ville, est un des illustres généraux qui ont remporté « cette victoire, que nous avons à nous glorifier de l'avoir vu « naître dans l'enceinte de nos murs, et voulant lui marquer la « joie extrême que nous sentons de l'honneur qu'il vient d'ac-« quérir, nous invitons (quoique ce ne soit pas l'usage en pa-« reil cas), les bourgeois à être sous les armes, le jour dudit « feu de joie, et à se trouver le dimanche 16 du présent mois, « une heure de relevée, sur la place d'Armes, habillés décem-« ment et avec leur armes, et de reprendre leurs drapeau et ca-« pitaine pour assister au *Te Deum* et feu de joie qui se fera en-« suite, les engageant à ne tirer que lorsque les officiers les « commanderont. Et sera la présente publiée es places et car-« refours de cette ville. Donné à l'Hôtel de Ville par nous maire « et échevins le 13 décembre 1781. — Signé : de Flosville, lieut « de maire. — Fournier. — Courtin. — Morard. — Couturier. « Beaunier, proc^r du roi.

Digitized by Google

Dès que la distribution des armes fut terminée, ceux qui les avaient reçues furent divisés en quatre détachements, qui allèrent occuper les approches des quatre portes de la ville. Ils restèrent dans leurs positions jusqu'après sept heures du matin, et comme l'arrivée des Bretons n'était pas signalée, les citoyens rentrèrent alors dans leur domicile.

Le même jour, on publia, à neuf heures du matin, que les habitants eussent à s'assembler, à deux heures de relevée, sur la place d'Armes, pour la formation de la milice bourgeoise. Ils s'y trouvèrent en grand nombre. Les échevins s'y rendirent à l'heure indiquée, et là ils offrirent à M. de Pérignat, brigadier des armées du roi, la cocarde blanche, bleue et rouge, et le commandement de la milice. Celui-ci accepta l'une et l'autre, « avec les marques du plus grand zèle, pour « la défense de la nation, de la ville et de l'ordre. (Id., « f° 77.) »

Sans tarder, M. de Pérignat se mit à préparer l'organisation de la nouvelle troupe. Le 26, il proposa de créer un régiment bourgeois de Vendôme, et s'offrit de rédiger les instructions nécessaires, et en particulier le règlement de discipline qui y serait observé (id. f° 77. V°). Tous les citoyens, sans distinction, qui ne seraient pas incorporés dans le régiment, devaient participer au service de la garde de nuit.

Le règlement, présenté le 2 août à la ratification des citoyens assemblés à cet effet, fut adopté par eux. Il en fut de même des autres détails de l'organisation, qui furent réglés dans une série de réunions qui se succédèrent à bref délai.

Dans celle du 20 août, des jeunes gens offrirent de former une compagnie séparée qui nommerait ses officiers, tout en restant soumise aux règlements généraux et de discipline de la milice. (Id. f° 88.)

L'assemblée du lendemain 21 décida d'abord et à l'unanimité que la milice conserverait son organisation

Digitized by Google

ancienne, puis que les jeunes gens seraient remerciés de leur offre, et que les enfants de la ville âgés de 18 ans qui voudraient s'enrôler dans les quatre compagnies, y seraient admis avec plaisir. (Id., f° 89.) — Ensuite, et le même jour, des citoyens assemblés à l'Abbaïe procédèrent à l'élection des officiers, tant de l'état-major que des compagnies. (Id., f° 90.)

L'organisation intérieure de celles-ci fut rapidement complétée, et le 27 suivant, elles escortaient le corps municipal, qui, sur l'invitation de M. de Pully, lieutenant-colonel, commandant le régiment de Royal-Cravate, récemment arrivé pour tenir garnison à Vendôme, s'était rendu sur le champ-de-Mars, pour assister à la prestation, par ce régiment, du serment prescrit par l'ordonnance du roi, du 10 du même mois. Après que les escadrons eurent défilé devant les compagnies, celles-ci défilèrent aussi devant la troupe « avec « la démonstration de la plus intime union. » (Id., f° 96.)

Trois jours après, le 30 août, elles prêtèrent à leur tour le même serment, en présence du corps municipal et du Royal-Cravate. Dans cette même journée, elles admirent dans leurs rangs la cinquième compagnie formée de la jeunesse, sous le nom de Compagnie des Chasseurs. (Id., f° 93.)

Mais un décret de l'assemblée nationale en date du 7 avril (1790) prescrivit à toutes les gardes nationales de prêter de nouveau serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. Dès le 11 suivant, toutes les compagnies se réunirent, à cet effet, au Champ de la Nation, situé à Lislette, et là, en présence du corps municipal, après que le greffier de l'Hôtel de Ville eut donné lecture du décret et de la proclamation du roi, elles prêtèrent le serment requis, aux cris répétés de vive la Nation, vive le roi, vive la municipalité. (Id., f° 132.)

Comme les quatre compagnies de district (c'est-à-dire de quartier) avaient chacune son drapeau particu-

Digitized by Google

lier, les chasseurs s'en étaient également choisi un, et même, sous la conduite de leurs officiers et du commandant en second de la milice (1), l'avaient présenté, le 27 décembre, au bureau municipal, auquel ils avaient demandé l'autorisation de le déposer à l'Hôtel de Ville. (Id., f° 105.)

Mais les drapeaux particuliers qui devaient disparaître bientôt pour faire place aux trois couleurs, n'avaient point encore été consacrés par la religion, et l'on fixa au 30 mai (1790) le jour où le clergé les bénirait.

La présence des délégations des gardes nationales des villes voisines, invitées à cette cérémonie, et l'affluence des populations accourues de tous les environs, la transformèrent en une fête civique, où l'on vit toutes les classes de la société s'unir et se confondre, sous l'impression d'un souffle généreux, qui, passant alors trop rapidement sur la Société française, allait emporter avec lui bien des illusions.

L'enthousiasme et l'esprit de concorde que l'on sent encore transpirer au travers du texte des procès-verbaux que nous venons d'analyser, firent véritablement de cette journée une fête de la fédération anticipée et réduite. Ils montrent que notre province était alors animée, comme tant d'autres, du sentiment généreux d'où allait sortir, quelques semaines plus tard, la cérémonie solennelle de la grande féderation du Champ de Mars.

(1) M. de Taillevis de Périgny.

Digitized by Google

Registre 20, f° 136 v°. — 30 mai 1790.

—

Aujourd'hui, 30 mai 1790, en conséquence de l'arreté porté sur le registre de la municipalité étant en date du 13 du courant, après que la fête de la bénédiction des quatre drapeaux et de celui des chasseurs de cette ville a été annoncée le jour d'hier par une decharge d'artillerie et la sonnerie de toutes les cloches de la ville, que les deputations ont été reçues par les citoyens qui sont venus demander à les loger et nourir, le corps municipal s'est assemblé en l'hostel commun de la ville sur les dix heures du matin, es persones de Mrs Buscheron de Boisrichard maire, Dehargne, Mereaux, Marganne, Bourgogne, Morin, Boutrais, Renou, Baudichon et Percheron, procureur de la commune, assisté du greffier ordinaire de l'hotel.

M. Olivier, supérieur de l'Oratoire, delégué de Monsieur l'Evêque de Blois pour faire la dite benediction s'etant rendu en cet hotel avec MM. les assistants, le corps municipal, accompagné d'un détachement de la garde nationale, s'est mis en marche avec les drapeaux. Parvenu au faubourg Chartrain de cette ville, il a trouvé la garde nationale de cette ville, une deputation de chacune des villes de Chateaudun, Blois, Chateauregnault, Montdoubleau, Montoire et Saint-Calais, le régiment Royal-Cravate, les cavaliers de maréchaussée et l'école militaire rangés en bataille ; et, marchant en tête de ces corps, s'est avancé jusqu'au grand Mail, sis sur la grande route de cette ville à Paris, vers les Capucins, paroisse de la Madeleine. Une salve d'artillerie a annoncé l'arrivée des corps. Sur ledit Mail étaient dressés un autel et des arcs de verdure ; auprès était la place d'un orchestre, et devant un balustre qui séparait l'autel du reste du Mail. Après que la municipalité a été placée dans le sanctuaire, les troupes se sont rangées en plusieurs files sur ledit Mail, et après l'hymne : Veni, Creator, chanté à la messe célébrée sur ledit autel, il a été procédé à la bénédiction des cinq drapeaux.

Le 1er aux armes de la ville.

Le 2e, blanc, portant un dauphin d'or sur chacun de ses côtés et à ses angles une fleur de lys d'or.

Digitized by Google

Le 3e, rouge cramoisi et bleu.

Le 4e, blanc et rouge.

Le 5e, qui est celui donné par MM. les Chasseurs, étant bleu, rose et blanc ; dans chaque panneau est un cor de chasse dore, aux deux côtés ou giron un lion d'or et portant pour devise d'un côté la loy et le Roy et de l'autre Force et Loyauté.

Le célébrant a prononcé un discours portant l'expression du plus vrai patriotisme et la majesté de la religion.

Une decharge d'artillerie a été faite pendant cette benediction, et lesdits drapeaux ont été accompagnés d'un detachement au champ de mars.

Sur les trois heures du soir, les detachements des gardes nationales des villes susdites, ledit régiment Royal-Cravate, la maréchaussée, la garde nationale de Vendôme et la municipalité, les éleves de l'Ecole royale militaire de cette ville, se sont divisés en bataillons marchant sous les devises portées dans chaque bataillon, de Liberté, Fraternité, Courage, Constance, Espérance, Union, Concorde et Paix et Centre (?), se sont rendus au champ de mars, sis à l'Islette, paroisse de la Madeleine.

Les membres composant lesdits bataillons se sont melés de manière qu'il y eut un officier municipal dans chacun, que suivait un officier cravate, un bourgeois, un gentilhomme, un bourgeois, un éleve de l'Ecole militaire, un ecclésiastique, un cavalier cravate, un magistrat, un marchand, un officier de la garde nationale, un bourgeois, un garde national de Vendôme, et ainsi de suite.

Aux quatre coins du champ de mars étaient quatre tentes, renfermant le vin et les provisions de bouche, au fond l'artillerie.

Au milieu du champ, étaient attachés à un peuplier les cinq drapeaux de la ville, et au pied dudit peuplier avait été dressée une estrade pour la musique

Huit tables de cent vingt couverts faisaient face à chaque angle d'une octogone, qui a reçu le nom de table du centre. Elles étaient pourvues de vin et de mets pour les convives. Chaque table était intitulée d'une des devises sus établies.

Après que chacun a eu pris sa place, et qu'aeec les marques de la plus vive alléggesse, les santés de la Nation, du Roy.

Digitized by Google

de l'assemblée nationale, des habitants de Vendome, des gardes nationales, des cravates, de l'ecole militaire et de la municipalité ont été portées au bruit du canon, l'assemblée s'est levée des tables, et elle a été à l'instant remplacée par un nombre considérable de gens de la campagne et des villes voisines, attirés par la cérémonie, qui ont pris leur repas, et se sont ensuite melés aux groupes de danseurs et de chanteurs qui s'étaient placés entre les tables, dans les espaces menagés exprès.

Les pauvres secourus le matin par une distribution de pain, faite par la garde nationale de Vendôme, de pain, vin et viande par Messieurs les maire et officiers municipaux, le premier en son hotel, les autres en l'hotel de ville, ont pris part à cette fete, et y ont été accueillis avec la plus grande cordialité.

Le corps municipal croirait manquer à la reconnaissance qu'il doit à ses concitoyens s'il n'en consignait dans ce registre le témoignage authentique. Il a vu Messieurs les commandants et officiers des différents corps, tous les membres du corps municipal portés l'un après l'autre sur les bras de ses concitoyens et sur les ailes de leur amour, autour du champ de mars et sur l'estrade au bas du peuplier. Il a vu avec la plus vive satisfaction les étrangers le remercier de l'ordre, de la tranquillité, de la bonne police qui regnait dans cette fete patriotique où l'union la plus intime, les égards, la fraternité, ont été si fortement exprimés.

On a vu avec autant de plaisir que d'étonnement un vieillard de quatre-vingt-seize ans assis au milieu de la jeunesse, M. Godineau, ancien procureur du roi au baillage, conseiller d'etat, qui a vecu assez assez longtemps pour voir de si beaux jours. Il a semblé réunir les deux extremes et renouer les deux siecles.

Messieurs de la garde nationale, de Royal cravate et plusieurs notables citoyens ayant temoigné au corps municiqrl qu'ils desiraient que le discours du pere Superieur de l'Oratoire fut imprimé, le corps municipal a arreté que le pere superieur seroit prié d'en donner copie, quil seroit imprimee par ordre de la municipalité, ce qui a été executé. A été arreté que six exemplaires seroient envoyés à chacune des députations susétablies.

Fait et arreté lesdits jours et an, en l'hotel commun de cette ville, où se sont rendus MM. les officiers de la garde nationale,

Digitized by Google

pere superieur de l'Oratoire qui ont signé avec nous et le greffier ordinaire de cet hotel.

Signé PULLY PERRIGNAT TREMAULT DE BELLATOUR commandant la garde nationale. DEBURE capitaine

BEAUDREVILLE VOURGERE LONDIVEAU LE MAITRE

DU CHATELLIER PARRAIN HERET BONNARD

BOUTRAIS le jeune GENTI DISSAUX BARBOT

V. DEHARGNE LE SOURD

BERTAUT DEBURE le jeune

LECOMTE NOURRY MARGANNE MARGANNE

DESCHAMPS

DERONZIERE BUSCHERON DE BOISRICHARD

BUSCHERON DE BOISRICHARD DEHARGNE BAUDICHON pr. de l'O.

MEREAUX MORIN RENOU

MARGANNE-BOURGOGNE PERCHERON le jeune MORARD s^re greffier

Digitized by Google

UNE MINIATURE

DE MANUSCRIT DU XIIe SIÈCLE

Par M. Ch. Bouchet.

M. Armand Queyroy, l'artiste graveur bien connu, vient d'offrir au Musée de Vendôme une copie extrêmement fidèle de la miniature qui se trouve en tête du manuscrit 193 de la bibliothèque de cette ville. On nous invite à donner quelques explications au sujet de cette peinture qui est en effet remarquable, ce que nous allons faire de notre mieux. — Nous ne donnerons point ici l'analyse du manuscrit; nous nous bornerons à dire que c'est un petit in-8, sur vélin, de 0^m,205 de hauteur sur 0^m,12 de largeur, renfermant dans 97 feuillets les opuscules et six lettres seulement de Geoffroi, abbé de Vendôme (1). Il est d'ailleurs incomplet. L'écriture est celle du XIIe siècle. Il a souvent été considéré comme un manuscrit original, mais il faut s'entendre à cet égard : si l'on veut dire qu'il a été entièrement écrit de la main de l'auteur, on se trompe, car il y a plusieurs variations dans l'écriture. Toutes même ne semblent pas exactement de la même époque. Certaines parties semblent avoir retenu la tradition graphique du XIe siècle, tandis que d'autres sont franchement dans celle du XIIe. Mais laissons ce point délicat.

C'est au verso du 2e feuillet que se trouve la miniature en question (2). — Sous un portique en arc sur-

(1) Plus un fragment inédit d'une lettre au pape Honorius II.

(2) Ces deux feuillets forment comme un petit cahier à part qui a été rattaché après coup aux nerfs de la reliure.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

baissé, soutenu par deux colonnes romanes un peu fantaisistes et surmonté par un ensemble d'édifices bizarres, l'abbé Geoffroi, à gauche du spectateur et en riche costume ecclésiastique, fléchit un genou devant le Christ, une main tendue vers lui. La figure exprime la contrition. Il ne faut point voir là pourtant un portrait du personnage. Le portrait, à cette époque, n'existait pour ainsi dire pas. Les deux figures d'ailleurs ont été conçues sur le même type. — Le Christ, couronné du nimbe crucifère, assis sur un double cercle concentrique (1), saisit le bras du suppliant au-dessus de la main, à l'endroit du poignet, comme pour l'attirer à lui, tandis que l'autre main fermée, mais l'index en avant, semble dire : « Viens à moi! » L'expression du Christ est fière et dénote la supériorité du Dieu sur la créature, du juge sur le pénitent.

Derrière la tête de l'abbé se lit en minuscule du temps : GOFFRIDUS PECCATOR. Au-dessus de celle du Christ : XPE (Christe) et plus bas, en 4 lignes, de manière à combler l'espace entre les deux personnages : IN TE SPERABO || OCCIDERIS || SI ME || ETIAM (2). Cette pensée d'une confiance si absolue et si touchante est empruntée à Job, avec une légère variante. Job avait dit : *Etiam si occiderit me in ipso sperabo* (XIII, 15).

On avait admis jusqu'ici que cette scène représentait le Christ introduisant Geoffroi dans la Cité bienheureuse ou la Jérusalem céleste, dont on voulait voir la figure dans les édicules qui se trouvent au-dessus du portique. C'était, selon nous, donner à la scène une signification trop haute et trop étendue et aux édifices en question une interprétation peu fondée, comme nous le verrons plus bas. Cette miniature est en réalité la représentation figurée et comme la traduction en pein-

(1) L'intérieur du petit cercle est rempli d'un quadrillé très fin.

(2) Ces deux légendes sont à l'encre rouge.

Digitized by Google

ture de l'un ou de l'autre de deux opuscules de l'abbé Geoffroi, entre lesquels elle se trouve placée. Le premier est intitulé : INVECTIO DOMNI GOFFRIDI VINDOCINENSIS ABBATIS CONTRA SE IPSUM, et commence par : *Peccator agnosce*. Environ trois pages dans le manuscrit (1). C'est en effet une série de reproches que Geoffroi s'adresse à lui-même comme pécheur, un de ces excès d'humilité comme il s'en rencontre au moyen âge, et dont St Augustin nous offrirait peut-être le premier modèle dans ses Confessions (2). Cette *Invectio* est suivie, dans le même morceau, d'une seconde partie intitulée en marge *Consolatio*. Là, en effet, le pécheur se relève, prend confiance et espère en la miséricorde de Dieu : *Nec plus desperes de tua iniquitate... Miserum te quærit* (Christus) *non abicit* (abjicit) (3).

L'autre opuscule auquel pourrait se rapporter la miniature vient à la suite du premier, en regard même de l'image, et porte pour titre : INUECTIO DEI CONTRA PECCATOREM ET PECCATORIS CONFESSIO PRECANTIS MISERICORDIAM. Il commence par : *Miser homo ego te*

(1) Fol. 1.

(2) Liv. I, ch. V et X, 4, etc.

(3) Ces titres *Invectio..., Consolatio...* ont été ajoutés après coup, il est vrai, mais par une main contemporaine (XIIe siècle). L'opuscule est bien de l'abbé Geoffroi. On reconnaît facilement son style, et d'ailleurs plusieurs allusions qu'il fait à sa dignité d'abbé, à sa conduite envers ses religieux, ne laissent aucun doute à cet égard. Dans le manuscrit du Mans, qu'a suivi le P. Sirmond, cet opuscule est intitulé : « Inuectio contra peccatorem et pœnitentis peccatoris consolatio (*). » Au reste, ce titre, comme celui de Vendôme, est évidemment fabriqué. L'ori-

(*) On sait que la bibliothèque du Mans possède un très précieux manuscrit des œuvres de l'abbé Geoffroi, du XIIe siècle, comme le nôtre, mais peut-être un peu postérieur. Il ne contient pas de vignette. C'est d'après ce manuscrit que le P. Sirmond a publié les *Lettres* de notre abbé. L'opuscule en question, dans son édition, est le XIVe. — C'est le savant M. Guérin, bibliothécaire du Mans, qui nous en a transmis le titre d'après son manuscrit. Nous le prions d'en agréer ici nos sincères remerciements.

Digitized by Google

feci de limo (1). Il ne remplit qu'une page, mais d'une écriture très serrée et très effacée. *Il ne se trouve pas dans le manuscrit du Mans.* — C'est un dialogue entre Dieu rappelant à l'homme tous les bienfaits dont il l'a comblé, et l'homme les reconnaissant, avouant ses torts et implorant son pardon. -- L'homme ici, c'est encore l'abbé Geoffroi lui-même, comme il est facile de s'en convaincre par les mêmes raisons que nous avons données ci-dessus.

Enfin il y a un troisième opuscule intitulé : *Lamentatio cuiusdam peccatoris accusantis se et judicantis,* à la suite du précédent et beaucoup plus développé (environ 7 pages dans le manuscrit) (2). Mais nous pensons qu'il a moins de rapport à la miniature que les deux premiers, et qu'il doit être écarté de la discussion. Le débat est donc entre les deux premiers. La miniature, comme nous l'avons dit, est la traduction figurée, l'*illustration,* comme on dirait aujourd'hui, de l'un ou de l'autre. Mais duquel ? On pourrait croire au premier abord que c'est du second, *Invectio dei.* La place respective du morceau et de l'enluminure en regard l'un de l'autre, et ces mots : *Peccatoris precantis misericordiam,* rapprochés de l'attitude du pénitent, plaident en faveur de cette opinion ; mais, d'autre part, il n'y a rien dans ce morceau qui donne l'assurance de la miséricorde divine, tandis que la *Consolatio*, qui forme la seconde partie du premier opuscule est clairement exprimée par le geste du Christ qui attire le pécheur à lui. Nous reviendrons sur ce point. — Ajoutez

ginal n'en portait sans doute aucun. C'était l'effusion intime d'une âme attristée, une sorte de confession intérieure. Mais le titre de Vendôme est plus sincère et a l'avantage de nous révéler immédiatement la personnalité de l'auteur, que l'autre manuscrit a voulu dissimuler. Le titre du second opuscule donnerait lieu à des réflexions analogues.

(1) Le P. Sirmond : *luto,* par erreur. — Le titre est conforme. Opusc. XIII, p. 305.

(2) P. Sirmond, Opusc. XV, p. 310.

Digitized by Google

comme nous l'avons dit, que l' « Invectio Dei » ne se trouve point dans le manuscrit du Mans, ce qui lui ôte beaucoup de son importance, et que l' « Invectio Goffridi » offre dans notre manuscrit un développement plus considérable que l'autre et qu'il est écrit matériellement avec beaucoup plus de soin.

Nous avons donc simplement dans notre miniature l'abbé Geoffroi s'humiliant devant le Christ et implorant son pardon : *Invectio contra se ipsum. Peccator agnosce....* et d'autre part le Christ l'accueillant avec bonté et l'attirant à lui : *Consolatio...* « *Miserum te quærit* (Christus) *non abjicit.* » On ne saurait voir une traduction plus fidèle.

Si maintenant nous passons à l'exécution, nous devons dire que le dessin est en général roide et gauche, comme il convient au temps. Le Christ se contourne comme un danseur, ses pieds sont trop longs ; l'abbé n'a pas la tête d'aplomb sur les épaules, sa robe, au lieu de retomber sur la jambe qui fléchit le genou, se tient en l'air, on ne sait comment. Les figures sont mal dessinées et peu gracieuses, les yeux grands, les bouches petites, les nez peu accentués. Et pourtant il y a encore un assez bon dessin dans l'ensemble, beaucoup de soin dans les détails. L'artiste s'est évidemment *appliqué*. Aussi tout cela n'a-t-il rien de trop choquant et offre même un air de sincérité qui vous attache,— bonne miniature, en somme, pour le temps (1).

(1) On peut rapprocher de ce Christ celui qui se trouve répété trois fois dans les fresques de la petite église St-Gilles de Montoire, contemporaines précisément de notre manuscrit (les fresques, mais non le monument). Beaucoup mieux dessiné que le nôtre, assis comme lui sur le cercle à plusieurs orbes concentriques, quadrillé à l'intérieur, ce Christ offre, dans son caractère hautement byzantin, la plus ancienne et la plus intéressante figure du personnage qui se rencontre dans nos pays. Mais, pour le bien apprécier, il faut le voir tel qu'il était il y a trente-cinq ans, c'est-à-dire d'après la planche que M. Launay a donnée dans l'Histoire du Vendômois de M. de Pétigny, 1re édit., Pl. 10.

Digitized by Google

Le Christ est vêtu non point de la robe bleue traditionnelle, mais d'une tunique verte à larges manches, garnie en bas d'une bande rouge avec un liseré blanc, ponctué de même. Des traits noirs, à l'encre, rendent les ondulations. La tunique est recouverte en partie d'un manteau rouge, bordé d'un double liseré garni de points, disposés à peu près comme ceux de la tunique. Des traits et des groupes de points également blancs forment les plis, servent d'ornements et enlèvent au ton rouge si largement réparti ce qu'il aurait de trop cru et de trop uniforme. Ils jouent le même rôle que les traits noirs de la tunique. Cet artifice ingénieux se retrouve dans le costume de l'abbé, que nous allons décrire, artifice d'autant plus nécessaire, que dans toute cette peinture il n'y a pas de modelé ; tout est à teintes plates. Le modelé, les demi-tons n'apparaissent que plus tard, dans ce qu'on a appelé le second âge de la miniature, vers le milieu du XIIIe siècle (1). Pas de gouache non plus, même pour les points; tout est aquarelle proprement dite.

Les pieds du Christ sont nus, et chargés, chose singulière, de traits verts, ainsi que les mains et le cou des deux personnages.

Le costume de l'abbé est plus difficile à définir. Il porte en dessus une longue robe talaire verte, comme celle du Christ, avec un orfroi semblable, mais sans manches. On l'appelait *Poderis*. Par-dessus est une tunique beaucoup plus courte à larges manches et ceinture, c'est la dalmatique, ici de couleur rouge (2). Enfin vient une sorte de manteau vert qui couvre

(1) V. une série d'excellents articles de M. Lecoy de la Marche sur la Miniature en France du XIIIe au XVIe siècles dans la Gazette des Beaux-Arts, 2e période, T. XXX, pp. 64, 228 et 363.

(2) Viollet-Le-Duc, dans son Dictionnaire du Mobilier, t. III, p. 329, cite des dalmatiques de couleur pourpre et lilas. Il existe au musée de Cluny deux dalmatiques en velours rouge brodé d'or, etc. Beau travail italien du XVIe siècle, N°s 6551 et 6552 du catalogue de 1883.

La ceinture, symbole de continence, ne se mettait générale-

Digitized by Google

tout le dos et descend par devant jusqu'à mi - corps, où il se termine en pointe. C'est la chasuble (1). Elle est recouverte du pallium, large bande de laine blanche, semée de croix noires qui, embrassant le cou et couvrant les épaules, descend en deux longs pendants, l'un par devant et l'autre par derrière. Enfin l'abbé porte des chaussures vertes, de la couleur de la tunique et de la chasuble. Ces chaussures, en latin *caligæ,* embrassaient à la fois le pied et la jambe. G. Durand va nous rendre compte encore de cet usage: «Celebraturi igitur pontificis pedes interea dum dicuntur v psalmi... caligis et sandaliis calciantur... prius tamen quam sandalia pedibus imponantur, caligis induuntur, usque ad genua protensis ibique constitutis. » (Ration., L. III, c. 8.) (2)

Or ce costume, dans son ensemble, représente non point celui de cardinal (3) (les cardinaux alors n'avaient point de costume particulier), mais seulement des insignes (4). Ces insignes avaient été implicitement accordés à nos abbés par la bulle d'Alexandre II, mais ils furent spécialement attribués à l'abbé Geoffroi et à ses successeurs par une nouvelle bulle de Pascal II, de l'an 1103. Le pape y énonce entre autres la mître, la dalmatique et les sandales (5).

ment qu'autour de l'aube. (Durand, Ration., L. III, c. 3.) L'aube ici manquant, on a transporté la ceinture à la dalmatique.

(1) V. dans Viollet-Le-Duc, même vol., p. 145, le dessin d'une chasuble absolument semblable.

(2) Nous citons d'après un manuscrit de la bibliothèque de Vendôme du XIVe au XVe siècle. Nous n'avons pas de texte imprimé de Durand.

(3) On sait que les abbés de Vendôme avaient été investis de cette dignité par le pape Alexandre II, la 4e année de son pontificat (1061-1073). (Invent. des chart. de la Trinité, fol. IIII.)

(4) Le costume, c'est-à-dire la robe et le chapeau rouges, ne leur furent accordés, le chapeau qu'en 1243, au concile de Lyon, par le pape Innocent IV, et la robe vers la fin du XIIIe siècle, par Boniface VIII. Paul II y ajouta en 1464 la barrette ou calotte rouge.

(5) PRIVILLEGIUM (*sic*) Pascalis pape secundi qui exemplo suo-

Digitized by Google

L'artiste ou plutôt les religieux de Vendôme, sous l'inspiration desquels s'est exécutée la miniature, ont tenu à représenter leur abbé dans toute sa gloire, avec toutes les marques de sa dignité. — La dalmatique, Geoffroi la porte ; les sandales sont remplacées, comme nous l'avons vu, par les *calige,* chaussure plus noble. Il ne lui manque donc que la mître, mais si elle lui manque, c'est que les religieux l'ont remplacée par quelque chose de plus glorieux encore — le nimbe. Écoutons à ce sujet Guillaume Durand. Dans son livre III, ch. 1er, énumérant tous les vêtements ou ornements dont le pontife doit se revêtir à l'autel, il place la mître « ut sic agat quod coronam percipere mereatur eternam. » Ici l'artiste a remplacé le symbole par la réalité, le signe par la chose signifiée. Il a mis sans hésiter cette couronne éternelle sur la tête de son personnage. Et ceci fait voir clairement que cette peinture n'a été exécutée qu'après la mort de Geoffroi, alors qu'un renom de sainteté s'attachait sans doute à sa mémoire, car jamais de son vivant le sévère abbé n'eût permis qu'on lui attribuât un semblable honneur. C'eût été trop d'ailleurs en contradiction avec les sentiments d'humilité qu'il professe dans ses opuscules. Ainsi la miniature a été exécutée après l'an 1132, où il mourut (1).

Mais ici il y a une remarque importante à faire : c'est que le costume que nous venons de décrire ne contient pas seulement les insignes cardinalices plus ou moins modifiés, il implique encore un nouvel élément emprunté au costume d'autel, nous voulons dire la chasu-

rum predecessorum monasterium vindocinense sub speciali sedis apostolice protectione suscipit cum omnibus rebus ad ipsum pertinentibus plures ecclesias nominans.

Dat etiam abbati mitram, dalmaticam, sandalia et alia queque dignitatis cardinalis, etc. Datum Rome. Anno domini M° C° III° Pontificatus sui anno tercio. (Invent. ms. des chartes de la Trinité, fol. VI.)

(1) V. Chronicon vindocinense.

Digitized by Google

ble, et ceci n'est point une disposition arbitraire. Il y a là, selon nous, une intention pieuse et ingénieuse tout à la fois. Les religieux ayant représenté Geoffroy aux pieds du Christ l'ont considéré comme au pied de l'autel et ont voulu consacrer, sanctifier, pour ainsi dire, son vêtement de cardinal par un symbole du vêtement de l'officiant. — Circonstance bizarre, la barbe et les cheveux des deux personnages sont verts ou tout au moins verdâtres. On a voulu expliquer la chose légèrement : c'est qu'il restait, a-t-on dit, un peu de vert au bout du pinceau de l'artiste et qu'il l'a employé là. Pour nous, nous ne croyons pas que notre manuscrit ait été traité avec ce sans-façon. D'ailleurs, l'argument est sans valeur, car nous avons rencontré dans un autre manuscrit de Vendôme, le 84e (?), une chevelure verte, et c'est le seul vert qu'il y ait dans la miniature. A la bibliothèque publique de Tours, le manuscrit 91 (Psaum. format moyen, XIIe siècle, même âge que le nôtre) contient un grand D oncial, dans l'intérieur duquel est un Christ, assis sur l'arc, pieds nus et bénissant. Les cheveux et la barbe sont verdâtres et même verts. C'est également le seul vert qu'il y ait dans la miniature. L'explication de cette anomalie doit être cherchée sans doute dans l'emploi de quelque procédé *pictural* que nous ne connaissons pas, ou peut-être simplement dans l'insouciance où l'on était alors du ton local. Rien n'était plus commun en effet que ces offenses à la réalité des choses. L'imitation stricte de la nature réelle ne commence guère que vers la fin du XIIIe siècle, à ce second âge de la miniature dont nous avons parlé. Même à cette époque on trouve encore des restes de l'ancienne fantaisie. M. Lecoy de la Marche cite des chasses où se trouvent des lièvres bleus et des levriers roses.

Il nous reste à rendre compte de l'ensemble de ces édicules qui surmontent le portique où se passe la scène : ce sont comme deux églises semblables et parallèles, chacune précédée d'une tour à trois étages qui vont en diminuant. Ces édifices sont reliés entre eux

Digitized by Google

par un bâtiment central terminé par un étage de moindre hauteur, lequel est couronné par un toit bizarre en forme de chapeau chinois. — On a voulu voir là le symbole d'une ville, peut-être de la Jérusalem céleste, où le Christ serait censé introduire Geoffroi. Mais ces édifices n'ont là qu'un caractère accessoire, marqué par de simples traits à l'encre, sans emploi de couleurs. Ils sont situés en dehors de la scène; aucun des personnages ne porte son attention vers eux. Le Christ ne les montre point à son pénitent. Nous pouvons d'ailleurs citer une analogie qui va nous éclairer complètement. M. Edouard Aubert, membre résident de la Société des Antiquaires de France, a publié dans les Mémoires de cette Société (1) un savant article sur un manuscrit de la première moitié du XIe siècle, qui a appartenu autrefois à l'abbaye de St-Georges de Rennes. En regard de la page 18, l'auteur donne le dessin d'une miniature qui représente St Mathieu sous un portique, écrivant son Evangile. Or ce portique est surmonté de plusieurs édicules tout à fait analogues aux nôtres, et que nous ne nous arrêterons pas par conséquent à décrire. — On ne doit donc voir là qu'un ornement de convention adopté aux XIe et XIIe siècles.

Telle est, dans son ensemble, cette miniature, d'un caractère nouveau, profondément original, qui frappe tous ceux qui l'examinent. Elle avait en particulier frappé Mabillon, qui pourtant en avait tant vu, car il l'a reproduite en gravure dans ses Annales bénédictines, T. VI, p. 218. Son imitation, de même dimension à peu près que le modèle, est généralement d'une grande fidélité, sauf peut-être dans la forme et l'expression des têtes et dans l'addition d'un encadrement fleuri avec fleurs de lis qui ne se trouve point dans l'original (2). L'auteur a inscrit au bas : *Ex cod. ms. ejus ætatis.*

(1) T. 37 (4e série, t. 7), 1876.

(2) Nous ne connaissons, il est vrai, la gravure de Mabillon

Digitized by Google

Voici la description dont il l'accompagne : « In hac effigie depictus est Goffridus sacerdotali indutus veste, cœrulei coloris, non admodum longâ et tunicâ rubrâ et podere viridi cum limbo rubei coloris — qui colores fortasse arbitrio pictoris non admodum periti appositi sunt (1). »

On voit combien cette description est vague et incomplète. Quelle est cette « sacerdotali veste » ? Comment s'appelle-t-elle de son propre nom ? Indique-t-elle le vêtement ordinaire du prêtre ou un vêtement d'autel ? — « Cœrulei coloris « est une expression équivoque. « Cœruleus » signifie à la fois « de couleur azurée, et vert de mer ou même bleu foncé, noirâtre. » — Nous ferons la même question au sujet de la « tunica rubra », où nous reconnaissons d'une manière plus précise la dalmatique, qui avait été concédée par le pape Pascal II à l'abbé et à ses successeurs. Mabillon ne parle pas du

que par une copie que nous devons à l'extrême obligeance de M. l'abbé E. F. Cesbron d'Angers, très habile dessinateur. Il a inscrit lui-même au bas : *scrupuleusement conforme.* Nous saisissons cette occasion de lui exprimer ici de nouveau toute notre reconnaissance.

(1) Dans le même tome, p. 219, il ajoute : « Redeo ad Goffridum abbatem.... ad ejus scripta quod attinet.... (*Suit la disposition du P. Sirmond.*) In vindocinensi codice Goffridi operum, eo vivente (*) manu exarato, exhibetur ejus effigies, quam tametsi rudem pro ætate hic exhibere lubet, ad illustris viri memoriam.)

Ces renseignements nous ont été transmis par un jeune prêtre fort érudit, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes d'Angers, M. Alexis Crosnier, qui prépare justement une thèse sur l'abbé Geoffroi. Nous n'avions point à notre disposition les Annales bénédictines, et il nous était impossible de les aller consulter dans une bibliothèque étrangère. Nous adressons ici l'expression de notre plus sincère gratitude à M. l'abbé Crosnier. C'est lui qui a bien voulu obtenir pour nous de son collègue M. Cesbron le dessin de la miniature d'après Mabillon.

(*) Nous avons vu que *eo vivente* n'est pas tout à fait exact.

Digitized by Google

pallium, ni des chaussures vertes si caractéristiques (1).

Mais il y a quelque chose de plus grave : ce sont ces couleurs qui, selon lui, ont été mises à peu près au hasard « arbitrio pictoris non admodum periti. » En présence d'une pareille accusation venant de si haut, on se sent fort embarrassé. Il est vrai que cet emploi presque exclusif du vert et du rouge dans les deux costumes a quelque chose de fort suspect. Il est encore vrai que G. Durand veut que la tunique à l'autel soit « hyacinthinam, id est celestem » (2) et que les « calige » soient également « hyacinthini, id est ærei (coloris) seu celestis (3). Or la tunique et les « calige » sont bien de la même couleur dans notre miniature, mais non de la couleur prescrite (violette ?). Il est vrai que Durand parle du costume à l'autel. D'autre part, comment supposer que des religieux qui voulaient reproduire un vêtement qu'ils avaient journellement sous les yeux, vêtement sacré, d'un personnage qu'ils tenaient à honorer particulièrement, comment supposer, dis-je, qu'ils se seraient avisés d'appliquer d'autres couleurs que celles qu'ils avaient pour ainsi dire dans les yeux ? Des enfants mêmes, dans leurs coloriages de soldats, ne commettent pas de pareilles fautes. Ajoutez qu'il existait dans les couvents des *miniateurs*, spécialement chargés de la décoration des livres. C'est donc à un religieux de Vendôme revêtu de cette fonction que le soin de notre miniature aura été confié, et ce religieux certes devait connaitre les formes et les couleurs du vêtement

(1) Nous disons Mabillon, mais en réalité c'est dom Martène qui a publié le T. VI des Annales, d'après les matériaux laissés par son prédécesseur. On sait d'ailleurs quelle était la compétence de Martène en fait d'antiquités ecclésiastiques et ses savants ouvrages sur ces matières : « De antiquis ecclesiæ ritibus », etc.

(2) Ration., L. III, c. I.

(3) Id., L. III, c. 8. Ce passage est altéré dans notre manuscrit ; le mot *coloris* manque.

Digitized by Google

pontifical. La chose avait dû faire assez de bruit dans l'abbaye. Que l'on considére aussi avec quel soin la miniature a été traitée, ce que témoignent tous les menus détails qu'elle comporte, et qui excluent, à ce qu'il semble, toute idée d'arbitraire. Remarquez d'ailleurs que nous ne plaidons point pour une signification symbolique des couleurs, mais seulement pour leur fidélité locale. Cependant nous avons vu des personnes fort érudites se déclarer pour l'opinion de Mabillon, c'est-à-dire pour la pure fantaisie (1). Pour nous, nous demandons la permission de laisser la chose indécise, et nous en appelons aux érudits contemporains les plus compétents.

La copie de M. Queyroy est, à notre avis, une des choses les mieux réussies qui soient sorties de son pinceau. Non seulement il a, pour ainsi dire, atteint la dernière limite de la fidélité matérielle, mais encore il est entré profondément dans l'esprit de son modèle, c'est-à-dire dans le sentiment du moyen âge. Copier ainsi c'est se montrer original. Il a fallu beaucoup contempler cette profonde époque pour en arriver là.

Ajoutons que déjà M. Launay avait reproduit cette même miniature avec tout le talent que tout le monde lui connaît et qui nous dispense d'insister.

(1) Si la fantaisie seule a présidé au choix des couleurs, on pourrait admettre qu'elle a pu présider également à celui du costume. Se reporter à ce que nous avons dit plus haut des lièvres bleus et des levriers roses. Telle était l'influence des idées mystiques, qu'elle faisait disparaître aux yeux l'aspect réel de la nature. Le monde intérieur était tout.

Depuis que ces lignes sont écrites, le Bureau de notre Société a décidé qu'une reproduction en chromolithographie de la miniature en question, d'après la copie de M. Queyroy, serait demandée à Paris pour figurer dans notre Bulletin. Toutefois la planche ne pourra paraître que dans le prochain Numéro.

Digitized by Google

UN VAGABOND

Par M. Charles Chautard

Le nom que nous venons d'inscrire nous rappelle un événement bien douloureux et l'une des pertes les plus sensibles que pût faire notre Société. M. Charles Chautard, notre fidèle collaborateur, le spirituel écrivain, le poète si distingué dont on va lire une pièce remarquable, son chant du cygne, M. Chautard est mort le 31 octobre dernier, et a été inhumé le surlendemain, accompagné de toute la population de Vendôme. Il avait été Président de notre Société, et en dernier lieu était membre du Bureau ; dans cette double position, comme dans toutes celles qu'il avait occupées au sein de l'administration de cette ville, il avait su rendre d'importants services. Le *Loir* du 9 novembre dernier lui a consacré un article que nous essaierons de compléter dans notre prochain Bulletin, en considérant la personne à un point de vue plus spécialement biographique, et en donnant une appréciation littéraire de ses ouvrages.

Sa pièce du *Vagabond* n'avait été lue qu'à la séance d'octobre dernier, et ne devait par conséquent figurer que dans le Bulletin de ce trimestre. Nous la donnons ici par anticipation, en remplacement de celle de M. Paul Blanchemain, qu'il ajourne lui-même à la prochaine livraison, pour qu'elle puisse être accompagnée d'une gravure à l'eau-forte.

Ch. B.

Prévenu, levez-vous. Votre nom ? — Jean Guignon.
Et je fus bien nommé quand je reçus ce nom.
— Votre âge ? — Soixante ans. — Votre lieu de naissance ?
— Paris, faubourg Marceau. — Vos moyens d'existence ?
— Mendier. — Un métier qui mène sur ce banc.
Vous êtes prévenu de rupture de ban.
— Je le sais. — Vos moyens de défense dans l'affaire ?
— Aucun. — Vous n'avez pas d'avocat ? — Pourquoi faire ?

Digitized by Google

J'avoue ; il me faudrait le payer, je n'ai rien.
— Je puis en nommer un d'office. — Merci bien,
Monsieur le président ; ce serait inutile,
Car, si mon défenseur était assez habile
Pour me faire innocent, je serais acquitté ;
Un beau service à rendre à la Société,
Comme à moi-même !... — Alors, vous n'avez rien à dire
Pour vous défendre ? — Rien. Ma vie est un martyre ;
J'ai bien souffert ! Le fait qu'on me reproche est vrai,
Condamnez-moi, pourtant je vous raconterai,
Si vous voulez, ma vie, et vous allez comprendre
Que le vieux vagabond, qui vingt fois s'est fait prendre,
Ne pouvait ici-bas vivre qu'en vagabond.
— Parlez. — J'abrègerai pour n'être pas trop long.

Mon père était ivrogne et ma mère ivrognesse ;
C'est mon plus ancien souvenir de jeunesse.
Il était chiffonnier et travaillait la nuit ;
Enfant, j'avais grand'peur en m'éveillant au bruit
De sa hotte vidée au milieu de la chambre,
Où, comme on dit chez nous, ça ne sentait pas l'ambre ;
L'odeur asphyxiait ; mais on se fait à tout,
Et, né sur les chiffons, je dormais sans dégoût
Sur des choses sans nom, grouillant dans les guenilles,
Où couchaient pêle-mêle huit garçons et cinq filles ;
Les gueux ne comptent pas ; trois ou quatre sont morts.
Mes sœurs ont fait, dit-on, commerce de leurs corps....
Ah ! ne vous montrez pas pour elles trop sévères,
Vous qui ne savez pas où poussent les misères,
Vous dont l'or les jeta peut-être en mauvais lieu !
Oh ! ne les jugez pas... laissez ce soin à Dieu ;
Sa justice n'est point la même que sur terre,
Il fit miséricorde à la femme adultère.

Quand mon père rentrait, ma mère se levait,
Allumait la chandelle au briquet, et buvait
A même un pot d'étain toujours plein d'eau-de-vie,

Digitized by Google

Puis, ne pouvant plus boire et non pas assouvie,
Sur la brique souillée elle tombait parfois.
Son homme alors jurait de sa plus rude voix,
La secouait du pied inerte et demi-morte,
Et, s'armant d'un balai, la poussait à la porte ;
Car ma mère, Messieurs, étant de son métier
Balayeuse, devait nettoyer le quartier
Et le long des trottoirs mettre en tas les ordures,
Pour que l'on pût marcher sans crotter ses chaussures.
C'est bien. Je n'ai jamais su lire et je ne sais
Si je fus baptisé même, quand je naissais.

Mon père un jour me dit : Va-t'en chercher ta vie ;
Fais ce que tu voudras dehors, vole, ou mendie ;
Mais ne rentre jamais sans m'apporter dix sous,
Et compte bien ; autant de moins, autant de coups.
Je sortis, et le soir je revins dans le gîte
Avec deux sous, pleurant et me cachant bien vite
Dans un coin, sans chercher ma part du rogaton
Qui pourtant ne m'avait jamais senti si bon :
Je n'avais pas mangé de toute la journée.
A jeun, le lendemain je refis ma tournée,
Humant l'épaisse odeur du restaurant du coin,
Et des gens qui dînaient je restai le témoin
Affamé. Quelquefois, devant un étalage,
Je chipais une pomme, un morceau de fromage
Pour graisser le petit pain pris au boulanger;
Je le croyais permis, car c'était pour manger,
Et tous les jours étaient pour moi des jours de jeûne.
Les marchands ne disaient rien, me voyant si jeune,
Si pâle ; et tous les soirs de coups j'étais roué.

Chez une mendiante alors je fus loué ;
Sous une porte, au coin d'une borne, près d'elle
Je devais des passants solliciter le zèle ;
Pour mieux les attendrir quand je ne pleurais pas,
La femme me pinçait et me tordait les bras.
Demi-nu, grelottant de froid, n'osant rien dire,

Digitized by Google

Pendant tout un hiver je subis ce martyre.
Je me sauvai quand j'eus à peu près mes dix ans,
Et je n'entendis plus parler de mes parents.
Comment ai-je vécu seul dans la grande ville,
Cherchant dans le ruisseau mon repas, sans asile,
Et pourtant, je ne sais par quel instinct du bien,
Je le jure, Messieurs, ne volant jamais rien ?
Un soir, en mendiant, puisqu'il faut que l'on vive,
Je fus arrêté, puis repris en récidive,
Et, toujours condamné pour la même raison,
J'ai passé la moitié de ma vie en prison ;
J'y pris goût ; là du moins je trouvais ma pitance.

Je voulus, une fois, changer cette existence :
Aux champs, chez un fermier, je cherchai du travail ;
Ne lui demandant rien que mon pain frotté d'ail,
Il me prit pour garder les bœufs au pâturage.
C'était sain ; je me mis de bon cœur à l'ouvrage ;
Je soignais bien mes bœufs, je connaissais leurs noms,
Ils devinrent bientôt pour moi bons compagnons,
Et je vivais heureux, caché dans cette ferme.
Heureux !... ce n'était pas mon lot, j'en vis le terme.
Des gendarmes, un jour, prévinrent le fermier ;
Je ne dois pas m'en plaindre, ils faisaient leur métier,
Et chez eux ce n'était pas de la malveillance ;
Ils dirent que j'étais un homme en surveillance.
On me mit à la porte, et je partis, le soir,
Sans donner le fourrage aux bœufs, sans les revoir ;
J'en ai pleuré... Tenez, au fond de la rivière
J'ai failli me jeter la tête la première !
La loi qui m'a puni me mettait hors la loi,
Et l'on n'osait plus même avoir pitié de moi ;
J'étais proscrit, j'étais sous l'œil de la police,
Sans jamais effacer la tache de justice.

Je voulus m'engager quand la guerre éclata.
Là, j'aurais pu mourir, mais on me rejeta ;
Par tant de jugements ma vie était flétrie,

Digitized by Google

Que je ne pouvais plus l'offrir à la patrie.
Alors je redevins fainéant, vagabond :
Je couche dans la rue ou sous l'arche d'un pont,
Et, le matin, l'agent de police qui passe
M'éveille tout transi de froid, et me ramasse
Pour achever mon somme et mon rhume en prison.

Il reste en moi pourtant quelque chose de bon,
Et quand de vos prisons je cesse d'être l'hôte,
N'ayant jamais volé, j'en sors la tête haute;
C'est là ma vanité, je ne puis m'en cacher.
Où donc la vanité va-t-elle se nicher,
Direz-vous? être honnête homme, le beau mérite!
Quand on manque de pain, d'un trou qui vous abrite,
Que l'on cache son corps sous les haillons du gueux,
Que l'on marche pieds nus sur le pavé rugueux,
Qu'on est chassé partout, qu'il reste pour ressource
Le vol; et quand, la nuit, on ramasse une bourse
Pleine d'or, qu'on la tient, qu'on la sent dans sa main,
Et qu'on crie à celui qui poursuit son chemin :
Eh! monsieur, vous perdez votre argent; puis, qu'on rentre
Au taudis, ayant faim et se serrant le ventre
Parce que l'on n'a pas mangé depuis hier,
Je pense que l'on a le droit d'être un peu fier.

Du récit de ma vie, où la faute est fatale,
Vous pouvez cependant tirer une morale.
Mendiant, paresseux, la loi doit me punir;
Mais qu'avait-elle fait, la loi, pour prévenir,
Corriger chez l'enfant cette pente du vice,
Et du crime peut-être, où sa nature glisse?
Qui me tendit la main dans l'ignoble milieu
Où le blasphême seul m'apprit le nom de Dieu?
C'est ainsi qu'en naissant j'étais une victime.
Le temps, selon vos lois, fait prescrire le crime;
Le repentir, jamais! vous refusez le don
Du travail au coupable implorant son pardon.

Digitized by Google

Je fus bien malheureux, et je le suis encore ;
Mais ce n'est plus pour moi, vieillard, qu'ici j'implore
Votre miséricorde et votre charité :
Hélas ! je ne suis pas le seul déshérité
Que, mystère profond, Dieu jette en ce bas-monde ;
Il est d'autres enfants nés de la race immonde
Où le vice croupit près de la pauvreté :
Sauvez-les ! Enseignez, avec la chasteté,
Aux filles le travail, aux garçons comme aux filles
Le travail, la vertu, seuls liens des familles !
— Le tribunal veut être indulgent cette fois ;
Lorsque vous sortirez de prison dans un mois,
Que ferez-vous, vieillard ? comment pourrez-vous vivre ?
— Je ne sais ; mais je sais qu'à la fin Dieu délivre,
Qu'il pardonne à tous ceux que ronge le remord ;
Pour l'expiation j'espère dans la mort.
En l'attendant, ayez pitié de ma misère
Pour le peu qui me reste à passer sur la terre ;
Le Ciel peut-être est las de me voir tant souffrir....
Ah ! pour les malheureux que c'est long de mourir !

Vendôme, avril 1879.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Congrès de la Sorbonne en 1885.

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser à M. le Président de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, les instructions et le programme relatifs au Congrès de la Sorbonne en 1885.

Voici la teneur de ce programme :

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Les villes neuves, les bastides, les sauvetats et autres fondations analogues à partir du XIIe siècle.

3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage.

4° Origine, étendue, régime et formes d'aliénation des biens communaux au moyen âge.

5° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

6° Origine, importance et durée des anciennes foires.

7° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

8° État de l'instruction primaire et secondaire avant 1789.

9° Liturgies locales antérieures au XVIIe siècle.

10° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVIe siècle.

11° Étude des anciens calendriers.

12° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

Digitized by Google

13° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France depuis la Renaissance jusqu'au XVIII° siècle.

14° Rôle des maîtres écrivains dans l'instruction populaire et la rédaction des actes.

15° Étude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ?

Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Étudier les plus récentes théories qui ont pu être émises sur l'origine des basiliques chrétiennes. Décrire les plus anciennes basiliques que l'on connaisse en dehors de l'Italie, en particulier celles de l'Afrique romaine.

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes miliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

6° Signaler les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes,

Digitized by Google

telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Étudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

11° Signaler les actes notariés du XIV° au XVI° siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

12° Étudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

NÉCROLOGIE

Notre Société, si cruellement éprouvée depuis quelque temps, vient de perdre encore un de ses membres les plus distingués. M. Paul Bouchet, architecte du département de la Sarthe, vient de mourir au Mans dans sa 68° année, enlevé par une courte maladie à l'estime et à l'affection de ses nombreux amis.

Après avoir terminé ses études au collège de Vendôme, il était entré à l'Ecole des Beaux-Arts. Il s'était fixé ensuite au Mans, où il se fit vite apprécier par son talent, et aimer par la générosité de son cœuret la droiture de son caractère. Enfant de Vendôme et frère de M. Ch. Bouchet, notre savant et dévoué bibliothécaire honoraire, il était resté toujours attaché à son pays, et par son testament il donna à sa ville natale les belles collections qu'il avait formées avec le soin d'un amateur éclairé et le goût d'un véritable artiste.

Les collections de M. Paul Bouchet étaient bien connues des amateurs, et certaines pièces ont leur place dans les annales de la curiosité. Elles comprennent des tableaux, des dessins de maîtres anciens et des faïences. Ces dernières surtout sont très remarquables. Quelques toiles et quelques échantillons de céramique ont été légués par le testateur à la ville du Mans, sa patrie d'adoption, et à quelques-uns de ses amis ; mais l'ensemble de la collection viendra prochainement enrichir notre Musée

Digitized by Google

Vendômois. L'acceptation de ce magnifique legs par le Conseil municipal ne peut faire l'objet d'un doute, en présence de l'importance et de la valeur artistique des objets légués.

Tout en regrettant la perte de notre sympathique confrère, nous adressons nos hommages et nos remerciements à la mémoire de cet homme de bien, au nom de la Société tout entière et de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité du Musée de Vendôme.

L. M.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. — Typ. Lemercier.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

23e ANNÉE — 4e TRIMESTRE

OCTOBRE 1884

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 9 octobre 1884, à deux heures.

Étaient présents :

MM. Gervais Launay, président; Isnard, vice-président; Soudée, secrétaire; G. de Trémault, trésorier; L. Martellière, conservateur du Musée ; A. de Lavau ; de Rochambeau ; Chanteaud, membres du Bureau ; Bouchet, bibliothécaire honoraire,

Et MM. de Brisoult ; le Dr Brocheton ; L. Buffereau ; l'abbé Charles; Cornu (Romain); Demanche fils; de Déservillers ;

Digitized by Google

Dubois ; Duvau ; Fournier ; Hardillier ; Hème ; G. de Lavau ; P. Lemercier ; Malardier ; Saint-Martin ; de Nadaillac ; de la Peyrière ; de Possesse ; Queyroy ; Thillier père ; de Vallabrègue ; de la Vallière.

Depuis la séance du 10 juillet, le Bureau a admis un nouveau membre : M. Foucher, libraire à Vendôme.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 10 juillet 1884

—

I. — HISTOIRE NATURELLE

ACQUISITION :

Un petit OURSIN du genre Cidaris, en partie adhérent à un rognon de silex qui l'a empâté et conservé en place plusieurs des baguettes articulées que d'habitude on trouve séparées du corps. Provient du coteau crayeux de Fréteval.

Don de M. l'abbé LIZOT, curé de Thoré, par l'entremise de M. de Rochambeau :

DEUX MOULAGES naturels en silex blond de la craie de coquilles bivalves ; l'une a ses deux valves en place, l'autre n'en présente qu'une. La matière siliceuse à l'état mou a rempli après coup la cavité dans la craie laissée par les coquilles.

De M. le docteur KOMOROWSKI, médecin à Mondoubleau :

Un lot très important (35 pièces) d'OSSEMENTS FOSSILES trouvés à Sargé dans les sables de Montmarin.

Digitized by Google

Ces ossements proviennent de la localité que j'ai décrite dans un précédent N° de ce Bulletin (1er trimestre 1884, p. 23). Il s'agit de débris d'animaux de l'époque quaternaire, époque à laquelle l'homme vivait déjà dans nos pays. Voici la liste des espèces ou des genres auxquels paraissent se rapporter les morceaux ou pièces que nous devons à la générosité de M. Komsrowski.

Hyène. Moitié gauche du maxillaire inférieur, d'une conservation remarquable.

Elèphant. 1er vertèbre (atlas), très endommagée ; un os du carpe ou du tarse.

Cheval de petite taille. Fragment de maxillaire inférieur droit. Fragment d'humérus. Canon (os du métacarpe); dernière phalange (os du sabot).

Grand cerf. Fragment de base de bois de cerf. Canon (os du métacarpe) ; longueur, 0m,25. Extrémité inférieure du tibia gauche. Extrémité inférieure du fémur droit. Vertèbre cervicale.

Grand bœuf (aurochs ?). 1re vertèbre (atlas); les apophyses sont brisées. Une vertèbre cervicale. Une molaire brisée longitudinalement. Fragment de gros tibia, partie supérieure. Partie inférieure d'un tibia de ruminant, très gros. Partie inférieure d'un gros radius.

Rhinoceros tichorhinus. 2 astragales. Moitié supérieure de radius. Autre fragment de radius roulé et usé par l'eau. Métacarpien ou métatarsien médian.

Neuf débris indéterminables.

Oiseau. Moitié inférieure de l'humérus gauche d'un très gros oiseau (taille d'une oie ?).

Reptile ? Cubitus et tibia que je pense appartenir à quelque reptile.

Outre leur intérêt paléontologique pour la connaissance des espèces, aujourd'hui disparues, qui ont habité notre région, ces débris en offrent un autre non moins grand par leur état, non pas de conservation, mais de *dégradation*. La plupart sont brisés intentionnellement pour en extraire la moelle, ordinairement en travers, non loin des têtes ou épiphyses, quelques-unes longitudinalement. L'un d'eux porte le travail évident de *sciage*. Ce travail n'a pu être fait que par l'homme sauvage préhistori-

Digitized by Google

que qui a vécu à l'époque quaternaire. Nous sommes en présence de *débris de cuisine*. En outre, plusieurs de ces morceaux portent la marque évidente de l'action des dents de carnassiers, soit du *chien*, l'antique compagnon de l'homme, soit de la *hyène*, dont la présence est attestée par une mâchoire que nous possédons. Ces animaux venaient ronger les restes des repas de nos ancêtres, restes rejetés à quelque distance des cavernes qui leur servaient de refuge. Ajoutons enfin que tous ces débris étaient finalement jetés à la rivière par mesure d'hygiène, ou emportés par des crues, ainsi que l'atteste leur présence dans un dépôt de sable fluviatile, circonstance qui a assuré leur conservation. Plusieurs pièces sont usées et roulées par l'action du courant d'eau.

Tous ces fragments, chauffés à la flamme d'une bougie ou sous le dard du chalumeau, noircissent en dégageant l'odeur caractéristique de gélatine brûlée, caractère que l'on retrouve dans tous les débris quaternaires, qui, à la différence des fossiles plus anciens, ont encore conservé une forte proportion de matière animale azotée.

E. Nouel.

II. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

Recherches sur le nom de Comeranum, par M. G. Simon, président du tribunal civil de Gien. Bro. in-8. Extraite des *Annales de la Société du Gâtinais*, Orléans, 1884.

L'auteur explique, avec autant de clarté que de logique, comment une erreur des éditeurs de Dom Morin a été reproduite successivement par tous les lexicographes, et a fini par faire son chemin dans le monde. *Comerani ecclesiam*, lu à la place de *consecravi ecclesiam*, a donné naissance à la légende de l'antique Comeranum, à l'existence duquel il faut renoncer aujourd'hui.

Conseil général de Loir-et-Cher. Session d'avril 1884. Procès-verbaux.

Association générale des Médecins de France — Société locale de Loir-et-Cher. Bro. in-8. Blois, 1884. — Séance tenue à Vendôme le 5 juin 1884, sous la présidence de M. le docteur Dufay,

Digitized by Google

sénateur. Dans le discours prononcé à l'ouverture de la séance, M. le président cite les médecins qui ont illustré le Blaisois et le Vendômois. Nous y remarquons les noms des Gendron, des Bouvard, des Chartier, etc.

Les Découvertes récentes en Amérique, par M. le marquis de Nadaillac. Bro. in-8. Paris 1884. Extrait de la Revue intitulée : *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme.*

Les études préhistoriques ont pris en Amérique des développements considérables, et, grâce au zèle des chercheurs, soutenus par la libéralité de leurs concitoyens, les résultats obtenus sont importants. M. le professeur Putram, conservateur du Peabody-Museum, est un des plus heureux et des plus intrépides explorateurs, et les rapports de ses travaux en 1882 et 1883 abondent en faits curieux et nouveaux. C'est à la connaissance de ces découvertes que nous initie l'auteur dans la brochure ornée de figures qu'il offre à notre Société.

Les Numéros des 16 février, 15 mars, 19 avril et 24 mai 1884 de la Revue hebdomadaire intitulée *La Nature*, contenant une série d'articles consacrés à l'étude de l'*Art préhistorique en Amérique.*

Déjà, l'auteur, M. de Nadaillac, avait traité ce sujet dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1883. Ici de nombreuses figures éclairent le texte en reproduisant les objets décrits. Les énigmatiques bas-reliefs appelés pictographies, entaillés sur la surface des rochers dans toutes les régions des deux Amériques, sont les premières manifestations d'un art dont le Pérou et le Mexique offrent des spécimens d'un goût plus avancé et qui sont de véritables sculptures. Les Mexicains, comme les Péruviens, savaient aussi travailler les métaux précieux ; mais il nous reste peu de preuves de leur habileté, la plupart de leurs œuvres ayant disparu dans le creuset du fondeur. Un grand nombre de leurs poteries, même d'un usage journalier, offrent des représentations d'hommes et d'animaux. L'usage des couleurs, pour la peinture proprement dite comme pour la teinture des étoffes, ne leur était pas non plus inconnu. Enfin, dans le domaine de l'architecture, après les *Cliff-houses*, qu'on ne saurait mieux comparer qu'à des nids d'hirondelles, et ces vastes phalanstères défendus par des tours élevées nommés *pueblos*, nous arrivons à des monuments déri-

Digitized by Google

vés certainement d'une influence étrangère. Les ruines des palais et temples du Yucatan, du Pérou et du Mexique, se rattachent en effet par plus d'un point à l'art européen et surtout à l'art asiatique. On verra plus loin ce qu'en dit l'auteur en déposant ses brochures sur le bureau.

De l'auteur, M. G. DE MORTILLET, par l'intermédiaire de M. Bouchet :

L'Homme, journal des Sciences anthropologiques, N° du 25 septembre 1884. Ce Numéro contient, sous ce titre : *Le précurseur de l'homme à l'Association française,* un compte rendu des séances de la section d'Anthropologie au congrès de Blois sur la question des silex de Thenay. On en trouvera plus loin une analyse (§ IV, ABONNEMENTS).

II. — Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Romania. Avril-juillet 1884.

Journal des Savants. Juin-septembre 1884.

Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. (Suite.)

Répertoire des Travaux historiques. Tome III, N° 1. Paris, Imp. Nat., 1884.

N°s 947 à 955. Nomenclature des principaux articles publiés dans notre Bulletin de 1883 par MM. Ch. Bouchet, J. Chautard, Isnard, l'abbé Métais, de Rochambeau, Malardier, etc.

Bulletin du Comité des Travaux Historiques. Section d'archéologie, année 1884, N° 3. - Section d'histoire et de philologie, année 1884, N° 1.

Revue des Travaux scientifiques. Tome IV, N°s 5, 6, 7, 1883.

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues. — DONS et ÉCHANGES :

Second annual Report of the United States Geological Survey to the Secretary of the Interior, 1880-81. by J.-M. Powell, director. Washington. Government Printing Office, 1882. Splendide volume avec planches et cartes. (Envoi de la *Smithonian Institution.*)

Annales du Musée Guimet. Revue de l'Histoire des Religions, tome IX, N°s 2 et 3, mars-juin 1884.

Digitized by Google

Nous y remarquons un article par M. Henry Carnoy, intitulé : *Les Acousmates et les Chasses fantastiques.* Il discute les préjugés populaires relatifs à des bruits mystérieux de l'air, désignés généralement sous le nom de *chasses nocturnes,* ou encore sous celui plus scientifique d'*acousmates.* Il paraît que c'est à l'époque de l'équinoxe d'automne que l'on observe le plus souvent le phénomène. Il y a là peut-être, dit l'auteur, quelque problème de météorologie, sur lequel la science ne s'est pas encore prononcée. Nous avouons n'avoir jamais entendu d'autres bruits mystérieux, la nuit, que le bruit du vent et des tempêtes qui caractérisent assez nettement l'époque de l'équinoxe d'automne. Quant au mot *acousmate,* qui manque au dictionnaire de Littré, nous ne l'avons jamais rencontré dans un ouvrage scientifique.

E. N.

Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine. Tome XIV, 2e partie.

Mémoires de l'Académie de Nîmes. Année 1882.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin. Tome XXXI.

Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais. 2e trimestre de 1884.

Les Audran, peintres et graveurs, par M. Edmond Michel. La paroisse de Louzouer, arrondissement de Montargis (Loiret), contient en ses registres paroissiaux cinq actes relatifs à la famille Audran, à l'aide desquels M. Ed. Michel reconstitue la généalogie de cette nombreuse famille d'artistes. — *La mort de Philippe-le-Bel à Fontainebleau,* par M. Frantz-Junck-Brentano, d'après la chronique du moine de Saint-Denis Guillaume l'Ecossais ; avec une planche double reproduisant une page entière du manuscrit original ; dont le texte latin est accompagné d'une traduction marginale en langue vulgaire.— *Le nom de Comeranus,* par M. G. Simon. (Voir plus haut : Dons des Auteurs.)

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers. Livraisons 22-25, 1884.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2e trimestre 1884.

Noter le travail intitulé : *Erpétologie de la Sarthe*, par M. A. Gentil, professeur au lycée du Mans. — L'auteur donne la description de tous les reptiles et batraciens qu'il a pu connaître dans le département de la Sarthe. Ce travail peut certainement s'appliquer à notre arrondissement, et sera consulté avec fruit par les personnes qui voudront avoir des notions exactes sur des animaux qui ne sont connus, le plus souvent, que par les préjugés qui règnent à leur égard.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. Tome v, 3e et 4e trimestres de 1882. Br. in-8. Tours, 1884.

M. Lhuillier a eu l'heureuse idée de faire l'histoire de la Société, de montrer quels résultats considérables elle avait obtenus, et quelle influence elle avait eue sur le mouvement artistique et intellectuel en Touraine depuis 40 ans.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. Tome vi, 3e et 4e trimestres de 1883. Br. in-8, 1884.

Bulletin de la Société Dunoise. N° 61, juillet 1884.

Etude sur les seigneurs de la Bazoche-Gouet, par M. Thibault, instituteur à La Bazoche. — *François Ier à Châteaudun en 1545*, par M. Marcel Poullin. L'auteur cherche, dans cette étude, à déterminer la route que suivit François Ier pour se rendre de Blois à Châteaudun d'abord, puis de Châteaudun à Argentan. Il y aurait, croyons-nous, quelques restrictions à faire aux affirmations un peu hasardées de M. Poullin, et nous ne saurions partager son avis sur certains points. Nous ne pensons pas, par exemple, qu'il y ait lieu d'intervertir, comme il le fait, l'ordre des étapes du voyage royal données par l'*Itinéraire des rois de France*. Comme l'indique fort bien ce document, le roi, pour aller de Blois à Châteaudun, a suivi directement la route ordinaire tracée entre ces deux villes, qui avaient entre elles de fréquentes relations, route passant par Marchenoir ou Oucques, et nullement par Pezou. L'itinéraire royal par Morée et Pezou, auquel M. Poullin ajoute Cloyes avec juste raison, s'applique au voyage du roi quittant Châteaudun pour se rendre à Argentan. Il suivit la vallée du Loir jusqu'à Pezou (et peut-être jusqu'à

Digitized by Google

Vendôme), pour traverser ensuite le Perche et gagner la Normandie par Nogent-le-Rotrou. Les raisons que donne l'auteur d'un itinéraire par la Beauce ne nous semblent pas assez concluantes, pour permettre d'altérer un document qui s'explique très bien tel qu'il est, dont tout d'ailleurs affirme l'exactitude, et qu'on ne peut modifier, sous prétexte de rectifications, sans des raisons péremptoires. Nous nous proposons d'ailleurs de revenir sur ce sujet, qui touche de près à notre pays.

Histoire du comté de Dunois, par l'abbé Bordas. 7e et dernier fascicule, contenant les titres, cartes et préface. Br. gr. in-8. Châteaudun, 1884. — Envoi de la *Société Dunoise.*

Bulletin de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais. Tome VIII, N° 119, 4e trimestre de 1883 ; et N° 120, 1er trimestre de 1884.

Ce dernier fascicule contient l'institution définitive et le règlement du concours quinquennal organisé pour récompenser l'auteur du meilleur mémoire adressé à la Société sur l'histoire, l'archéologie, la numismatique, la géographie, la biographie, la bibliographie de l'ancienne province de l'Orléanais, correspondant approximativement aux trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir.

Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. Tome XVIII. Un vol. in-8 et atlas de 13 planches in-4o. Orléans, 1884.

Nous retrouvons dans ce volume le mémoire lu par M. Dumuys à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, au mois d'avril 1884, et contenant la description du château de Chantecoq et de ses vieux souterrains. Nous avions déjà signalé leur analogie avec ceux de l'ancien château du Rouillis (V. ci-dessus, p. 116). Les plans et détails qui accompagnent le mémoire ont été relevés par M. Fournier, architecte. La paroisse de Chantecoq a été étudiée, au point de vue purement historique, par M. Berton. — Parmi les autres travaux contenus dans ce volume, et qui se rapportent spécialement à l'archéologie et à l'épigraphie orléanaises, nous citerons, à cause de son intérêt plus général, la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc et l'institution de la fête du 8 mai, de M. Boucher de Molandon.

Digitized by Google

Mémoires de la Société Eduenne. Nouvelle série. Tome xv. Un vol. in-8. Autun, 1883.

La Notice archéologique sur Santhenay (Côte-d'Or), par M. Henri de Longuy, nous paraît être la partie la plus remarquable de ce volume, qui renferme pourtant nombre d'articles intéressants. Elle donne plus que son titre ne promet. C'est une monographie de cette localité, étudiée non seulement comme archéologie et histoire depuis les temps quaternaires jusqu'au XVIIIe siècle, mais encore au point de vue géologique et botanique. Elle mérite d'être citée comme modèle de ce genre de travail. De belles planches, dues au talent de M. Claude Sauvageot, accompagnent la notice et ajoutent à l'intérêt des descriptions, toujours un peu arides lorsqu'il s'agit de découvertes archéologiques.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France. Séances du 27 novembre 1883 au 27 mars 1884.

IV. — Abonnements et Acquisitions :

Bulletin Monumental. 5e série, tome xii, N°s 4 et 5. Br. in-8. Tours, 1884.

Notice de Mgr Barbier de Montault sur un curieux reliquaire en forme de sabre, du XVe siècle, découvert au Pin-en-Manges (Maine-et-Loire), et contenant probablement des reliques de sainte Catherine (p. 317). — Numismatique gauloise; de la transformation des types monétaires et des résultats auxquels elle conduit. M. Max Werly signale l'image d'une fibule sur des monnaies gauloises trouvées à Ambleny (Oise), à la place même de l'aurige, dont le type anormal n'est qu'une dégénérescence (p. 397). — Moule à patène de l'époque mérovingienne, par M. L. Dumuys. Extrait du mémoire lu à la Sorbonne en avril 1 884 et dont nous avons déja parlé (p. 405). — Inscriptions et devises horaires, par M. de Rivière (p. 426). — Voir aussi, à la Bibliographie, les notes savantes de Mgr Barbier de Montault, à propos du 2e fascicule du Glossaire archéologique de Victor Gay.

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. Livraison 22.

Par acquisition :

Guide du Touriste dans la vallée du Loir, par MM. Emile Delaunay et Léon Morancé. La Chartre-sur-le-Loir, 1884.

Digitized by Google

Sous ce titre, les auteurs de ce petit volume publient un *itinéraire* de la ligne de Château-du-Loir à Vendôme.

Ils n'ont eu qu'un but, disent-ils dans l'Introduction : rendre d'une façon vive et primesautière leurs impressions personnelles.

Ne voulant pas faire double emploi avec le *Guide du Touriste dans le Vendômois,* leur docte aîné, ils se sont étendus longuement sur la partie de la vallée du Loir qui prolonge le Vendômois et appartient à la Sarthe, savoir : de Château-du-Loir à La Chartre, et de La Chartre aux Ponts-de-Praye. Ils parcourent d'ailleurs la ligne à rebours, partant de Château-du-Loir pour s'arrêter à Vendôme.

Je regrette pour eux et pour leurs lecteurs qu'ils n'aient pas eu la curiosité de pousser, toujours en chemin de fer et dans la vallée du Loir, jusqu'à *Frêteval,* dont les ruines si imposantes et si pittoresques peuvent rivaliser d'intérêt avec toutes celles du Bas-Vendômois. Ils auraient pu raconter à leurs compagnons de route l'*histoire de la bataille de Frêteval,* un des souvenirs importants de notre vallée du Loir ; d'autant qu'ils aiment à raconter des histoires chemin faisant, et ils les racontent bien.

Leur ouvrage pourrait s'intituler Le *Compagnon* du Touriste dans la vallée du Loir, plutôt que le *Guide.*

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme. N^os^ de juillet, août, septembre et octobre 1884.

Parmi les articles contenus dans ces fascicules, nous signalerons spécialement la *Géologie du Puy-Courny,* par M. J.-B. Rames. Cette étude a une grande importance, à cause des éclats de silex qui gisent dans les alluvions miocènes tortoniennes (époque tertiaire) de cette localité, située dans le bassin d'Aurillac (Cantal). — Les Découvertes récentes en Amériques par le marquis de Nadaillac (voir ci-dessus). — Bien d'autres mémoires contenant de curieuses découvertes mériteraient, aussi bien que la Revue des livres, une analyse détaillée, mais qui nous entraînerait beaucoup trop loin.

Le Numéro d'octobre est presque entièrement consacré au compte rendu des travaux de la section d'Anthropologie du Congrès de l'Association française à Blois. Septembre 1884.

Le chapitre le plus important est celui intitulé . *L'Homme tertiaire ; fouilles et discussions à Thenay.*

Digitized by Google

M. de Nadaillac, qui a assisté à cette excursion et suivi les discussions, en a rendu compte à la séance d'octobre avec la compétence sur ces questions que chacun lui connaît ; on trouvera plus loin le résumé de sa communication.

J'extrais cependant quelques passages du compte rendu officiel de cette enquête solennelle :

Le lundi 8 septembre, quarante membres des sections d'anthropologie et de géologie partaient de Blois et se rendaient à Thenay, où une tranchée avait été pratiquée à l'avance, aux frais de l'Association française, pour l'étude géologique du terrain. Après l'examen attentif des lieux, les membres ont tenu une séance à Pont-Levoy pour discuter les résultats de leur enquête scientifique. Le mercredi 10, à Blois ils ont continué cette discussion.

On a traité les trois points suivants :

1° Age géologique des marnes à silex de Thenay.— M. Fusch, ingénieur en chef des mines, fait remarquer que M. Douvilé, l'auteur de la carte géologique récemment publiée dans le service du ministère des travaux publics, n'hésite pas à les placer dans l'*éocène* (tertiaire inférieur). M. Bourgeois et d'autres géologues admettaient que ces marnes appartenaient au *miocène inférieur*. L'absence de fossiles ne paraît pas permettre de décider cette question ; tel est le résumé de la discussion entre géologues.

2° Examen du *craquelage* de certains des silex trouvés en place. C'est certainement le point le plus intéresant des silex de Thenay. M. Bourgeois n'hésitait pas à y voir l'effet du *feu*, et en tirait son meilleur argument de la présence de l'*homme* à ces époques reculées. La dispersion de ces silex dans toute l'étendue d'une couche géologique a fait supposer, à plusieurs membres, que ce craquelage pouvait être attribué à des phénomènes naturels, comme variations de température, à la surface du sol, effet de sources thermales, etc. — En résumé, la question est restée aussi incertaine qu'elle l'était avant le Congrès de Blois, et on continuera à se demander : *Le feu tertiaire a-t-il existé ?*

3° Taille intentionnelle de quelques silex tertiaires. — Dans l'exploration du 8 septembre, il n'a été trouvé aucune pièce convaincante et portant traces certaines de l'action d'un être intelligent. On a reconnu que ce fait purement négatif ne prouvait

Digitized by Google

rien, des recherches plus longues pouvant amener des résultats différents. De ce côté donc, les travaux du Congrès n'ont rien appris de nouveau.

On a fait observer d'ailleurs que les silex de Thenay conservés dans les collections n'étaient pas véritablement *taillés*, mais seulement retouchés en quelques points.

Je remarque enfin que, d'après le procès-verbal, personne, pas même M. Adrien de Mortillet, délégué par son père pour le remplacer au Congrès, n'a discuté la question du *précurseur de l'homme* ou de l'*anthropopithèque*, inventé comme on sait par M. G. de Mortillet (1).

La question a été reprise par M. G. de Mortillet lui-même, qui, dans le N° du 25 septembre de la Revue intitulée *L'Homme* (voir ci-dessus), a fait le premier compte rendu de la discussion du Congrès de Blois relativement à Thenay.

L'auteur dit d'abord que, retenu au Musée de Saint-Germain pour son service, il n'a pu, à son grand regret, assister à la visite de Thenay ni à la discussion qui a suivi ; mais que, grâce à son fils Adrien et à ses amis, il a été exactement informé de tout ce qui s'est dit et fait, ce qui le met parfaitement à même d'écrire cet article.

Il divise la discussion en quatre parties :

1° Gisement géologique ; 2° existence du feu ; 3° travail intentionnel sur le silex ; 4° nature de l'être qui agissait.

Sur la première question, M. G. de Mortillet maintient l'appréciation de M. Bourgeois, savoir que la couche inférieure de marne à silex appartient bien au miocène inférieur, et non à l'époque *éocène*.

Sur la question de l'existence du feu, il est aussi affirmatif.

(1) C'est avec le plus profond étonnement que j'ai lu, p. 487 : « A la suite de quelques observations de MM. Daleau et de Chasteigner, *M. Nouel, naturaliste du Vendômois*, déclare que l'abbé Bourgeois avait fait des fouilles ailleurs qu'à Thenay, et qu'il avait retrouvé ses silex cassés au Monti par exemple. » [Il s'agit probablement des Montils (Loir-et-Cher)] et plus loin, p. 489, (il s'agit du craquelage des silex) : « Une discussion s'engage entre MM. Bleicher, *Nouel* et Cartailhac, touchant l'action du soleil, etc. » — Après m'être tâté à plusieurs reprises pour m'assurer de ma personnalité, je puis affirmer ici que ~~je n'ai pas été à~~ Thenay ni à Pont-Levoy le 8 septembre (autrement qu'en imagination et en désir), et que je n'ai assisté à aucune des discussions dont je rends compte actuellement.

Digitized by Google

Pour le travail intentionnel du silex, il remarque que le musée de Saint-Germain possède de la couche de Thenay plusieurs échantillons excellents portant des *retouches* régulières, et il en figure *trois* dans le texte. Voici comment il explique le travail de ces silex : « L'être intelligent de Thenay prenait des rognons de silex dans les argiles à silex ou dans la craie, et les chauffait au feu, puis *probablement* les trempait dans l'eau au bord du lac. Ces silex éclataient, et l'être intelligent choisissait les éclats qui pouvaient lui convenir. Tout ce qui s'était craquelé par suite d'une trop haute température, et tout ce qui, faute de chaleur, ne s'était pas assez délité, restait dans l'eau, et a formé la couche pierreuse des marnes colorées de la base du dépôt. »

Franchement, est-ce cela une discussion scientifique ? Nous sommes en plein roman genre J. Verne. L'auteur oublie d'ailleursun détail très grave ; *avec quoi* l'être intelligent retirait-il du feu ces *marrons* de pierre rougie, pour les porter dans l'eau du lac ?

4° Détermination de l'être intelligent. — Ici l'auteur oublie complètement qu'il n'assistait pas au Congrès de Blois, dont le compte rendu ne porte rien relativement à cette question, et qui est intitulée *L'Homme tertiaire* ; tandis que M. G. de Mortillet intitule son résumé : *Le Précurseur de l'homme* à l'Association française ; et il place sous le couvert de l'Association la démonstration qu'il aurait donnée au Congrès, s'il y eût assisté, de l'existence de cet être imaginaire qu'il a appelé *l'anthropopithèque* ou l'homme-singe.

Je le répète, la question de la nature de cet être intelligent n'est pas traitée au compte rendu des séances de Blois, et on est resté sur ce point d'interrogation : Les silex de Thenay sont-ils travaillés ?

E. Nouel.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

Digitized by Google

Renouvellement du Bureau pour 1885

—

Le Président rappelle à la Société qu'il y a lieu de procéder à l'élection de quatre membres du Bureau.

32 membres prennent part au vote.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

MM. de Rochambeau, *président* (30 voix) ;
Aug. de Trémault *secrétaire* (30 voix) ;
de Maricourt (29 voix);
Saint-Martin (21 voix).

Ces Messieurs sont élus membres du Bureau pour trois ans à partir du 1er janvier 1885.

L'élection à la présidence de M. de Rochambeau oblige à l'élection d'un membre du Bureau, pour le remplacer pendant le temps qu'il devait encore rester en fonctions.

M. Mascarel est nommé à l'unanimité.

Au nom du Bureau, M. le Président propose à l'assemblée de décerner à M. G. de Trémault, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la Société, le titre de trésorier honoraire, avec droit d'assister aux séances du Bureau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Digitized by Google

L'ANCIEN

FORT DE FONTENAILLES

Commune de Nourray, canton de Saint-Amand

Par M. G. Launay.

Lorsque nous parcourions, il y a vingt-cinq ou trente ans, toutes les communes de l'arrondissement de Vendôme, pour en établir le répertoire archéologique, nous fûmes, déjà à cette époque, frappé par une disposition toute particulière observée dans l'établissement d'un ancien fort situé à un kilomètre au N.-O. du bourg de Nourray, et portant le nom de château de Fontenailles.

Nous nous étions bien promis de revenir faire plus plus tard une étude spéciale sur cette intéressante construction, dont aucun des lieux fortifiés du pays ne nous avait rien présenté d'analogue; mais, toujours arrêté par une foule d'autres sujets à traiter, nous avions remis indéfiniment cette étude.

La question ajournée vient tout récemment d'être reprise à l'occasion de la découverte du polissoir de Nourray, situé à une courte distance de ce vieux château, et qui nous a obligé à plusieurs déplacements.

Nous allons vous soumettre la description de ce fort. Un plan, que nous joignons au Bulletin, la rendra plus facile à comprendre.

Une enceinte de douves ou fossés, d'une forme assez

Digitized by Google

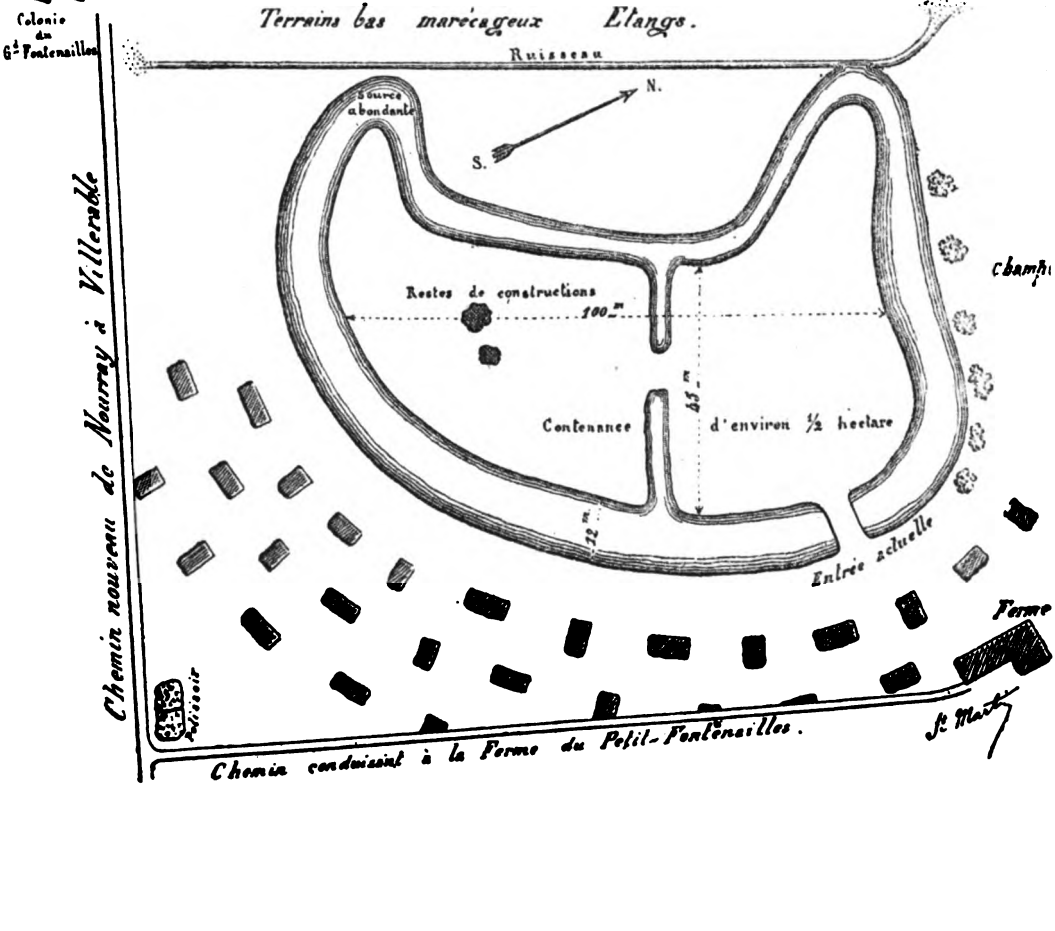

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

bizarre, aux contours arrondis, se termine par deux espèces de crochets faisant saillie sur la partie ouest du fossé.

Lors de la première visite indiquée plus haut, une douve intérieure, comblée depuis, partageait l'espace en deux parties. Celle du S.-E. contenait encore des restes de constructions assez importants, paraissant être ceux d'un donjon, avec fondations dans le voisinage, offrant l'aspect de l'entrée d'un souterrain ou four en briques.

Depuis cette époque, le terrain a été entièrement fouillé pour en extraire la pierre, assez rare dans la localité.

Les fossés, d'inégales largeurs, mesurent depuis 6^{m} jusqu'à 12^{m}, avec 4^{m} de profondeur ; l'espace intérieur, de 100^{m} de longueur sur une largeur moyenne de 45^{m}, a une contenance d'un demi-hectare environ.

Mais ce qui doit particulièrement attirer l'attention des archéologues, et ce que nous n'avons jusqu'ci trouvé mentionné dans aucune description d'enceintes fortifiées, c'est la nombreuse quantité de *buttes* en terre, disposées sur plusieurs rangs, comme l'indique le plan, à 5 ou 6^{m} en avant des fossés au S.-E. et parallèlement à la direction de ces fossés, à des distances irrégulières, avec rangs alternant entre eux.

Ces buttes rectangulaires, de 3 à 4^{m} de longueur sur 2^{m} environ d'épaisseur, et de hauteurs variables, formant un cube de 10 à 12^{m}, renfermaient parfois des pierres à l'intérieur ; mais le plus souvent elles étaient construites en terre seulement.

Lors de notre première visite, un grand nombre étaient encore debout. Le vieillard qui nous accompagnait, le sieur Blanchecotte, maire de la commune, nous disait les avoir vues, dans son enfance, presque au complet.

A l'opposé, à l'ouest, on n'en a pas trouvé trace. Le

Digitized by Google

terrain plus bas, marécageux et couvert d'étangs à cette époque, défendait suffisamment l'approche de ce côté.

En présence de cette disposition inusitée de buttes, notre première impression a été de rechercher quelle avait dû être leur destination. Nous n'avons pu, après réflexion, leur en supposer d'autre que celle d'avoir été établies là comme moyen de défense de l'enceinte sur son côté attaquable au S.-E.

Peu versé dans l'étude des fortifications, il nous a paru convenable de faire appel aux lumières d'un homme très compétent en ces sortes de questions, M. le commandant du génie de Rochas, en résidence à Blois, qui a bien voulu nous transmettre d'utiles renseignements dont nous vous de mandons la permission de vous citer quelques extraits.

« .... Toute défense de position doit être active, sous « peine de se voir bientôt anéantie ; c'est-à-dire que le « défenseur ne doit pas se borner à repousser les as- « sauts de l'ennemi, mais doit aller l'inquiéter dans « son camp, de manière à le décourager, si c'est pos- « sible, et à lui faire abandonner son entreprise.

« C'est pour cela que toute fortification bien entendue « doit avoir des dispositions propres à pratiquer les « sorties.... Aujourd'hui nous avons des chemins cou- « verts, c'est-à-dire un rempart en terre bas placé au « delà du fossé, dans lesquels s'assemblent les défen- « seurs en secret, et d'où ils s'élancent ensuite au de- « hors en franchissant le rempart....

« A Tyrinthe, en Grèce, les fortifications cyclopéen- « nes, composées de murs très épais et sans fossé, pré- « sentent, du côté accessible, une galerie intérieure « communiquant avec l'extérieur par de nombreuses « ouvertures. Les défenseurs se rangeaient en bataille « dans la galerie, puis sortaient en masse par les ou- « vertures. Quand ils battaient en retraite, ils reculaient « également en bataille, et rentraient à la fois par tou- « tes les ouvertures ; puis, une fois dans la galerie,

Digitized by Google

« chaque soldat se mettait à l'abri derrière les piliers,
« où il attendait l'ennemi.....

« Vous voyez maintenant, Monsieur, l'explication de
« la disposition des buttes qui existaient à Fontenailles.
« C'étaient des refuges derrière lesquels s'abritaient les
« défenseurs avant et après les sorties.... »

Cette solution, émanant d'une plume autorisée, et venant confirmer notre appréciation première, au moins quant à la destination des buttes, nous semble assez concluante pour être adoptée.

Il reste maintenant un autre point à éclaircir, c'est celui de l'époque à assigner à un semblable établissement.

On vient de nous présenter une certaine analogie entre les moyens d'attaque et de défense employés dans notre forteresse, et ceux en usage dans l'antique ville de Tyrinthe, en Grèce. Sans avoir la prétention de faire remonter aussi loin la construction du fort de Fontenailles, on peut au moins lui assigner une époque assez reculée dans le moyen âge.

On en trouverait une preuve dans l'ancienneté de la localité elle-même, qui possède une église très intéressante, datant au moins du XIe siècle, et qui renferme une pierre tombale d'un *de Fontenail,* seigneur du lieu, vivant dans le XIIe siècle. (Voir le dessin de la pierre tombale au tome XVII du Bulletin, p. 224.)

Ce *de Fontenail* était-il le premier du nom? Cela n'est pas facile à préciser, vu l'absence jusqu'ici de renseignements historiques.

L'ancienneté de ce vieux manoir serait encore attestée par deux chartes du cartulaire de Marmoutier. L'une d'elles cite un fief dans le Vendômois *apud Fontinetum,* et l'autre un fief *apud Fontenellum.* Ces deux chartes du XIIe siècle se rapportent bien à la même terre. L'identification avec Fontenailles est d'autant

Digitized by Google

plus vraisemblable, qu'il est en même temps question de Nourray.

La date précise de l'établissement de cet ancien fort n'était pas le principal but que nous nous proposions ici : il s'agissait surtout de mettre en relief une disposition qui nous a semblé assez extraordinaire dans nos contrées pour être consignée dans notre Bulletin, c'est-à-dire la nature des moyens d'attaque et de défense employés au fort de Fontenailles. Puissions-nous avoir rendu ce sujet intéressant pour vous !

En terminant, nous adresserons nos remerciements à ceux de nos collègues qui nous ont aidé dans ces constatations, et en particulier à l'instituteur de Nourray, M. Boissé, qui a dressé un plan bien exact des douves du fort de Fontenailles.

Digitized by Google

Digitized by Google

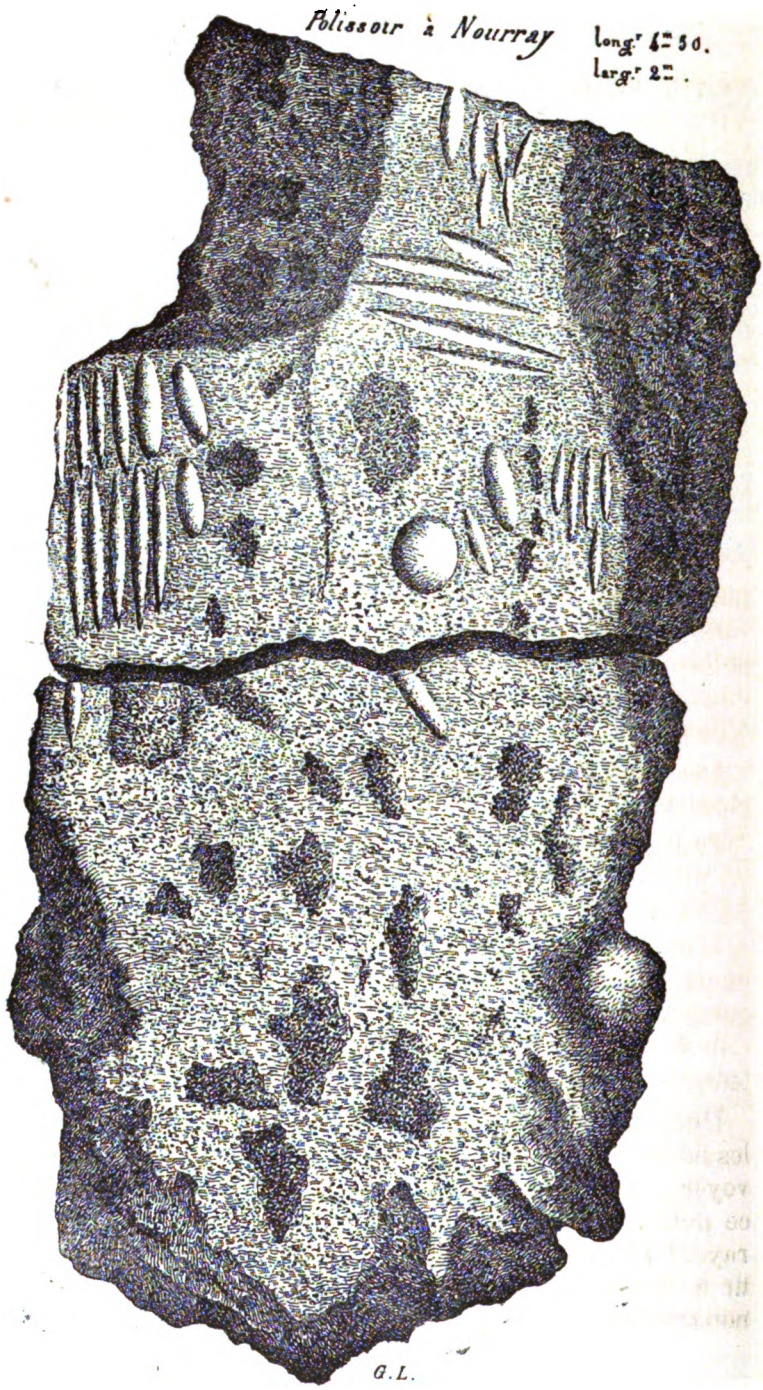

Digitized by Google

HISTORIQUE

DU

POLISSOIR DE NOURRAY

Par M. G. Launay.

—

Les lecteurs du Bulletin peuvent se rappeler qu'en juillet 1879, un rapport leur fut présenté sur la découverte d'un polissoir dans la commune de Nourray; ce polissoir était enfoui au milieu d'un fossé d'une route nouvelle devant relier le bourg de Nourray à celui de Villerable.

Les ouvriers avaient en partie déterré deux énormes blocs de pierre, dont l'administration des ponts et chaussées ne pouvait tolérer la présence en plein fossé, et ils avaient même tenté de briser ces blocs pour les faire servir à l'empierrement de la route.

L'un de nos plus zélés correspondants, M. Bruneau, ancien instituteur à Saint-Amand, passant par hasard sur cette route, découvrit, avec son flair habituel, sur l'un des blocs, quelques entailles qui attirèrent son attention, et dont il nous donna immédiatement avis.

Une commission de la Société se rendit aussitôt sur les lieux, où l'attendaient M. Bruneau et M. Minet, agent voyer, avec son cortège d'ouvriers, travaillant sur ce point, à un kilomètre environ au N.-O. de Nourray. Ils parvinrent, en notre présence, à faire sortir à moitié hors de terre l'un de ces blocs, sur lequel nous constatâmes une quinzaine d'entailles ou cuvettes,

Digitized by Google

la partie encore enfouie en dissimulant un certain nombre.

Ce bloc, d'une superficie de $3^m,42$ sur $0^m,75$ d'épaisseur, avec un poids de 2,500 kil. le mètre cube, arrivait à peser 5,985 kil. Malgré ce poids énorme, notre intention était, par un moyen quelconque, de faire conduire dans la cour du Musée cet intéressant monument mégalithique, mis à notre disposition par les ponts et chaussées, surtout lorsque, débarrassé complètement des terres qui en recouvraient encore une partie, nous vîmes apparaître un complément d'entailles et de cuvettes merveilleusement polies, au nombre de treize, et qui en faisaient un des plus rares types découverts jusqu'ici.

Pour soulever et transporter une aussi lourde masse, il nous fallait des engins et des voitures peu en usage dans nos pays ; il nous fallait aussi compter sur la dépense nécessitée par un transport de trois lieues au moins.

Une autre difficulté se présentait : la route, était nouvellement chargée jusqu'à Nourray, et nous nous voyions forcés d'ajourner l'opération indéfiniment.

Nous ne pouvions pourtant pas laisser le fossé obstrué par ces deux énormes blocs, quelle que fût la bonne volonté des ponts et chaussées. On songea d'abord à faire remonter les deux blocs sur la berge du champ, assez élevée en cet endroit, ce qui pouvait en gêner le labourage, et rendre difficile, de la route, l'inspection du polissoir.

Notre embarras devenait de plus en plus grand, en présence de ces deux énormes masses ; bien que l'une d'elles fût pour nous une gêne sans profit, il fallait quand même en débarrasser le fossé.

Le 11 août 1883, se réunirent à Nourray MM. Nouel, L. Martellière, Launay et Crinière, entrepreneur, assistés du régisseur de M. de Gouvello, propriétaire du

Digitized by Google

champ. Plusieurs combinaisons furent discutées; mais, attendu les difficultés que présentait le transport jusqu'à Vendôme et les frais qu'il entraînerait, on dut renoncer au déplacement.

Il fut enfin décidé que les deux blocs seraient transportés à quelques mètres de leur point d'enfouissement, et à l'entrée du chemin conduisant à la ferme du Petit-Fontenailles, sur un terrain plane et inculte, et en bordure de la route, ce qui allait permettre de les voir très facilement.

Les ouvriers se mirent à l'œuvre quelques jours plus tard. En déplaçant, non sans peine, ces deux énormes pierres, on s'aperçut qu'elles n'étaient autrefois qu'un seul et même bloc; leurs brisures coïncidentes en ont rendu le rapprochement facile. On rencontre même sur la seconde moitié deux ou trois entailles; elles eussent été sans doute plus multipliées sans les nombreuses profondes cavités existant à sa surface.

Le 22 novembre 1883, la commission de la Société s'est transportée de nouveau sur les lieux, pour se rendre compte du travail exécuté. Elle a reconnu que le polissoir ainsi placé se trouvait dans les meilleures conditions. Situé bien en vue sur le bord du chemin de Nourray à Villerable, à quelques mètres de la colonie, orienté du S.-E. au N.-O., ce monument mégalithique, d'un aspect imposant, présente une longueur de $4^m,20$ sur 2^m de largeur, $0^m,75$ d'épaisseur, ce qui, avec un poids de 2.500 kil. le mètre cube, lui constitue un poids total de 15,750 kilogrammes.

On compte sur sa surface 33 rainures ou cuvettes, variant de longueurs depuis $0^m,50$ jusqu'à $0^m,20$, et pour les cuvettes de $0^m,20$ à $0^m,08$. Il est même probable que les parties détruites en A et en B devaient en avoir contenu une certaine quantité.

En résumé, nous pouvons dire hardiment, sans crainte d'être démenti, que notre contrée, déjà si renommée pour ses nombreux monuments mégalithiques,

Digitized by Google

vient de s'enrichir d'un spécimen plus important que tous ceux qui ont été décrits jusqu'ici. Nous n'avons qu'un regret à exprimer, c'est de ne pas le voir installé dans l'enceinte de notre Musée ; mais nos lecteurs comprendront que nous avons dû reculer devant les difffcultés du transport et devant les dépenses qu'il aurait occasionnées.

Digitized by Google

LES DERNIÈRES RESTAURATIONS

DU

CLOCHER DE LA TRINITÉ

Par M. L. Martellière

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié l'article publié dans notre bulletin de 1879 par notre regretté collègue Oct. Robin, au sujet des travaux de restauration du clocher de la Trinité. Son étude débutait par une sorte d'historique des réparations qui avaient précédé la restauration générale commencée le 22 mars 1872. Elle était surtout consacrée à la description du nouveau beffroi destiné à supporter les cloches, et s'arrêtait à la reconstruction de la pointe de la flèche. Une mort prématurée ayant malheureusement empêché l'auteur de terminer son œuvre, nous avons essayé d'entreprendre à sa place l'examen de cette dernière et importante partie de la restauration entièrement terminée aujourd'hui. Mais il nous a semblé qu'il n'était pas sans intérêt de revenir un peu en arrière, et de reprendre aussi, autant du moins qu'on peut le faire en l'absence de pièces et de documents, la recherche de l'ancien état du clocher et de quelques particularités qui s'y rapportent.

Dans les mémoires manuscrits de Duchemin de la Chesnaie, conservés à la bibliothèque municipale de Vendôme, nous trouvons la mention d'un orage qui éclata sur la ville au mois de juillet 1762. Le tonnerre tomba sur le clocher, projeta au loin la croix de fer qui le surmontait, et causa de sérieuses dégradations

Digitized by Google

à la flèche et aux bâtiments environnants. Duchemin de la Chesnaie ne dit pas en quoi consistèrent les travaux nécessités par cet accident; il constate seulement que la réparation des dommages s'éleva à la somme de 60 louis ou 1440 livres. Il tenait ce renseignement de l'ancien célérier des Bénédictins, dont il ne donne pas le nom, mais qu'il avait personnellement connu et qui était en fonctions au moment du désastre.

L'importance des dégâts occasionnés par l'orage de 1762 ne paraît guère moindre que celle du fameux coup de foudre de 1818, le seul dont ait parlé M. Robin et qui fut la cause première de la restauration nouvelle. Lors de la réfection de la grande corniche à la base de la flèche, nous avons eu occasion d'observer nous-même que, dans la couverture conique en pierrre de l'un des quatre pinacles (nous voulons parler de celui qui repose sur l'angle sud-ouest de la tour et est reconstruit en entier aujourd'hui), se trouvaient encastrés un certain nombre de matériaux ayant appartenu à une construction antérieure. Ils portaient encore les traces de taille sans rapport avec leur emploi actuel, et bien visibles malgré le mortier dans lequel ces débris étaient noyés. Nous en avions tiré cette conséquence que ce clocheton, d'ailleurs plus succeptible de détérioration que les autres, à cause de son exposition à la pluie et aux vents dominants dans nos climats, avait déjà été remanié à une époque indéterminée, mais qui n'était peut-être pas fort ancienne. Un examen plus attentif aurait probablement amené, pour d'autres parties du clocher, une semblable constatation.

Sans attacher à ce fait plus d'importance qu'il n'en mérite, nous sommes en droit de nous demander, en voyant le clocher deux fois frappé par le tonnerre en moins de 60 ans, si vraiment il en avait été respecté pendant sept longs siècles, comme on le répète volontiers sans aucune preuve? Il est vraisemblable au contraire que depuis l'époque de sa fondation, c'est-à-dire depuis les

Digitized by Google

prmières années du XIIe siècle, le monument a dû subir, pour une cause ou pour une autre, d'incessantes réparations (1). L'installation du beffroi en charpente nécessaire à la pose de la grosse cloche due à la libéralité d'Antoine de Crevent n'a-t-elle pas été, par exemple, l'occasion de quelque travail de maçonnerie à l'intérieur du clocher? Certaines parties de la construction, notamment les petits murs formant arcs-boutants autour du pilier central qui repose sur le sommet de la voûte du rez-de-chaussée, et peut-être aussi cette voûte elle-même, présentent des anomalies qu'il semble difficile de faire remonter à la construction primitive, et qui ne s'expliquent guère que par un remaniement ultérieur.

Nous savons encore qu'en 1700 Philippe de Vendôme, grand-prieur de France et abbé de la Trinité, fit refondre la cloche du XVIe siècle. Mais c'est tout ce que nous apprend l'inscription de la cloche actuelle. Pourquoi cette refonte? Quel événement l'avait rendue nécessaire? De quels travaux fut-elle l'occasion? La

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, nous devons à l'obligeance de M. Aug. de Trémault la communication d'un nouveau document qui vient tout à fait à l'appui de notre manière de voir. Le *Monasticon Benedictinum*, ms. conservé à la Biblioth. Nat. sous le n° 12.700, fonds latin, renferme entre autres renseignements curieux sur l'abbaye de Vendôme, et notamment les processions de la Ste-Larme, un mémoire écrit certainement par un religieux de la Trinité et intitulé: *Réforme de l'Abaye* (sic) *de la Très Sainte Trinité de Vendôme par la Congrégation de St-Maur en France.*

On y lit à la date de 1621 :

« 21 octobre 1621, jour de l'introduction de la règle de la Con-
« grégation de St-Maur. Cette même nuit de l'Introduction, s'éle-
« va une si furieuse tempête de vent, de tonnerre et d'éclairs que
« l'on appréhendait que tout fut renversé par terre. Il n'y eut
« pourtant point d'autre mal, Dieu merci, que celui que fit le ton-
« nerre en tombant sur le grand clocher et abatit quelques pe-
« tites *piramides* et en passant froissa une des grosses cloches
« dont il fit tomber quelque peu de *métail.* »

Digitized by Google

regrettable destruction des archives de l'abbaye rend impossible de répondre à ces questions, ainsi qu'à bien d'autres du même genre. A moins d'admettre que le grand-prieur agit par pure vanité, pour substituer son nom à celui d'Antoine de Crevent, il faut penser que cette opération coûteuse fut entreprise à la suite de quelque accident qui avait mis la vieille cloche hors de service.

La hune, autrement dit le mouton, porte la date de 1774 (1). Un nouveau travail avait donc été exécuté à ce moment. Nous voulons seulement montrer par là que si des parties intérieures, protégées contre les intempéries des saisons, étaient ainsi sujettes à des changements constants, les parties extérieures n'en pouvaient pas non plus être exemptes.

Puisqu'il a été déjà tant question de la grosse cloche de la Trinité, on voudra bien nous pardonner, nous l'espérons, un dernier souvenir. On sait que trois des quatre cloches qui sonnaient le *Carillon de Vendôme* furent brisées à la Révolution. Duchemin de la Chesnaie raconte combien il s'en fallut de peu que la quatrième n'eût aussi le même sort : « L'ordre avait été « donné à un serrurier de la ville de casser aussi la « grosse cloche, mais le sieur Marganne-Rullière, pro- « cureur-syndic du district, ayant représenté à ses col- « lègues que si l'ordre était exécuté, il ne resterait plus « de cloches pour annoncer non seulement les assem- « blées générales prescrites par l'assemblée nationale, « mais encore les incendies et autres événements pu- « blics et extraordinaires ; d'après ses observations, « que nous avons recueillies de sa propre bouche,

(1) Nous parlons ici d'après Duchemin de la Chesnaie et d'après un autre document sur lequel nous reviendrons plus loin. Nous n'avons pu personnellement retrouver cette indication sur l'énorme pièce de bois qui ne mesure pas moins de 0m, 80 d'équarrissage.

Digitized by Google

« [l'ordre fut révoqué (1);] il se transporta sur le « champ lui-même au clocher où il trouva le serru- « rier ayant déjà la main levée pour frapper le coup « fatal. »

Pour terminer le chapitre des cloches, rappelons que le petit clocher, lui aussi, contenait jadis quatre cloches. Elles ont été descendues à la Révolution. Il n'en a plus que deux aujourd'hui : l'une est toute moderne et sans intérêt pour nous ; l'autre, qui porte la date de 1584 et les armes des Sared de Moran, fut acquise par la fabrique quelque temps après le rétablissement du culte. C'était auparavant un timbre d'horloge qu'il a fallu forer entre les anses pour suspendre le battant. L'abbaye de la Trinité possédait donc huit cloches, sans compter celle du réfectoire, importante non seulement en raison de sa fonction spéciale, mais aussi comme dimensions, et qui était peut-être celle que les moines entendaient le plus volontiers. Enfin, pour ne rien négliger, nous dirons qu'à droite de l'ancienne entrée du monastère, située entre l'église et le clocher, il existait autrefois une horloge ayant son timbre particulier. Les charpentes en étaient encore visibles vers le commencement de ce siècle, près de la tourelle de l'escalier, ainsi que l'emplacement nécessaire à la marche des poids et du balancier qui la faisaient mouvoir.

Les indications relatives à la digression ci-dessus nous sont fournies par un registre qui nous a été fort obligeamment communiqué par notre collègue M. le curé Roulet. Il contient l'inventaire des meubles et objets mobiliers appartenant à la paroisse de la Trinité, inventaire dressé de 1808 à 1814 par l'abbé Gaignot, alors vicaire de cette paroisse et qui fut plus tard curé de Villiers. Le rédacteur ne s'est pas borné à inventorier et cataloguer avec un soin minutieux tout

(1) Ce membre de phrase ne se trouve pas dans le texte manuscrit.

Digitized by Google

ce que possédait alors l'église en fait de meubles, tableaux, linge, ornements, etc. ; il entremêle encore ce travail de commissaire-priseur d'observations et de remarques qui, malgré l'incorrection du style et de l'orthographe, annoncent un esprit éclairé et curieux, et dont plusieurs sont précieuses à présent pour nous (1) ; nous y avons fait plus d'un emprunt au cours de cette notice.

La première opération des travaux de restauration du clocher avait été d'en débarrasser l'intérieur d'une foule de planchers et de cloisons en bois, qui l'encombraient du haut en bas. La grande salle du rez-de-chaussée, aujourd'hui d'un aspect si monumental, était divisée en plusieurs étages desservis par un escalier spécial. Au temps de l'abbé Gaignot, le rez-de-chaussée servait de cellier au sacriste ; au 1er étage étaient deux belles chambres, et au-dessus, une grande pièce avec cheminée servait de lingerie. Ces dispositions furent modifiées du temps de M. le Curé Caille. Le 1er étage fut transformé en une seule chambre avec alcôve. Après avoir été le logement du sacristain, celle-ci devint l'atelier des menuisiers et sculpteurs qui travaillèrent à la construction de la nouvelle chaire à prêcher (2). Aujourd'hui que tout cela a heureusement disparu, on peut juger sans obstacle des belles proportions de ce magnifique vestibule. Une seule porte y donnait autrefois accès : c'est celle qui, du midi, s'ouvre maintenant sur une des cours dépendant du quartier de cavalerie. Elle a dû être élargie dans sa partie inférieure pour donner passage à la grosse cloche.

(1) Voir l'appendice ci-après.

(2) D'après un renseignement extrait d'un ancien plan de la Trinité déposé aux Archives nationales, et qui nous est gracieusement communiqué par M. de Rochambeau, le rez-de-chaussée du clocher était occupé au XVIe siècle par une teinturerie et le premier étage par un atelier de menuiserie. Il est assez curieux de revoir cet emplacement, au bout de trois siècles, rendu à son ancienne destination.

Digitized by Google

L'autre entrée, celle qui donne sur le parvis et est seule utilisée pour le service journalier du clocher, a été percée après coup dans un massif de maçonnerie dont l'épaisseur dépasse en cet endroit quatre mètres, à cause du voisinage de la tourelle de l'escalier. On l'appelait *la porte des sonneurs*. Remarquons en passant que la porte de l'escalier en pierre qui monte au beffroi est fermée par un panneau de menuiserie, coupé dans un grand tableau peint sur bois, représentant le Baptême du Christ. Ce tableau, à en juger par ce qui reste, devait être de grande dimension. On voit qu'il était divisé en trois parties formant une sorte de triptyque; dans le motif de droite, on distingue un chevalier debout, de bien plus grandes proportions que les personnages du sujet principal; le motif de gauche a entièrement disparu. Quoique l'exécution de cette peinture ne soit pas irréprochable, un pareil acte de vandalisme est déplorable; il ne remonte peut-être pas très loin, car l'abbé Gaignot dit positivement que de son temps « l'escalier en pierre n'avait pas encore de vanteau (*sic*). »

Au-dessus de la voûte, près de la porte de l'escalier, on avait pratiqué une sorte de réduit ou cabine en colombage qu'on nommait *le chauffoir des sonneurs*. Dans les intervalles des sonneries, les sonneurs venaient s'y mettre à l'abri du froid et du vent; une sorte de foyer avec tuyau pour le passage de la fumée y avait été disposé. La fumée d'ailleurs ne s'échappait pas à l'extérieur, mais se répandait dans le clocher même, et a laissé sur les murs des traces bien visibles encore. Nous pensons ne faire aucun tort à l'honorabilité de MM. les sonneurs, qui ne se piquent pas d'ailleurs d'être des modèles de sobriété, en supposant que cet endroit leur servait plus à se rafraîchir qu'à se réchauffer.

Un plancher en bois, déjà en fort mauvais état vers 1814, séparait l'étage des cloches de la flèche proprement dite. Il reposait sur un poteau central portant

Digitized by Google

lui-même sur la charpente du beffroi. Inutile de faire ressortir ce que cette disposition avait de vicieux : on voit de suite combien les oscillations du beffroi, à peu près nulles à la base, mais ayant au sommet une assez grande amplitude, devaient ébranler ce support et par suite le plancher qu'il était censé soutenir. Ce plancher fut refait en entier en 1831, mais sans le pilier central, par le sieur Irvoy, menuisier, moyennant une somme de 1.255 francs. Aujourd'hui il a été repris à nouveau avec une disposition qui permet d'employer des bois d'une moindre portée. Il a été recouvert d'un revêtement en feuille de cuivre, dans le but d'empêcher l'action destructive de la pluie tombant par les vastes baies ouvertes à cet étage.

« Dans le cône de la flèche, sont placées de dis-
« tance en distance dans le mur, des charpentes des-
« tinées à faire plancher et à placer en zig-zag des
« échelles afin que les couvreurs puissent ainsi, pour
« les réparations, monter jusqu'à une lucarne qui se
« trouve au sommet du cône. Là, par cette ouverture,
« peut se placer un échafaud d'où avec une échelle de
« 22 pieds on parvient à la croix qui est en fer, à bou-
« les plates aux deux bras et est surmontée d'un coq
« en cuivre rouge. »

Nous avons voulu citer textuellement ce passage, afin de montrer combien le rédacteur est exact et précis dans ses descriptions. Les planchers dont il est question ont disparu depuis longtemps, mais on en voit les traces.

Dans sa notice sur la réfection du beffroi, M. Oct. Robin fait ressortir l'excellence du système de suspension adopté aujourd'hui, en remplacement des vieilles charpentes du XVIe siècle dont, nous dit-il, le cube total était de 76^{m} 523 décimètres cubes, tandis que le cube des bois employés n'est plus que de 12^{m} 744. Certes nous apprécions la valeur de l'ingénieux système de l'abbé Eguillon ; nous reconnaissons qu'au point de vue théorique, il possède une incontestable supério-

Digitized by Google

rité, mais il semble mesquin et tronqué dans le grandiose vaisseau où il est placé; son installation économique jure avec l'ampleur, on peut même dire le luxe de son enveloppe. Parfait dans nos faibles clochers modernes, il est déplacé dans le clocher de la Trinité; il y est un anachronisme, presque une faute de goût. Il est vrai, circonstance atténuante en faveur des architectes dont nous sommes les premiers à admirer le savoir et le talent, qu'ils ne disposaient pas des mêmes ressources que Viollet-le-Duc dans sa belle restauration du beffroi de Notre-Dame de Paris. Au point de vue pratique, le nouveau beffroi est d'un accès difficile, et les sonneurs n'approchent qu'avec peine de la cloche lorsqu'il s'agit de la sonner à grande volée.

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter l'ancien beffroi. Il était regardé comme un chef-d'œuvre de charpenterie, non seulement par les Vendômois, un peu suspects à cet égard de patriotisme de clocher, mais par les étrangers et les gens du métier. Malgré son poids considérable, nous pensons qu'il eût été possible de le conserver à peu de frais et sans danger pour le clocher, qui l'avait porté sans effort pendant de longs siècles. Bien qu'une seule de ses quatre cloches ait échappé à la destruction, nous nous figurions volontiers entendre à travers ses vieilles poutres comme un dernier écho de l'antique refrain jadis si populaire et si oublié aujourd'hui. Les *Cloches de Corneville* ont remplacé le *Carillon de Vendôme.*

Dans un prochain article, nous aborderons spécialement l'étude de la restauration de la flèche, et celle de l'échafaudage à la fois solide et hardi que nécessita cette opération.

Digitized by Google

APPENDICE

Plusieurs faits consignés dans l'inventaire dressé par les soins de l'abbé Gaignot nous ont paru de nature à intéresser nos lecteurs et à mériter d'être reproduits dans ce bulletin, bien qu'ils ne se rapportent pas d'une façon positive, sauf un peut-être, au sujet traité ci-dessus. Nous y avons joint quelques notes nécessaires à l'intelligence du texte.

I

Dans les fouilles qu'on a faites afin de faire disparaître l'humidité (1), on a trouvé près la grille gauche du chœur, vis-à-vis la Chapelle St-Eloy (2), la MARMITE des ouvriers employés à la construction de l'Edifice. C'est un grand vaisseau en terre cuite d'un blanc gris, de 27 lignes d'épaisseur, haute de 2 pieds et demi, de 3 pieds et demi de diamètre. Elle est maçonnée tout autour, excepté dans la partie du couchant où s'est trouvé le fourneau en pierres de taille sur lequel se mettait le bois ou charbon. A quatre pieds de la marmite était un rang de sièges aussi en pierres de taille, faisant demi-cercle et revenant joindre le fourneau. Ces pierres tendres sont tombées en morceaux quand on a voulu les lever. Ces sièges pouvaient contenir quinze personnes. Il paraît que les ouvriers employés à la

(1) Il s'agit d'un travail exécuté en 1814 pour combattre « *l'humidité qui avait tellement verri* (verdi) *les pavés qu'on n'osait plus s'y mettre à genoux..... On vuida à deux pieds de profondeur la terre qui fut remplacée par du jars* (caillou); *on fit fabriquer des carreaux de terre cuite qui furent deux fois au feu,* » et qui servirent à recarreler le bas-côté nord et une partie de la nef. « *L'expérience a tellement réussi que non seulement l'humidité a disparu, mais qu'on est obligé d'arroser même en hiver* »

(2) Cette chapelle, qui avant la Révolution s'appelait Chapelle Saint-Michel, porte aujourd'hui le nom de Chapelle de la Compassion.

Digitized by Google

bâtisse de la nouvelle église y faisaient leur *pot-bouille* et ne quittaient point l'atelier ; surtout si c'étaient des étrangers, ils trouvaient sûrement plus d'économie à vivre en commun.

II

Vers le milieu de la grande nef et près la masse (1) des piliers, côté du midi, on a découvert plusieurs tombeaux : deux entres autres dont on n'a fait, pour le premier, que de lever une des pierres qui le couvraient ; il était en forme de voûte pointue : on l'a laissé tel qu'il était. L'autre était couvert d'une tombe (2) d'une seule pièce, de sept pieds de long sur quatre de large. Il était sculpté en dessus et annonçait un personnage en robe ; mais tellement dégradé qu'il était impossible de distinguer qui il représentait. Cette tombe a été enlevée et coupée de manière à former quatres belles marches.

III

Près les portes, au milieu de la seconde arcade de la grande nef, on a trouvé l'emplacement du MOULE où a été fondue la grosse cloche en 1700, et à côté le fourneau où étaient encore restés des morceaux de bois charbonné. Cet emplacement peut avoir neuf pieds de diamètre, il est bâti en moellon et à ciment, le parquet est battu et a un massif aussi en ciment. Le fourneau peut avoir cinq pieds de long. Il paraîtrait que les Bénédictins auraient compté se servir encore de cet emplacement pour le même usage, car le vide rempli des débris du moule de la cloche était couvert d'une quantité prodigieuse de mortier, dans lequel ont été comme noyées les pierres du pavage qu'il est très diffic le d'enlever. On n'a détruit de ce moule qu à la profondeur du caillou, le reste est intact.

(1) Fondation.
(2) Pierre tombale.

Digitized by Google

IV

Au nord, dans la basse-nef, vis-à-vis la chapelle St-Jean (1), on a découvert le canal de la fontaine sur laquelle, dit l'histoire de Vendôme, fut bâti l'autel de l'Eglise de la Trinite (2).

Il est construit en pierre et forme un petit carré, couvert de pierres de tailles ; ayant levé une de ces pierres, on s'est aperçu que le canal était rempli d'herbes ; on les a tirées avec la main et l'eau a coulé de la grosseur du tuyau. Mais où est son embouchure? Serait-ce à la fontaine de la place d'Armes (3), ou, en faisant un détour, le tuyau irait-il dégorger ses eaux dans le canal des Cordeliers (4) ? Ce qu'il y a de certain pour cette dernière hipotèse (sic), c'est que dans une espèce de placard carré pratiqué dans l'épaisseur du mur près la Chapelle St-Jean, en prêtant l'oreille, on croit entendre le bruit d'une eau courante. Quant à la source, le canal passant sous le maître-pilier du chœur, il paraît qu'il joint l'autel. Quand on entreprendra le cailloutage du chœur, on pourra en creusant un peu plus avant, suivre ce canal et si l'on trouvait la source derrière le grand-autel, il faudrait y former un puisard qui formerait une nouvelle curiosité pour le pays et pourrait exciter la curiosité des étrangers.

(1) Aujourd'hui Chapelle des Fonts.

(2) La tradition rapporte en effet que le maître-autel de la Trinité est situé précisément sur l'emplacement de la fontaine dans laquelle Geoffroy-Martel vit s'abîmer les trois lances de feu. Ce que rapporte l'abbé Gaignot vient à l'appui de la légende.

(3) L'abbé Gaignot veut parler de cours d'eau souterrain qui passe sous l'extrémité sud de la place d'Armes et qui était alors visible dans la traversée de la rue Guesnault, où se trouvait un abreuvoir.

(4) Le bras du Loir qui longe l'ancien couvent des Cordeliers, aujourd'hui le Calvaire, et passe au pont Parrin (Perrin).

Digitized by Google

Après ces lectures, M. le Président donne la parole à M. le marquis de Nadaillac, qui a bien voulu se charger de rendre compte à l'assemblée du résultat de l'enquête ouverte par l'*Association Française pour l'avancement des Sciences*, dans sa dernière session de Blois, sur la question des SILEX DE THENAY.

La compétence si bien établie de notre savant collègue sur ces sujets donnait à cette communication un intérêt tout particulier, ainsi que l'ont témoigné les applaudissements qui ont accueilli son improvisation.

M. de Nadaillac a bien voulu résumer lui-même sa communication verbale, pour en faire profiter les lecteurs du Bulletin. Voici ce résumé :

J'ai l'honneur d'offrir à la Société une série d'articles que j'ai publiés dans le journal la *Nature* sur l'*Art préhistorique en Amérique*. Ce n'est ici ni le lieu ni le temps de traiter cette question. Je me contenterai d'appeler l'attention sur la figure qui représente le portique de Kabah. Ceux qui l'examineront peuvent se représenter l'étonnement des explorateurs en rencontrant, au milieu des déserts du Yucatan, au milieu des forêts vierges où il fallait le plus souvent se frayer un passage la hachette à la main, un arc de triomphe que l'on croirait transporté de la campagne de Rome. Il serait facile de signaler d'autres points de ressemblance avec certains monuments de l'Assyrie et de l'Egypte. A-t-il existé entre les peuples de l'Amérique et ceux de l'ancien continent des rapports inconnus à l'histoire ? Ou devons-nous voir dans ces ressemblances une des conséquences de la similitude du génie de l'homme, toujours le même à travers le temps et à travers l'espace? C'est ce que nos connaissances actuelles ne permettent guère de décider.

Digitized by Google

LES SILEX DE THENAY (1)

L'Association française pour l'avancement des Sciences, dans sa session de Blois, avait le désir de vérifier sur place la question des pierres taillées de Thenay, qui a soulevé de si longues et ardentes discussions, et dont l'importance est incontestable au point de vue du vieux passé de l'humanité. Par les soins des sections réunies d'anthropologie et de géologie, des fouilles considérables avaient été entreprises sous la surveillance de deux de nos collègues qui s'étaient chargés de cette mission. Le 8 septembre, une excursion eut lieu à Thenay. Un grand nombre de membres y prirent part, et les fouilles et les recherches les plus actives se succédèrent durant toute la journée. La discussion commença le soir même. Elle se continua à Blois le lendemain, et si aucune décision n'est intervenue (les progrès de la science ne s'affirment pas par des votes), la question du moins a fait un grand pas.

Les géologues ont été unanimes pour classer dans l'éocène ou tertiaire inférieur (2) les terrains où les silex que l'on nous dit taillés avaient été rencontrés, et qui avaient été regardés jusqu'ici comme miocènes. Ce point est important; car, s'il est vrai que nous sommes séparés des temps éocènes et miocènes par un nombre incalculable de siècles, et par des convulsions et des remaniements dont les assises de la terre gardent l'impérissable témoignage, il faut ajouter qu'à l'éocène la

(1) V. à la *Bibliographie* de ce numéro les analyses de deux articles déjà publiés sur cette question dans les *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme* et dans l'*Homme*, journal des sciences anthropologiques.

(2) Les divisions des temps tertiaires, éocène, miocène et pliocène, imaginées par Sir C. Lyell, reposent sur la proportion des formes actuelles de coquilles que leur faune renferme.

Digitized by Google

faune mammalogique, représentée soit par les animaux qui vivent encore actuellement, soit par leurs ancètres immédiats, commençait seulement à se montrer. Au début de la période, les mammifères se rapprochent en général de ceux qui ont paru à la fin de l'époque secondaire; à côté des marsupiaux, on trouve des placentaires dont l'organisation offre de nombreux points de contact avec celle des didelphes; les pachydermes sont absolument étrangers aux espèces actuelles; les ruminants apparaissent très peu nombreux, et seulement vers la fin de l'éocène; les solipèdes se montrent en Amérique, on ne les a pas trouvés jusqu'à présent sur notre continent; les proboscidiens sont inconnus; les carnivores n'offrent guère que le genre *cynodon;* si les quadrumanes ont existé, ce n'est que tout à fait à la fin de la période, et encore n'ont-ils été représentés que par des genres très inférieurs. Il est difficile, dans de semblables conditions, de concevoir l'existence de l'homme, et il faudrait, pour l'admettre, les preuves les plus positives. Les silex de Thenay nous apportent-ils cette preuve? En d'autres termes, ces silex ont-ils été intentionnellement taillés par un être intelligent, homme ou anthropoïde? La section d'anthropologie nous a paru à peu près unanime à répondre par la négative, bien qu'à coup sûr, je le répète, aucun verdict scientifique ne pouvait intervenir. De nombreuses pierres avaient été rapportées; elles étaient déposées sur le bureau. Aucune ne montrait les traits caractéristiques du travail de l'homme, ni le plan de frappe, ni le bulbe conoïdal, ni les retouches. Il en est de même des silex recueillis par l'abbé Bourgeois, et qui sont aujourd'hui déposés au musée de Saint-Germain (1). Aucun d'eux, selon moi, ne présente la trace certaine

(1) Je n'ai examiné que très superficiellement les silex du musée de Vendôme, qui proviennent également de la collection de l'abbé Bourgeois. Pas plus que ceux de Saint-Germain, ils ne présentent de traces d'un travail humain.

Digitized by Google

d'un travail dû soit à un homme, soit à un anthropoïde doué déjà des rudiments de l'intelligence.

Ce résultat de la discussion était prévu. Au mois de décembre de l'année dernière, deux de nos collègues de la Société d'Anthropologie s'étaient rendus à Thenay; un seul silex, parmi tous ceux qu'ils avaient maniés, portait quelques faibles traces, croyaient-ils, de travail humain. M. de Mortillet avait accepté de le décrire et a soutenu qu'il présentait tous les caractères de la taille intentionnelle; mais un autre membre des plus compétents, malheureusement mort depuis, M. Leguay, l'a victorieusement réfuté, et il était facile de voir qu'il était l'interprète de la grande majorité des membres présents, quand il disait que ce silex ne portait aucun des caractères rigoureusement exigés. Il repoussait également avec grande raison le feu comme un auxiliaire pour la taille des silex. Un silex brûlé ou éclaté par le feu est rendu pour toujours friable et impropre à tout usage.

Quant à l'existence de l'homme durant les temps miocènes ou pliocènes, rien dans les conditions physiques ou climatériques du globe, rien dans la faune ou dans la flore, ne s'oppose à priori à ce qu'un être semblable à nous ait vécu durant ces périodes; mais, jusqu'à présent, sur aucun continent, dans aucune région, nous n'avons de preuve de cette existence. Toutes celles apportées jusqu'à ce jour n'ont pu supporter l'épreuve de la discussion. Attendons donc d'autres faits; nous sommes prêt à les étudier, à les discuter, à modifier nos impressions si l'évidence est en leur faveur. Mais, jusque-là, nous ne cesserons de répéter, et l'étude longue et patiente que nous avons faite de la question nous permet de le faire avec quelque autorité, qu'aucun fait actuellement connu ne permet d'affirmer que l'homme ait vécu durant l'époque tertiaire.

Mis DE NADAILLAC.

Digitized by Google

L'HOTEL DU BELLAY*

Par M. Paul Blanchemain.

A LA MÉMOIRE

DE MON GRAND-PÈRE M. Octave DESSAIGNES.

Sous ses platanes verts, la demeure imposante
Mire au courant du flot sa beauté vieillissante ;
Un parfum d'autrefois l'imprègne, et, rayons purs,
Les soleils du passé réchauffent ses vieux murs.
D'illustres souvenirs l'ont faite glorieuse !
Mais un charme plus doux me la rend précieuse,
Sous ses voûtes m'attire un respect plus pieux.
Je m'y suis reposé dans mon printemps joyeux !
J'aime le toit immense aux vastes cheminées,
La tourelle octogone, et, d'or enluminées

(*) L'hôtel Langey de Vendôme, qu'on appelle aussi l'hôtel du Bellay, ou encore le Saillant, et qui appartient à la famille Dessaignes, était la résidence des Langey du Bellay.

Les substructions de cette demeure, formées d'arcades à plein cintre roman, sont fort anciennes ; la partie supérieure de l'édifice fut remaniée, et date de François Ier. C'est vers la moitié du XVIe siècle que prend place notre récit. Les Langey, branche glorieuse de la famille du Bellay, étaient, à cette époque, représentés par trois frères : Guillaume, l'ambassadeur et l'homme de guerre; Jean, le cardinal très puissant et très en cour comme son frère aîné; et René du Bellay, le moins connu des trois, qui fut évêque du Mans.

Un examen historique nous a permis de penser que René est

Digitized by Google

Par les feux du couchant qui rasent le pignon,
Les chimères de pierre aux têtes de lion.

Qui donc a, vers l'an mil, d'une main si certaine,
Fondé de ce logis l'arcade souterraine?
Le siècle de François premier l'a rajeuni.
Mais pour qui, tout d'abord, l'onde, miroir uni,
S'étendait-elle au pied de la muraille sombre?
Quelque charmant visage écoutait-il dans l'ombre
Le Troubadour caché sous le vieux pont de bois?
Etait-ce le séjour d'un de ces fiers bourgeois,
Amant des libertés, prêt à venger ses hontes,
L'œil sans cesse fixé sur le château des Comtes?

En ces temps moins lointains, où, rêveur, je me plais
A tourner un à un les merveilleux feuillets,
Récit triste ou doré des âges de l'histoire,
Cet asile reflète une aimable mémoire.
Là, René du Bellay, le saint prélat du Mans,
S'en vient au bord du Loir passer de doux moments.
Il joint de simples goûts à sa tâche sacrée.
D'arbrisseaux et de fleurs sa terrasse est parée,
Et, comme vont chercher les abeilles du ciel
Dans le calice ouvert une goutte de miel,
Il emprunte aux parfums des plus fraîches corolles

le seul qui ait habité l'hôtel de Vendôme. C'est un personnage distingué, ami des lettres et des fleurs.

Vers 1550, Joachim du Bellay, neveu des Langey et l'un des poètes de la Pléiade, venant d'Italie, où il avait accompagné le cardinal, rencontra Ronsard à Poitiers, et se lia avec lui. Joachim fut donc attiré vers celui de ses oncles qui résidait de temps en temps dans le pays de Ronsard, et c'est ainsi que nous le retrouverons, dans l'hôtel de Vendôme, auprès de René.

On l'accusa d'avoir ravi à Ronsard le secret d'un rhythme nouveau et gracieux, avant que le Prince des Poètes eût publié ses premières œuvres. Le poème y fait allusion.

Digitized by Google

Le baume guérisseur des suaves paroles.
Langey par la noblesse et Langey par le cœur,
La tendresse du ciel mêle en lui la douceur.
Ses frères soutenaient le fardeau du royaume ;
René traitait la gloire ainsi qu'un vain fantôme.
S'il se montrait parfois jaloux des dons royaux,
C'était pour soulager son peuple dans ses maux.
Sous la robe des saints d'autres cachaient l'épée ;
De ses pieux projets la pensée occupée,
L'évêque s'efforçait, zèle heureux et nouveau,
D'éterniser le bien par le culte du beau.

Oh ! comment n'aurait-il pas eu l'âme saisie
De tes sublimités, céleste poésie,
Cet apôtre penché sur le vieux livre hébreu,
Mystérieux écho du langage de Dieu !

Aussi, quand s'arrachant à sa mélancolie,
Son neveu Joachim accourt de l'Italie,
Quand il saisit le luth, quand des chantres latins
Il ose réveiller les rhythmes trop lointains,
Et, souhaitant pour nous un Virgile, un Horace,
De la langue française il stimule l'audace,
Le prélat tressaillit d'un généreux orgueil,
Il ouvrit au poète et ses bras et son seuil !

Près de Vendôme alors l'ardente renommée
De Ronsard grandissant disait la gloire aimée,
Et Joachim, heureux de suivre les sentiers
Où venait s'inspirer son ami de Poitiers,
Cet émule géant que la muse en voyage
Avait pour l'enhardir conduit sur son passage,
S'empressa d'accourir près du pieux vieillard.

Là, désertant la ville, il aimait au hasard
S'égarer dans la plaine où les fraîches rosées
Enivrent de leurs pleurs les moissons épuisées,

Digitized by Google

Lui-même y retrouvait la vigueur et l'espoir ;
La campagne est si belle où serpente le Loir !
Les bois enguirlandaient l'épaule des collines,
Les oiseaux caquetaient sur les vieilles ruines,
Et le chant des bergers montait des grands prés verts.

Sous le prestige un jour de ces tableaux divers,
Du Bellay se repose, et las de quelque ouvrage,
Il laisse sa pensée, en un léger voyage,
S'abandonner au fil capricieux de l'eau,
De Naveil la Romaine à l'ombreux Rochambeau,
Courir de val en val au fond du paysage,
S'élancer de Thoré, le caverneux village,
Au front ensoleillé des tours de Lavardin,
Du château de Montoire aux vignes en gradin
De Trôo la gracieuse, et, d'une aile plus sûre,
Traverser les champs blonds des plaines de Couture,
Jusqu'à toi, Poissonnière, émergeant des grands bois,
Vieux castel où naquit le *Cygne Vendômois!*

Mais, tandis que son rêve à l'horizon s'allonge,
Quel souffle harmonieux le détourne du songe ?
Il se penche, il écoute et ne respire plus.....
De l'autre bord du Loir jusqu'à lui sont venus
Les chants divins éclos aux lèvres d'un poète.
L'onde s'en est émue, et l'onde les répète.
Un rhythme frémissant, mélodieux et doux,
Révèle son mystère à l'auditeur jaloux.
Chaque nouvelle strophe éclate et chasse un doute,
C'est Ronsard, son ami !... son rival !... qu'il écoute,
C'est son ombre élégante, et ce sont ses discours !
Il court à lui..... Mais non. Le cœur a des retours.
D'un sentiment nouveau la puissance l'emporte ;
L'amour cède... la soif de la gloire est plus forte,
Et le voilà qui rampe, attentif et muet,
Dévorant chaque vers de l'ode qu'il refait.

Digitized by Google

On eût dit un voleur cherchant un abri sombre ;
Et sans cesse passait sur les eaux la grande ombre !

C'était l'heure où l'espoir attisait tous les feux
Qui consumaient le sang de Ronsard amoureux.
L'ivresse s'exhalait de son âme enflammée,
Et les vers élevaient au ciel sa bien-aimée.

Le poète s'est tu ; mais, brûlant, inspiré
Par le rhythme charmant que l'onde a soupiré,
Joachim a saisi la forme enchanteresse
De ces chants de l'amour, doux comme une caresse.
Il va de son amante égaler la beauté,
A Cassandre la fleur de la postérité.
Et quand, plus tard, sentant, comme une frêle plante,
Tarir en lui la sève, à la gloire trop lente,
Il aspire, et répand dans les cœurs attendris
L'harmonieux écho des chants qu'il a surpris ;
En vain le grand Ronsard se récrie, et l'accuse
D'attenter au génie et de piller sa muse,
Il voit, s'il est le maître et s'il peut s'irriter,
Qu'il a trouvé son frère et qu'il doit l'adopter.

Gracieux du Bellay, voix sympathique et tendre,
Dans la vieille demeure il me semblait t'entendre
Confier à l'évêque, à demi courroucé,
De tes folles amours le rêve cadencé.
Ses murs m'en ont redit l'attendrissant mystère.
Et près de ce doux Loir, sur cette aimable terre,
Où l'onde m'apportait, ô poètes rivaux,
Les rhythmes d'autrefois, charme des vers nouveaux,
Votre âme m'entourait, caresse fugitive,
Et j'accourais joyeux, à l'ombre de la rive,
M'enivrer aux zéphirs qui vous ont enivrés,
Respirer les senteurs des grands bois et des prés,
Remplis de votre nom, émus de votre gloire.
Mon cœur se retrouvait dans votre tendre histoire,

Digitized by Google

Car je sentais vibrer et palpiter en moi
D'un poétique amour l'inénarrable émoi!

C'est la sagesse aussi qui m'appelait vers elle,
Et qui s'attendrissait à ma chanson nouvelle:
Un vieillard bien-aimé m'attirait sur le seuil
Où Joachim reçut un paternel accueil.
De René du Bellay c'était la noble tête,
C'était le même esprit dans la même retraite.
Il peuplait ses jardins de rayonnantes fleurs,
Il aimait contempler à l'aube leurs couleurs;
Loin des conflits humains, jaloux de quiétude,
Il n'avait qu'un désir et qu'une seule étude,
Visiter les petits, adoucir la douleur,
Et faire aux malheureux une part de bonheur.

Aussi de quel respect entourait ma tendresse
Celui dont la science et l'aimable caresse
Avait su modeler la séduisante enfant
Qui devait m'inspirer un amour triomphant!
Pourquoi le cher témoin de nos jours d'allégresse,
Ce vieillard qui voyait, dans une chaste ivresse,
Comme fleurs au soleil nos cœurs s'épanouir,
Du bonheur qu'il a fait ne peut-il plus jouir!
Œdipe trop heureux, grâce à lui, sur ma voie
J'ai découvert l'énigme unique de la joie.
Mes divins devanciers ne la connurent pas.
Leur âme, en nous charmant, gémissait ici-bas.
Ils saisirent joyeux la coupe de la vie;
Ils burent... Mais leur lèvre était inassouvie.
Leur imprudente hâte a tari sa douceur.
Ils ne t'ont pas cueillie, ô tendre et chaste fleur,
Lys qu'un dédain referme en sa splendeur native,
Calice d'amour pur, sublime sensitive!
Mais c'est toi qu'ils chantaient, toi qu'ils voyaient toujours
Leur sourire, au milieu de changeantes amours!

Digitized by Google

Sacrifiant la gloire et sa veillée amère,
Que n'as-tu, Joachim, préféré le mystère
Des trésors ignorés que m'a donnés le ciel !
Les plaisirs enivrants ne t'ont versé que fiel ;
Cœur déçu, dévoré par une soif étrange,
Tu n'aimas que la femme, et tu n'as pas vu l'ange !
Pourquoi n'écoutais-tu la voix du doux vieillard,
Ses paternels conseils ? La paix de son regard
D'une lumière pure eût éclairé ta route,
L'amour vrai t'eût ravi..... Tu meurs navré du doute.
Le rêve de l'amour, ô poète, est fatal,
S'il ne nous conduit pas à l'amour idéal !

PAUL BLANCHEMAIN.

Digitized by Google

CHRONIQUE

—

Par décret inséré au *Journal officiel* du 5 décembre 1884, M. Emilien Renou a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Dans sa séance du 26 décembre, M. le marquis de Nadaillac a été élu membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Par décret en date du 1er janvier 1885, M. Charles Bouchet a été nommé officier de l'Instruction publique.

Nous sommes heureux qu'un retard de ce Bulletin nous permette d'enregistrer les flatteuses distinctions dont nos confrères viennent d'être l'objet, et qui honorent la Société tout entière.— M. Em. Renou, ancien membre de la Commission scientifique de l'Algérie, et actuellement directeur de l'Observatoire météorologique du Parc de Saint-Maur, fut en 1862 le premier président de notre Société naissante, et sut lui imprimer une impulsion qui ne s'est pas ralentie depuis vingt-trois années d'existence. — M. de Nadaillac fut aussi l'un des membres les plus zélés de notre association. Nos bulletins ont maintes fois reçu de lui d'intéressantes communications, et notre musée vendômois s'est enrichi de dons importants, grâce à sa générosité ou à son intermédiaire désintéressé. — Enfin, M. Charles Bouchet fut, avec MM. G. Launay, J. Chautard et Arm. Queyroy, l'un des fondateurs de la Société Archéologique du Vendômois, à laquelle il n'a cessé de collaborer activement par de remarquables travaux de haute érudition, en même temps que par de charmantes poésies, et dont il fut jusqu'à ces dernières années le soigneux bibliothécaire-archiviste.

L. M.

—

Digitized by Google

La circulaire suivante a été adressée à M. le Président de la Société :

« *Paris, le 19 Décembre 1884.*

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Vous n'ignorez pas que le Comité des travaux historiques et scientifiques comprend, depuis l'arrêté du 12 mars 1883, une section des sciences économiques et sociales.

« Cette section, tenant à provoquer l'envoi de communications qui pourraient être insérées ou analysées dans son « Bulletin », a résolu de soumettre à l'attention des travailleurs plusieurs sujets d'étude que j'ai l'honneur de vous transmettre.

« Je désire vivement, Monsieur le Président, que la publicité la plus grande soit donnée à ce document, et je vous serai reconnaissant de le faire connaître à votre Société, non seulement dans sa plus prochaine séance, mais par tous les moyens en votre pouvoir.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« *Le Ministre de l'Instruction publique*
et des Beaux-Arts,

« Signé : A FALLIÈRES. »

Voici quels sont les sujets d'étude recommandés par la section des sciences économiques et sociales :

I. — Histoire d'un Domaine rural.

1° On indiquerait le nom du domaine et celui de la localité où il est placé, son étendue et sa contenance actuelles, cultures bétail, bâtiments, etc. Cette première vue se bornerait à un

Digitized by Google

état descriptif assez rapide de la nature et de la valeur des terres, de manière à ne pas tomber dans des doubles emplois par les réponses plus détaillées adressées aux questions qui doivent suivre.

2° On ferait connaître par quelles mains le domaine a passé depuis le point de départ de l'étude, quels morcellements il a subis, ce qu'il a pu gagner ou perdre pour la valeur et le revenu sous ses propriétaires successifs, quelles transformations principales a subies la culture, quels propriétaires y ont résidé et quelle influence a pu avoir leur action personnelle ou leur absence. On donnera le prix de vente à chaque changement de propriétaire.

3° On rappellera tout ce qui concerne les baux et les divers systèmes d'amodiation; on signalera la durée et les clauses principales de ces baux à la charge du bailleur ou du preneur, les obligations du fermier entrant à l'égard du fermier sortant, les usements locaux dignes de remarque. On recherchera si la location a eu lieu en bloc ou morcelée, si l'exploitation par le tenancier s'est faite au moyen de sous-locations ou à l'aide d'ouvriers agricoles. On indiquera si le métayage a joué un rôle dans l'exploitation, sous quelles conditions il a été pratiqué et quels effets il paraît avoir eus. Dans tous ces cas, on fera connaître quelle a été la part en argent ou en nature afférente au propriétaire, aux fermiers et aux colons.

4° Indications des charges *réelles:* taille ou impôt foncier, dîmes, taxes diverses établies sur la propriété rurale. Indication des charges *personnelles* qui pesaient autrefois sur les tenanciers ou les colons: capitation, services de corps, etc. C'est ici, dans la supposition que le domaine aurait été possédé par le seigneur, qu'il y aurait lieu de faire connaître, outre les impôts qu'il aurait eu lui-même à payer, les diverses redevances féodales dont il aurait bénéficié, soit de la part des fiefs compris dans sa mouvance et payables en argent ou en denrées, soit de la part des paysans corvéables. On retournerait les termes de la question si ce domaine avait été lui-même un de ces fiefs, c'est-à-dire qu'on établirait ce qu'il a dû payer sous diverses formes à l'État, à la seigneurie et au clergé.

On constatera de même les diverses impositions à la charge du domaine depuis 1789.

Enfin, soit sous l'ancien régime, soit sous celui qui lui a succédé, on établira le montant des droits de mutation par décès ou entre vifs payés soit à l'État, soit à des seigneurs.

5° Il serait intéressant de déterminer également la condition matérielle des familles de propriétaires, de tenanciers ou de co-

Digitized by Google

lons qui, aux différentes époques, ont habité le domaine; leur genre de vie, leur alimentation, la disposition de leur demeure avec ses dépendances, la disposition des bâtiments de ferme, la consistance du mobilier. Les livres de raison ou de compte, les actes de vente ou de donation et surtout les inventaires après décès pourront fournir sur ces divers points des indications précises.

II. — L'état & la valeur de la Propriété bâtie.

La Commission appelle particulièrement l'attention sur les points suivants :

1° La description aussi exacte que possible de la propriété, comprenant l'étendue des terrains non bâtis, cours, jardins, etc., et des constructions qui la composaient; la nature des bâtiments, la distribution des locaux, les matériaux employés;

2° L'examen des causes qui ont modifié cet état dans la suite des temps;

3° La série des transmissions de la propriété par vente, héritages, donation, etc.;

4° La valeur de la propriété bâtie, constatée par des actes de vente, par des inventaires, etc.;

5° Les impôts, charges et servitudes que la propriété a eu à supporter;

6° Le nombre des habitants de la maison ou des maisons à diverses époques et leur état social;

7° Si les bâtiments n'étaient pas occupés par les propriétaires, le prix et les conditions de la location, particulièrement la durée des baux;

8° Les impôts et charges autres que le loyer, qui incombaient aux locataires, indépendamment des charges supportées par les propriétaires;

9° Les changements survenus dans l'état économique et social de la localité, qui ont exercé une influence sur la valeur de la propriété et sur le taux des loyers;

10° Parmi ces changements, la construction de maisons et l'agglomération de la population dans le voisinage, sur lesquelles il convient d'insister, parce qu'elles sont au nombre des causes qui influent le plus sur la valeur des immeubles.

Digitized by Google

III. — Effets économiques d'une nouvelle voie de communication.

1° Décrire la voie nouvelle dont on se propose d'analyser les effets économiques. Dire par quelles initiatives et dans quelles conditions elle a été conçue, tracée, créée. Le montant de la dépense et la nature des ressources sont des données qu'il serait bon de mettre en regard des résultats obtenus.

2° Expliquer quelle était la situation antérieure de la contrée desservie, et pourquoi le besoin d'un nouveau moyen de circulation se faisait sentir.

3° Montrer l'influence directement exercée sur la rapidité, sur le prix, sur la sécurité des voyages ou des transports.

4° Rechercher dans quelle mesure il peut y avoir eu déplacement, développement ou création de trafic.

5° Passer de ces effets directs aux effets indirects; rechercher la nature et l'importance des services rendus à l'agriculture, à l'industrie, au commerce.

6° Indiquer, s'il y a lieu, les exploitations nouvelles qui ont pris naissance sur le parcours de la nouvelle voie et qu'elle a contribué à rendre possibles.

7° Rechercher l'influence exercée, tant aux lieux de production qu'aux lieux de consommation, sur les prix des produits dont la voie nouvelle rend le transport plus prompt ou moins coûteux.

Souvent ce ne sera point seulement dans l'ordre des faits économiques, mais aussi dans l'ordre des faits sociaux, que certaines transformations se seront produites. Les chemins de fer, partout où ils pénètrent, modifient les habitudes et les mœurs des populations. Il y a encore là matière à d'instructives observations ; mais il conviendra d'y faire plus de place à la constatation des faits qu'aux considérations personnelles.

Ce qu'on ne saurait éviter avec trop de soin dans un travail comme celui dont on vient d'esquisser le programme, c'est de confondre les effets et les causes, et d'attribuer à l'exécution d'un travail d'utilité publique d'autres résultats que ceux qu'il a réellement produits.

Digitized by Google

IV. — Etudier, pour une région déterminée, les modifications qui se sont introduites dans la pratique des régimes matrimoniaux depuis le Code civil.

1° Quel était le régime matrimonial en usage dans la région avant le Code civil, soit sous la législation ancienne, soit sous la législation intermédiaire? Quelles étaient les causes usitées dans la pratique pour déroger en certains points au régime établi par la coutume? Quels traits distinctifs la jurisprudence locale avait-elle imprimés à tel régime type, spécialement s'il s'agit du régime dotal?

2° Quelles modifications se sont introduites en cette matière dans la région depuis le Code civil? Ces modications se sont-elles produites suivant une tendance à se rapprocher du régime de droit commun établi par ce Code ou au contraire dans un sens opposé?

3° Quels changements se sont introduits dans la pratique d'un régime déterminé? Quels ont été les procédés employés pour amener ces changements et, en particulier, quelles sont les modifications qui ont été apportées à la formule des clauses du contrat de mariage?

4° Quelles sont les raisons d'ordre économique ou d'ordre moral qui expliquent soit la persistance de la tradition locale, soit les modifications apportées à la pratique antérieure au Code civil, ou encore à la formule des clauses usitées dans l'établissement d'un régime déterminé?

5° Quelles ont été, dans l'ordre économique ou dans l'ordre moral, les conséquences observées de la pratique d'un régime déterminé et des changements introduits dans les conventions matrimoniales en usage?

6° La pratique révèle-t-elle que la législation du Code civil en matière de conventions matrimoniales mette obstacle à la satisfaction de quelque intérêt ou de quelque besoin légitime, soit dans l'ordre économique, soit dans l'ordre moral?

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

Séance du 10 janvier 1884.

Liste des membres présents . . . . . Page 5
Liste des membres admis depuis la séance du 11 octobre 1883 6
Comptes du Trésorier (1883) et budget de 1884 . . . 7
Description sommaire des objets offerts ou acquis depuis la séance du 11 octobre 1883 11
Note sur le dolmen récemment découvert à Fréteval, par M. G. Launay 20
Sur une découverte d'ossements fossiles faite à Sargé, par M. E. Nouel 23
Une lettre inédite du pape Calixte II, par M. Ch. Bouchet (1re partie) 29
Lettres patentes relatives à la terre de Montoire, avec une notice par M. Isnard. 41
Chronique 51

Séance du 4 avril 1884.

Liste des membres présents. 55
Description sommaire des objets offerts ou acquis depuis la séance du 10 janvier 1884 56
Note sur les archives de la collégiale de Saint-Georges de Vendôme et sur leur destruction, par M. Aug. de Trémault 69

Digitized by Google

Le Temple de Saint-Jean-des-Aizes et ses tombeaux, par M. l'abbé Ch. Métais 75
Une lettre inédite du pape Calixte II, par M. Ch. Bouchet. (2e partie) 86
Biographie vendômoise, par M. A de. Rochambeau.— Compte rendu par M. Ch. Bouchet 104
Artistes de Loir-et-Cher figurant au Salon de 1884 . 110
Chronique 115

Séance du 14 juillet 1884.

Liste des membres présents 121
Liste des membres admis depuis la séance du 10 avril 1884 122
Description sommaire des objets offerts ou acquis depuis la séance du 4 avril 1884 122
Bénédiction des drapeaux de la Milice bourgeoise de la ville de Vendôme en 1790, par M. Aug. de Trémault 135
Une Miniature de manuscrit du XIIe siècle, par M. Ch. Bouchet 146
Un Vagabond, par M. Charles Chautard 159
Chronique 165

Séance du 9 octobre 1884.

Liste des membres présents. 169
Liste des membres admis depuis la séance du 10 juillet 1884 170
Description sommaire des objets offerts ou acquis depuis la séance du 10 juillet 1884. 170
Renouvellement du Bureau pour 1885 183
L'ancien Fort de Fontenailles, par M. G. Launay. . 184

Digitized by Google

Historique du Polissoir de Nourray, par M. G. Launay 189
Les dernières Restaurations du clocher de la Trinité, par M. L. Martellière. 193
Communication de M. de Nadaillac sur les *Silex de Thenay*. 205
L'Hôtel du Bellay, par M. Paul Blanchemain. . . . 209
Chronique 216

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. — Typ. Lemercier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06823 8941

Digitized by Google

Digitized by Google